

Rapport d'évaluation de l'impact des activités de l'établissement sur l'environnement

Circuit de Spa-Francorchamps – Année 2022

1. Calendrier des activités de l'année écoulée : voir annexe 1.
2. Registre des plaintes des riverains : voir annexe 2.
3. Contrôles effectués pour vérifier l'adéquation des véhicules avec la catégorie d'épreuves ou d'incentives : voir annexe 3.
4. Contrôle du respect des valeurs limites des véhicules en mouvement mesurés à 15 mètres de l'axe de la piste aux lieux-dits « Stands », résultats des mesures aux stations permanentes des « Combes » et « Pierris » : voir annexe 4.
5. Impact des activités du Circuit sur l'environnement : aucun impact particulier n'a été relevé. ATS a remis son rapport de calcul du L_{den} annuel 2021 : voir annexe 5.
6. Agenda des manifestations 2022 : voir annexe 6.

Francorchamps, le 28 novembre 2022.

Annexe 1

15-sept-22

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
M1		V1	Javelin UK	D1	Skylimit Events	M1	Z4H SPA EWC MOTOS	V1	Yamaha Day	L1	Lotus UK	J1	Closed	S1	Spa Six Hours	M1	Audi Driving Experience
M2		S2	Pitencub	L2	Bikers Days	Z2	Z4H SPA EWC MOTOS	S2	Bikers' Classics	M2	Curstone Track Events	V2	Closed	D2	Spa Six Hours	M2	Monopark
M3		D3	Sabaru	M3	ICE	U3	Z4H SPA EWC MOTOS	D3	Bikers' Classics	M3	Curstone Track Events	S3	UCI E-Mountain Bike World Cup	L3	Circuit Days UK	J3	Monopark
M4		L4	Porsche Track Tour	M4	ICE	S4	Z4H SPA EWC MOTOS	L4	Bikers Days	J4	Curstone Track Events	D4	UCI E-Mountain Bike World Cup	M4	Circuit Days UK	V4	RMA Track Days
M5		M5	Porsche Track Tour	J5	ICE	D5	Z4H SPA EWC MOTOS	M5	Pitencub	V5	Super Spa	L5	RSR Spa	M5	ICL Driving	S5	Driving Fun
M6		M6	Porsche Track Tour	V6	ICE	L6	Public Driving Experience	M6	Curstone Track Events	S6	Super Spa	D6	DTM	J6	Skylimit Events	D6	Drivers Days
M7		J7	Porsche Track Tour	D7	ICE	M7	Ni Sportfahrschule	J7	Konow Event	D7	Super Spa	M7	DTM	V7	Benetton World Rallycross of Spa-Francorchamps	L7	OpenTrack Events Ltd
M8		V8	Porsche Track Tour	M8	ICE	M8	Ni Sportfahrschule	V8	Herkonow 25 Hours VW Fun Cup	L8	Seven-IG	S8	DTM	D8	Benetton World Rallycross of Spa-Francorchamps	M8	OpenTrack Events Ltd
M9		D9	Porsche Track Tour	J9	ICE	J9	Ni Sportfahrschule	D9	Herkonow 25 Hours VW Fun Cup	M9	Deutscher Sportfahrer Kreis	D9	DTM	V9	Benetton World Rallycross of Spa-Francorchamps	M9	Journée Circuit FR
M10		L10	Porsche Track Tour	M10	ICE	V10	Bikers Days	L10	Herkonow 25 Hours VW Fun Cup	D10	Pitencub	S10	DTM	L10	Rotary Day	J10	RSR Spa
M11		M11	Porsche Track Tour	J11	ICE	D11	Bikers Days	M11	BMC Moto	V11	RSR Spa	D11	DTM	M11	Curstone Track Events	S11	Circuit Days UK
M12		D12	Porsche Track Tour	M12	ICE	D12	Spa Italia	M12	BMC Moto	V12	Bikers Days	L12	RMA Track Days	M12	RMA Track Days	D12	Skylimit Events
M13		J13	Private Test	J13	ICE	L13	GoldTrack	J13	RMA Track Days	S13	Bikers Days	M13	RMA Track Days	J13	GoldTrack	D13	Skylimit Events
M14		D14	Private Test	M14	ICE	M14	Curstone Track Events	D14	Lotus UK	V14	6 Heures Moto	M14	Curstone Track Events	V14	Spa Racing Festival	L14	Lotus UK
M15		V15	Private Test	J15	ICE	M15	Curstone Track Events	V15	Spa Euro Race	L15	Closed	J15	Las Kohler	S15	Spa Racing Festival	M15	
M16		D16	Private Test	M16	ICE	V16	Pitencub	D16	Spa Euro Race	M16	Closed	S16	Bikers Days	D16	Spa Racing Festival	J16	
M17		J17	Private Test	J17	ICE	L17	International GT OPEN	J17	Spa Euro Race	V17	Bikers Days	D17	Bikers Days	M17	Spa Racing Festival	S17	
M18		D18	Private Test	M18	ICE	M18	International GT OPEN	D18	Spa Euro Race	V18	Closed	S18	Spa Asia	L18	Tineau Days	J18	
M19		L19	Private Test	J19	ICE	L19	International GT OPEN	J19	TC LTD	D19	Closed	M19	RSC Spa	M19	RSR Spa	V19	
M20		M20	Private Test	M20	ICE	M20	Skylimit Events	M20	TC LTD	V20	Closed	L20	Public Driving Experience	D20	Deutscher Sportfahrer Kreis	S20	
M21		D21	Private Test	J21	ICE	L21	Test Days SRO	J21	Public Driving Experience	D21	Closed	M21	Public Driving Experience	V21	MD Driving Day	L21	
M22		L22	Private Test	M22	ICE	M22	Test Days SRO	M22	SRO Speed Week	D22	Closed	J22	ICE	S22	Audi Driving Experience	M22	
M23		D23	Private Test	J23	ICE	L23	Test Days SRO	J23	SRO Speed Week	M23	Closed	V23	ELMS 4 Hours of Spa-Francorchamps	D23	Audi Driving Experience	M23	
M24		M24	Private Test	M24	ICE	M24	Spa Summer Classic	D24	SRO Speed Week	V24	Closed	S24	ELMS 4 Hours of Spa-Francorchamps	L24	Audi Driving Experience	J24	
M25		J25	Private Test	J25	ICE	V25	Spa Summer Classic	J25	SRO	D25	Closed	M25	ELMS 4 Hours of Spa-Francorchamps	M25	Audi Driving Experience	V25	
M26		D26	Private Test	M26	ICE	M26	Spa Summer Classic	M26	SRO	L26	Formula 1 Belgian Grand Prix	V26	Formula 1 Belgian Grand Prix	M26	Audi Driving Experience	S26	
M27		L27	Private Test	J27	ICE	D27	Spa Summer Classic	J27	SRO	D27	Formula 1 Belgian Grand Prix	L27	Ni Sportfahrschule	J27	Audi Driving Experience	D27	
M28		M28	Private Test	M28	ICE	L28	Tineau Days	M28	SRO	V28	Formula 1 Belgian Grand Prix	M28	Ni Sportfahrschule	V28	Audi Driving Experience	L28	
M29		D29	Private Test	J29	ICE	M29	RSR Spa	D29	Tineau Days	L29	Closed	J29	Ni Sportfahrschule	S29	24H JCV	M29	
M30		L30	Private Test	M30	ICE	J30	RSR Spa	M30	Tineau Days	V30	Closed	S30	24H JCV	D30	24H JCV	M30	
M31		J31	Private Test	J31	ICE	D31	Yamaha Day	D31	Tineau Days	M31	Closed	L31	Audi Driving Experience	L31	Audi Driving Experience	J31	
M32																	
M33																	
M34																	
M35																	
M36																	
M37																	
M38																	
M39																	
M40																	
M41																	
M42																	
M43																	
M44																	
M45																	
M46																	
M47																	
M48																	
M49																	
M50																	
M51																	
M52																	
M53																	
M54																	
M55																	
M56																	
M57																	
M58																	
M59																	
M60																	
M61																	
M62																	
M63																	
M64																	
M65																	
M66																	
M67																	
M68																	
M69																	
M70																	
M71																	
M72																	
M73																	
M74																	
M75																	
M76																	
M77																	
M78																	
M79																	
M80																	
M81																	
M82																	
M83																	
M84																	
M85																	
M86																	
M87																	
M88																	
M89																	
M90																	
M91																	
M92																	
M93																	
M94																	
M95																	
M96																	
M97																	
M98																	
M99																	
M100																	

CATEGORIES ET INSCRIPTIONS JOURNEES POUVE:

EPISODE	A + 2 150 €	B + 1 013 150 €	C + 837 €
INCLUSIVE	A + 2 150 €	B + 1 013 150 €	C + 1 100 €

Track Fee

Week End avec dérogation à l'heure et expérience jusqu'à 22h00

Week End avec dérogation à l'heure et expérience jusqu'à 22h00

Les places peuvent être réservées par téléphone au 07783.37.12 soit de préférence à l'adresse e-mail : secretariat@spa-francorchamps.be



Vos émotions, notre moteur !

Calendrier des activités de l'année 2022

- Liste des dérogations à l'horaire d'exploitation :

1) Jusqu'à 22h00 :

- WEC 6 Heures de Spa-Francorchamps (5, 6, 7 mai 2022)
- Spa Summer Classic (24, 25, 26 juin 2022)
- SRO Speed Week (22, 23, 24 juillet 2022)
- F1 Belgian Grand Prix (26, 27, 28 août 2022)
- Spa Six Hours (30 septembre, 1, 2 octobre 2022)

2) au-delà de 22h00 :

- Spa Classic (20, 21, 22 mai 2022)
- 24H Spa EWC Motos (2, 3, 4, 5 juin 2022)
- Hankook 25 Hours VW Fun Cup (8, 9, 10 juillet 2022)
- Total 24 Hours of Spa (28, 29, 30, 31 juillet 2022)
- 24 Heures 2 CV (29, 30 octobre 2022)

- Nombre de journées d'épreuves de :

- type A : 19
- type B : 31, dont 7 journées Moto
- type C : 14
- total : 64

- Nombre de journées d'incentives de :

- type A : 15
- type B : 11
- type C : 128, dont 15 journées Moto
- total : 154

- Total des journées en 2022 : 218.

Annexe 2

Registres des plaintes des riverains – année 2022

Plusieurs plaintes nous sont parvenues en 2022 par e-mail et le Circuit y a répondu.

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>

Envoyé : jeudi 9 décembre 2021 17:34

À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>

Objet : "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Madame, Monsieur,

Ce 9 décembre 2021 et malgré mon mail du 30 novembre, j'essaie toujours en vain de me connecter quotidiennement au site « Acoustique Spa-Francorchamps ».

Si j'ai bonne mémoire, il avait déjà fallu patienter jusqu'en juin pour avoir les premières mesures, normalement mensuelles, d'une saison qui débute pourtant en mars !

Ce site est-il en panne ? N'a-t-il pas été créé dans un souci de transparence de la part des gestionnaires du circuit de Spa-Francorchamps vis-à-vis de la population ?

Je vous souhaite une bonne journée.

DEBLED Jean Marie.

De : GUILLAUME Elisabeth

Envoyé : jeudi 9 décembre 2021 17:41

À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>

Cc : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; Bertrand VANDE CRAEN <Bertrand.VANDECRAEN@spa-francorchamps.be>; Pascal Chevalier <pascal.chevalier@spa-francorchamps.be>

Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Bonjour Monsieur Debled,

Comme dit dans mon mail du 1.12, nous faisons le maximum avec notre service informatique pour régler ce problème pour lequel nous nous excusons.

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

De : GUILLAUME Elisabeth <elisabeth.guillaume@spa-francorchamps.be>
Envoyé : lundi 13 décembre 2021 11:23
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Cc : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; Bertrand VANDE CRAEN <Bertrand.VANDECRAEN@spa-francorchamps.be>; Pascal Chevalier <pascal.chevalier@spa-francorchamps.be>; Thierry de Bonhome <thierry.debonhome@hotmail.com>
Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Bonjour Monsieur Debled,

Ce petit mail pour vous informer que le site Francorchamps Acoustique est de nouveau opérationnel.

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : mardi 14 décembre 2021 14:34
À : GUILLAUME Elisabeth <elisabeth.guillaume@spa-francorchamps.be>
Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Madame,

Je vous remercie pour le mail m'informant que le site 'Acoustique Francorchamps » est à nouveau accessible.

Maintenant que je peux comparer les relevés sonores des 2 Ci (22 septembre et 21 octobre 2021) de CURBSTONE prônant les mêmes conditions d'admission (103 à 107 Db), pourriez-vous me dire pourquoi la Ci du 21 octobre est logiquement passée en catégorie Bi sur votre calendrier pdf du 20 octobre alors que celle plus bruyante et avec un LAeq dépassant les normes autorisées aux Pierrys est restée en catégorie Ci.

Je vous souhaite une bonne journée.

Debled Jean Marie

De : GUILLAUME Elisabeth
Envoyé : mardi 14 décembre 2021 15:25
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Bonjour Monsieur Debled,

Je regarde cela avec mes collègues te vous reviens

Elisabeth GUILLAUME

De : GUILLAUME Elisabeth <elisabeth.guillaume@spa-francorchamps.be>
Envoyé : mercredi 5 janvier 2022 10:19
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Bonjour Monsieur Debled,

Le 14.12.2021, vous vous interrogez sur la classification des journées du 22.09 et du 21.10.2021, respectivement reprises en Bi et Ci. La journée du 22.09 est passée en Bi par simple précaution et ce dans le respect du quota prévue par le permis unique du Circuit. Sauf erreur de notre part, la journée du 21.10.2021 reprise en Ci n'a pas occasionné de dépassement des normes de bruit reprises dans le permis unique du Circuit

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : mercredi 5 janvier 2022 12:03
À : GUILLAUME Elisabeth <elisabeth.guillaume@spa-francorchamps.be>
Objet : RE: "acoustique Spa-Francorchamps" bis

Madame Guillaume,

Lorsque je consulte votre dernier calendrier de 2021, c'est exactement l'inverse que je vois. La journée du 22 septembre est restée en Ci et c'est la journée du 21 octobre qui est passée de Ci en Bi. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous poser la question.

Cordialement

Debled Jean Marie

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>

Envoyé : mardi 19 avril 2022 17:24

À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>

Objet : Remarques concernant les premières mesures acoustiques 2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mes remarques concernant les premières mesures acoustiques 2022. Dans l'attente d'une réponse, recevez Madame, Monsieur mes salutations cordiales.

DEBLED Jean Marie.

Madame, Monsieur,

C'est avec un réel plaisir que je constate, que cette année, nous avons accès très tôt aux mesures acoustiques du circuit de Francorchamps.

Je suppose que ce fait est dû à votre souci de transparence et par besoin de vous améliorer en permanence comme vous aimez à le répéter.

Pourriez-vous donc me donner des explications concernant ces Ci qui dépassent largement les normes de bruit autorisées pour cette catégorie lors des 19 et 20 mars 2022. Ci suivies d'» After-six » qui dépassent également les normes de 98 Db autorisées .

Ci auto	Stand	Pierris	After-six	
	103 Db	53 Db	98 Db	
Mars				
19	106,2 (5 x plus que 103 Db)	55,7 (7 x plus que 53 Db)	96,3	
20	106,5 (2 x plus que 103 Db)	54,7 (2 x plus que 53 Db)	101,7	

Au vu de ce tableau récapitulatif, ne devriez-vous pas considérer cette « Incentive » comme une « Incentive » du type Bi ?

Pourriez-vous également me donner des explications pour cette Ce de Curbstone du 26 mars et les 2 dépassements (108 Db et 107,7 Db) des normes autorisées pour cette catégorie d'»épreuve ».

Ne devriez-vous pas considérer cette épreuve comme une épreuve du type Be ?

Pourriez-vous enfin me donner des explications pour ces « After-six » des 5 et 6 avril pour lesquels, je constate, des normes acoustiques (100,3 Db et 104,9 Db) largement supérieures, à la norme autorisée et qui dépassent même la norme autorisée pour les Ci en journée. Nous sommes loin des normes de 98 Db.

Dans l'attente de vos explications, je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir mes salutations cordiales.

DEBLED Jean Marie.

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : jeudi 12 mai 2022 19:19
À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>
Objet : Journées des 23 et 27 avril 2022

Madame, Monsieur,

Après analyse des mesures acoustiques du circuit de Francorchamps en date des 23 avril 2022 (journée **Be** (12h00 de Spa-Francorchamps)) et du 27 avril 2022 **Bi** (KR-Motorsports)), je constate qu'il y a eu des activités sur celui-ci entre 18h00 et 19h00.

Comme cela ne peut en aucun cas être des After6 et, si l'on s'en réfère au permis unique, nous sommes donc en présence, pour les 12h00 de Spa-Francorchamps, à un week-end avec dérogation à l'horaire d'exploitation jusqu'à 22h00 **et**, pour KR-Motorsports, en présence d'une journée avec dérogation à l'horaire d'exploitation jusqu'à 22h00.

Malgré cela, je ne vois sur votre calendrier, aucunes modifications allant dans ce sens. Pourriez-vous m'en donner les raisons.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

DEBLED Jean Marie.

De : GUILLAUME Elisabeth
Envoyé : vendredi 13 mai 2022 16:42
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Cc : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; BERTHOLOMÉ Amaury <amaury.bertholome@spa-francorchamps.be>; 'thierry.debonhome@hotmail.com' <thierry.debonhome@hotmail.com> <thierry.debonhome@hotmail.com>
Objet : RE: Journées des 23 et 27 avril 2022

Bonjour Monsieur Debled,

Nous accusons bonne réception de votre courriel du 12 mai 2022 dans lequel vous nous écrivez qu'
« *Après analyse des mesures acoustiques du circuit de Francorchamps en date des 23 avril 2022 (journée **Be** (12h00 de Spa-Francorchamps)) et du 27 avril 2022 **Bi** (KR-Motorsports)), je constate qu'il y a eu des activités sur celui-ci entre 18h00 et 19h00* ».

De notre part et après analyse des Registres Epreuves et Incentive, nous vous confirmons qu'il n' y a pas eu d'activité de roulage de type After Six sur le circuit les 23 et 27 avril 2022.

Pour ce qui concerne la journée du 23 avril, les mesures enregistrées de 9H à 18H sont légales et bien aux normes d'Epreuve de type Be. Les mesures du sonomètre Stand dans la tranche 18H ne sont pas les fait d'un After Six mais font suite à l'autorisation de pouvoir appliquer l'article 3 de la section 2 du volet "exploitation" des conditions particulières du Permis Unique, art 3 concernant le système de sonorisation. Les mesures dB de la tranche 19H démontrent bien que la durée du système de sonorisation n'a pas été maintenu pendant une durée supérieure à 60 minutes.

Pour ce qui concerne la journée du 27 avril, les mesures enregistrées de 9H à 18H sont bien aux normes des Incentive Bi. Le LAmax enregistré à 18H au sonomètre Stand n'est pas le fruit d'un After Six mais bien de travaux d'entretiens de la piste, mesures enregistrées par le sonomètre Stand et sans désagrément pour le voisinage du circuit .

Tout en restant à votre disposition pour toute autre question, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs

Elisabeth GUILLAUME

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : mercredi 29 juin 2022 10:25
À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>
Objet : Ci du 29 juin 2022 10h18

Madame,

Je viens de contrôler la catégorie de ce jour sur votre calendrier ainsi que le bruit, à l'aide de mon sonomètre, engendrer par RSR.
Est-il normal qu'ils ne concordent pas ?
Bien à vous.

DEBLED Jean Marie.

De : GUILLAUME Elisabeth
Envoyé : jeudi 30 juin 2022 19:56
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Cc : BERTHOLOMÉ Amaury <amaury.bertholome@spa-francorchamps.be>; Thomas Doods <thomas.doods@spa-francorchamps.be>; Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; thierry.debonhome <thierry.debonhome@hotmail.com>; PETITJEAN Marianne <marianne.petitjean@spw.wallonie.be>
Objet : RE: Ci du 29 juin 2022 10h18

Bonjour Monsieur Debled,

Nous espérons que vous et votre famille vous portez bien.

Nous accusons bonne réception de votre courriel daté du 29 juin 2022. Afin de répondre à vos interrogations, nous vous joignons le rapport rédigé à l'issue de la journée du 28 juin 2022 ainsi que les certificats de calibrage (fournis par ATS) de nos 3 sonomètres démontrant que le matériel utilisé correspond en tous points aux exigences du permis et qu'il fonctionne correctement.

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

RAPPORT dB RSR SPA DU 28 JUIN 2022, INCENTIVE « C ».

08H : Thierry de Bonhome est au race control, les ordis dB allumés, les sonomètres riverains ne sont pas en liaison avec le race control, Registre dB complété. La météo est bonne.

08H10 : Thierry de Bonhome se rend chez Monsieur Charlier aux Pierris pour vérifier l'état des appareils de mesures dB dans le coffret électrique du sonomètre Pierris. Après quelques coups de téléphone à l'atelier pour obtenir de l'aide, mais suite au congé de maladie de Sébastien l'électricien, Thierry de Bonhome téléphone à Pascal Chevalier qui se rend également aux Pierris, réparation du système : Remise en marche de l'onduleur et tout est OK pour les Pierris. De retour au race control, il faut encore récupérer le système du sonomètre Meiz malgré le fait qu'ATS stipule que ce dernier enregistre bien les mesures sonores. Thierry de Bonhome se rend dans la prairie de Meiz et constate que tout paraît Ok donc il y aurait un problème possible de liaison via Cybernet. Mail à Armand Fumal et en déans l'heure les techniciens de Cybernet sont sur place et rétablissent la liaison. Retour au race control, tout est OK.

09H : Reconnaissance et écolage virage par virage sur la piste via Ron Simons.

10H : OPEN PITLANE.

10H26 : Drapeau noir à la Porsche GT3 numéro 1 qui est à 105 dB dyn

10H42 : 105 dB enregistrés suite au cumul de deux Porsche.

12H : Pause.

13H : Reprise, Thierry de Bonhome est en poste au race control. En ce qui concerne les dB en dynamique : Quelques rares coups de shifters et cumuls provoquent des pics à 105 dB dyn comme en matinée. (14H43, 16H14, 16H23, ...)

18H : Fin des activités piste, pas de dépassement d'horaire, un dépassement dB noté au Registre Incentive.

AFTER SIX : GRENZ ECHO

18H05 : 40 participants donc pas mal de cumuls à 96, 97 dB dyn.

19H07 : Drapeau noir à la Suzuki Swift bleue qui nous fait un 100 dB dyn.

19H38 : Drapeau noir à la Toyota Supra qui monte à 97 dB dyn.

19H45 : Rouge, sortie de route d'une BMW dans le mur à Blanchimont.

19H45 : Fin de l'After Six. Pas de dépassement d'horaire, 2 dépassements dB notés au Registre.

CERTIFICAT DE VERIFICATION

INSTRUMENT VÉRIFIÉ

Désignation : Station de monitoring OPER@
Dénomination : **PM3 - MEIZ**
Adresse : Pré voisin de Mr et Mme Fontaine
Meiz, 59
4970 Stavelot



Coordonnées :

X : 264373

Y : 125124

CARACTÉRISTIQUES DU SONOMÈTRE

Fabricant : 01dB-Mettravib
Classe : 1

Modèle : Oper@-EX
N° de série : 10323

CARACTÉRISTIQUES DU MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Mettravib
Classe : 1

Modèle : MCE212
N° de série : 93921

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCESSOIRE POUR MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Mettravib
Classe : 1
Niveau de correction 'accessoire' (dB) : -0,5

Modèle : Unité tout-temps BAP21
N° de série : 11269

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOURCE DE RÉFÉRENCE

Fabricant : 01dB
Classe : 1
Fréquence (Hz) : 1000
Date étalonnage Laboratoire : 19/08/2021 (Certificat Acoem n° CE-MET-21-85931)

Modèle : Calibreur acoustique CAL31
N° de série : 87847
Niveau de sortie (dB) : 93,7 dB (champ libre)



CONDITION ATMOSPHÉRIQUES IN-SITU (station météo du Circuit-STAND)

Température / Humidité : 22 °C / 45 %

Pression ambiante (hPa) : 1022

CALCUL DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DU CALIBREUR

Niveau de sortie (dB) : 93,7

Niveau de correction Accessoire (dB) : -0,5

Niveau de sortie corrigé (dB) : 93,2

CALIBRATION

Niveau mesuré (dB) 92,8

Différence (dB) : -0,4

CORRECTION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

La station a été réglée pour mesurer la valeur de référence de (dB) : 93,2

DIVERS

Test de bon fonctionnement : OK

COMMENTAIRE

Le positionnement du microphone ainsi que les mesures réalisées depuis la dernière vérification sont fiables et conformes aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 juillet 1973.

Date : 17/05/2022

Nom de l'opérateur : Denis Bissot

Signature :

CERTIFICAT DE VERIFICATION**INSTRUMENT VÉRIFIÉ**

Désignation : Station de monitoring OPER@
Dénomination : **PM2 - PIERRIS**
Adresse : Mr et Mme Charlier
Chemin des Pierris, 18
4970 Francorchamps



Coordonnées :

X : 262594

Y : 127778

CARACTÉRISTIQUES DU SONOMÈTRE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1

Modèle : Oper@-EX
N° de série : 10324

CARACTÉRISTIQUES DU MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1

Modèle : MCE212
N° de série : 93922

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCESSOIRE POUR MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1
Niveau de correction 'accessoire' (dB) : -0,5

Modèle : Unité tout-temps BAP21
N° de série : 11263

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOURCE DE RÉFÉRENCE

Fabricant : 01dB
Classe : 1
Fréquence (Hz) : 1000

Modèle : Calibreur acoustique CAL31
N° de série : 87847
Niveau de sortie (dB) : 93,7 dB (champ libre)

Date étalonnage Laboratoire : 19/08/2021 (Certificat Acoem n° CE-MET-21-85931)



CONDITION ATMOSPHÉRIQUES IN-SITU (station météo du Circuit-STAND)

Température / Humidité : 23 °C / 45 %

Pression ambiante (hPa) : 1022

CALCUL DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DU CALIBREUR

Niveau de sortie (dB) : 93,7

Niveau de correction Accessoire (dB) : -0,5

Niveau de sortie corrigé (dB) : 93,2

CALIBRATION

Niveau mesuré (dB) 92,7

Différence (dB) : -0,5

CORRECTION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

La station a été réglée pour mesurer la valeur de référence de (dB) : 93,2

DIVERS

Test de bon fonctionnement : OK

COMMENTAIRE

Le positionnement du microphone ainsi que les mesures réalisées depuis la dernière vérification sont fiables et conformes aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 juillet 1973.

Date : 17/05/2022

Nom de l'opérateur : Denis Bissot

Signature :

CERTIFICAT DE VERIFICATION

INSTRUMENT VÉRIFIÉ

Désignation : Station de monitoring OPER@
Dénomination : **PM1 - STAND**
Adresse : Circuit de Spa-Francorchamps
Route du Circuit, 55
4970 Francorchamps



CARACTÉRISTIQUES DU SONOMÈTRE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1

Modèle : Oper@-EX
N° de série : 10325

CARACTÉRISTIQUES DU MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1

Modèle : MCE212
N° de série : 93926

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCESSOIRE POUR MICROPHONE

Fabricant : 01dB-Metravib
Classe : 1
Niveau de correction 'accessoire' (dB) : -0,5

Modèle : Unité tout-temps BAP21
N° de série : 18264

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOURCE DE RÉFÉRENCE

Fabricant : 01dB
Classe : 1
Fréquence (Hz) : 1000

Modèle : Calibreur acoustique CAL31
N° de série : 87847
Niveau de sortie (dB) : 93,7 dB (champ libre)

Date étalonnage Laboratoire : 19/08/2021 (Certificat Acoem n° CE-MET-21-85931)



CONDITION ATMOSPHERIQUES IN-SITU (station météo du Circuit-STAND)

Température / Humidité : 20 °C / 60 %

Pression ambiante (hPa) : 1023

CALCUL DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DU CALIBREUR

Niveau de sortie (dB) : 93,7

Niveau de correction Accessoire (dB) : -0,5

Niveau de sortie corrigé (dB) : 93,2

CALIBRATION

Niveau mesuré (dB) 93,3

Différence (dB) : 0,1

CORRECTION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

La station a été réglée pour mesurer la valeur de référence de (dB) : 93,2

DIVERS

Test de bon fonctionnement : OK

COMMENTAIRE

Le positionnement du microphone ainsi que les mesures réalisées depuis la dernière vérification sont fiables et conformes aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 juillet 1973.

Date : 17/05/2022

Nom de l'opérateur : Denis Bissot

Signature :

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : jeudi 21 juillet 2022 14:20
À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>
Objet : Activité "Curbstone Track Events" des 2,3 et 4 août 2022

Madame GUILLAUME,

L'activité « Curbstone Track Events » des 2,3 et 4 août 2022 pose un réel problème. Suivant l'article 9 du permis unique, lorsqu'une activité de catégorie Ae, Be, Ai ou Bi se déroule sur au moins trois jours consécutifs, la journée suivante est une journée « incentive » de catégorie Ci. Or, je constate que l'activité des 5,6 et 7 août qui suit l'activité « Curbstone Track Events » est une activité de catégorie Ce ! Vous savez comme moi, que pour Curbstone, une journée Bi en lieu et place d'une Ai, ne signifie rien. Il suffit d'un « Italien » pour que la journée tourne en cauchemar pour vous et pour les riverains. Je vous souhaite une bonne fête nationale et vous prie de recevoir, Madame GUILLAUME, mes meilleures salutations.

Jean Marie DEBLED

De : GUILLAUME Elisabeth
Envoyé : mercredi 27 juillet 2022 15:53
À : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Cc : BERTHOLOMÉ Amaury <amaury.bertholome@spa-francorchamps.be>; Thomas Doods <thomas.doods@spa-francorchamps.be>; thierry.debonhome <thierry.debonhome@hotmail.com>; Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>
Objet : RE: Activité "Curbstone Track Events" des 2,3 et 4 août 2022

Bonjour Monsieur Debled,

Nous espérons que vous allez bien.

Votre analyse est parfaitement correcte et nous vous remercions de nous avoir signalé cette erreur. Le calendrier sera corrigé ce jour comme suit : la journée du 4.08.2022 passera en Ci. Il va sans dire que les conditions d'exploiter du Circuit ainsi que les protocoles règlementaires en matière de respect des niveaux sonores seront strictement appliqués lors de cette journée.

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>

Envoyé : dimanche 13 novembre 2022 10:04

À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>

Objet : Skylimit Events du 13 novembre 2022

Bonjour Madame Guillaume,

L'incitive Ci de Skylimit Events d'aujourd'hui, est-ce un événement spécial "Forza Italia" ?
Je vous souhaite une bonne journée.

Jean Marie DEBLED.

De : JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Envoyé : mercredi 16 novembre 2022 11:46
À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>
Objet : 24h00 de Francorchamps des 28,29 et 30 juillet 2022.

Madame GUILLAUME,

Pourriez-vous me donner la raison pour laquelle, la catégorie d'épreuve de votre calendrier 2022 des 28,29 et 30 juillet 2022, n'a pas été changée ?

Suivant les normes sonores de l'article 6 du permis unique, le maximum sonore autorisé pour une épreuve du type Be est de 118 Db.

Pourriez-vous donc m'expliquer les débordements suivants relevés sur "acoustique.be":

118,9 Db le 28 juillet entre 14 et 15h00.

119,2 Db le 29 juillet entre 17 et 18h00.

118,2 Db le 29 juillet entre 18 et 19h00.

122,1 Db le 30 juillet entre 13 et 14h00.

119,4 Db le 30 juillet entre 14 et 15h00.

Ne pensez-vous pas qu'il y a assez d'infractions et assez de jours avec infractions pour considérer que ces 24h00 de Francorchamps 2022, doivent être considérées comme des Ae et non comme des Be, comme toujours indiqué sur votre calendrier 2022.

Je vous souhaite une bonne journée.

Jean Marie DEBLED.

De : GUILLAUME Elisabeth
Envoyé : mercredi 16 novembre 2022 17:39
À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; JM Debled <debled_jm@hotmail.com>
Cc : BERTHOLOMÉ Amaury <amaury.bertholome@spa-francorchamps.be>; Thomas Dooms <thomas.dooms@spa-francorchamps.be>
Objet : RE: 24h00 de Francorchamps des 28,29 et 30 juillet 2022.

Bonjour Monsieur Debled,

Nous accusons bonne réception de votre courriel. Nous ne manquerons pas de vous revenir dans les prochains jours avec les éléments de réponse demandés

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

De : GUILLAUME Elisabeth <elisabeth.guillaume@spa-francorchamps.be>

Envoyé : mardi 22 novembre 2022 12:34

À : Josiane Remy-Paquay <josiane.remy-paquay@spa-francorchamps.be>; JM Debled <debled_jm@hotmail.com>

Cc : BERTHOLOMÉ Amaury <amaury.bertholome@spa-francorchamps.be>; Thomas Dooms <thomas.dooms@spa-francorchamps.be>

Objet : RE: 24h00 de Francorchamps des 28,29 et 30 juillet 2022.

Bonjour Monsieur Debled,

Nous vous revenons relativement à votre mail du 16 novembre 2022. Les « débordements » dont vous faites le relevé s'expliquent par :

1. 118.9 dB max au STAND le 28 juillet entre 14H et 15H pour seulement 49.6 dB à MEIZ, Les 118.9 dB max au circuit sont le fruit de la Porsche GT numéro 99 de la série SRO 30ième Anniversaire. Cette voiture a été arrêtée sous drapeau noir à 15H01, elle est répertoriée au Registre Epreuve. Il y a donc bien application de l'article 6.1.2. du chapitre VI (Avertissement et exclusion du R.O.I. du Permis Unique).

2. 119.2 dB max au STAND le 29 juillet entre 17H et 18H pour seulement 51 dB chez vous aux PIERRIS de même que 118.2 dB max le 29 juillet entre 18H et 19H pour seulement 45.8 dB chez vous aux PIERRIS. Il s'agit de la course de la série SRO 30ième Anniversaire : 119.2 dB max sont le résultat du départ de la course, donc du cumul des décibels des voitures de la file de gauche, qui passe sous le sonomètre STAND donc mesurées à moins de quinze du sonomètre. Par la suite, les 118.2 dB max sont le résultats du cumul et des passages à moins de quinze mètres des cinq voitures GT de cette course qui sont à 118 dB dyn en individuelles donc conformes au Permis Unique et son R.O.I. Nous avons les photos et enregistrements de ces cinq GT, les numéros 176, 8, 99, 88 et 53.

3. Mêmes justifications pour le 30 juillet : 122.1 dB max au STAND entre 13H et 14H pour seulement 44.9 dB chez vous aux PIERRIS, les 122.1 dB max sont les mesures enregistrées suite au départ de la course des GT qui participent au 30ième Anniversaire des 24H SRO, résultats dB enregistrés à moins de quinze mètres du sonomètre STAND suite à la file de gauche. Les 119.4 dB max au STAND pour seulement 50.6 dB chez vous aux PIERRIS sont le résultats des cumuls des 5 GT à 118 dB chacune donc légales lors de la course, sans incidence pour le voisinage puisque l'on reste à des normes dB chez les riverains des PIERRIS équivalente à une incentive C.

A la lecture des éléments repris ci-dessus, vous constaterez donc que notre permis est respecté dans la mesure où nous avons strictement appliqué la procédure prévue. Nous vous invitons à tenir compte des normes et mesures dB qui concernent les autres séries et surtout l'épreuve phare des quatre jours à savoir les 24H de Spa dont les décibels n'étaient pas supérieurs à 114 dB le samedi de 15H à minuit et pas supérieurs à 113 dB le dimanche de 0H à 16H. L'épreuve des 24H de Spa répond donc bien aux normes et type d'épreuve de catégorie B.

Bien cordialement

Elisabeth GUILLAUME

Annexe 3

Contrôles effectués pour vérifier l'adéquation des véhicules avec la catégorie d'épreuves ou d'incentives – Année 2022

Le règlement d'ordre intérieur du Circuit de Spa-Francorchamps a été strictement appliqué (voir ci-après le règlement d'ordre intérieur).

Le registre des épreuves et celui des incentives ont été tenus et sont à disposition pour consultation.

Les différents contrôles prévus dans ce règlement ont été effectués et répertoriés aux registres des incentives numéros 1, 2, 3 et 4.

Au total, 473 véhicules ont été arrêtés sous « drapeau noir » pour dépassement dB en dynamique

Sur ces 473 avertissements signifiés, 87 véhicules ont été exclus.

On a procédé à 21 passages au « rouge partout » pour non-respect du « drapeau noir » ou pour un nombre trop élevé de véhicules à arrêter au même moment.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR « VOITURES 2022 »
DU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS**
Annexe obligatoire à toute convention de mise à disposition des installations du circuit

I. CHAMPS D'APPLICATION

1.1. Le présent règlement d'ordre intérieur, lequel s'inscrit dans le cadre de l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps, a pour objet de :

- 1° fixer les dates et les heures de mise à disposition du circuit ;
- 2° fixer les limites maxima de bruit à ne pas dépasser par les véhicules automoteurs utilisant le circuit de Spa-Francorchamps ;
- 3° définir la manière dont le respect de ces limites de bruit est assuré ;
- 4° déterminer les sanctions à appliquer en cas de non-respect.

1.2. Il s'applique à toute personne physique ou morale ayant obtenu l'autorisation d'utiliser les installations du circuit, du fait de cette seule utilisation.

1.3. Il peut être modifié, sans préjudice des législations et réglementations en vigueur et des dispositions du permis unique, exigé en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

II. DEFINITIONS

Au sens du présent règlement, on entend par :

$L_{A,eq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure.
Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den}(1an)$: Indicateur de bruit jour-soir-nuit (une année) tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

$L_{A,max}(15m)$: Niveau sonore maximum individuel des véhicules, en circulation sur la piste, mesuré à 15 mètres de l'axe de la piste. Les mesures sont effectuées en $L_{Aeq,1s}$.

- **Compétition nationale ou internationale** : course de compétition automobile figurant aux calendriers officiels de la FIA, de l'ASN, de la FIM ou de la FMB ;
- **Épreuve** : Course, y compris une succession d'essais qualificatifs et d'entraînements se déroulant pendant trois jours consécutifs maximum, soit les jeudi, vendredi et samedi ou les vendredi, samedi et dimanche, à l'exception d'une épreuve annuelle se déroulant sur quatre jours ;
- **Incentive** : activités non visées aux 1^{er} et 2^{ème} tirets, se déroulant journallement ou plusieurs jours consécutifs.

FIA : Fédération internationale de l'Automobile.

FIM : Fédération internationale de motocyclisme.

ASN : Autorité Sportive Nationale.

La Direction : la Direction du circuit de Spa-Francorchamps ou son délégué.

L'Organisateur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe.

Le promoteur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe ou indirecte.

III. HORAIRES ET LIMITATIONS D'EXPLOITATION

3.1. L'exploitation du circuit est autorisée du 16 mars au 14 novembre dans le respect des autorisations obtenues.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, aucune activité n'est organisée pendant deux week-ends.

Aucune activité de sports moteurs n'est autorisée pendant les deux semaines qui précèdent l'épreuve annuelle de Formule 1 et jusqu'au week-end suivant inclus.

Par dérogation à ce qui précède, si le Grand Prix de Formule 1 devait être organisé en dehors de la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre, un seul week-end de cette période serait exempt de toute activité.

3.2. Les épreuves sont limitées à :

- 19 journées par an pour la catégorie A_E ;
- 36 journées par an pour la catégorie B_E ;
- 15 journées par an pour la catégorie C_E.

3.3. Lorsqu'une activité de catégorie A_E, B_E, A_I ou B_I se déroule sur au moins trois jours consécutifs, la journée d'activité suivante est une journée d'incentive C_I.

3.4. Les incentives des catégories A_I et B_I sont limitées à 30 journées par an dont, au maximum, 15 journées pour la catégorie A_I.

3.5. Les activités respectent l'horaire suivant :

Cat.	Horaire d'exploitation	
	Jours ouvrables	WE et jours fériés
Compétition nationale ou internationale de catégories A_E, B_E et C_E	09h00 – 18h00	09h00 – 18h00
Autres épreuves A_E, B_E et C_E / Incentive A_I et B_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00
Incentive C_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 20h00	09h00 - 12h00 et 13h00 – 19h00

Par activités, on entend le début de l'épreuve ou de l'incentive, en ce compris les essais libres ou officiels ainsi que les « tours de chauffe ».

Par dérogation à l'horaire précité, le passage de bus touristiques et de parades de véhicules immatriculés et homologués pour la circulation routière, et circulant à faible allure derrière une voiture de sécurité (safety car) peut être autorisé par le Circuit à son entière discrétion, lors de journées de type **A**, **B** et **C** entre 12h00 et 13h00 (les conditions « *bruit* » de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatifs au permis d'environnement sont d'application durant cette période).

3.6. Une demande de dérogation aux horaires des épreuves définis au point 3.5 peut être sollicitée auprès de la Direction en même temps que la demande d'utilisation du circuit. Elle doit être dûment motivée et mentionner, notamment et expressément, de quel type de véhicule et de quel niveau sonore il s'agit.

A sa libre appréciation et aux conditions qu'elle détermine, la Direction accorde ou refuse la demande de dérogation, en tenant compte du fait que seules 10 épreuves par an peuvent être organisées en dehors de l'horaire d'exploitation défini au point 3.5., dont 5 épreuves jusqu'à maximum 22h00. Aucune épreuve ne peut se prolonger au-delà de 18h00 le dimanche.

En tout état de cause, la dérogation porte sur une seule course de l'épreuve et est valable uniquement pour la course qui en fait l'objet, ainsi que pour les essais libres et qualificatifs de cette course uniquement.

IV. LIMITATION DES NUISANCES SONORES

Les épreuves et les incentive sont réparties chacune en trois catégories définies en fonction du $L_{A,max}(15m)$ des véhicules en circulation :

4.1. Epreuves :

- Catégorie A_E : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 118 dB(A).
- Catégorie B_E : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 107 dB(A) et inférieur ou égal à 118 dB(A).
- Catégorie C_E : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est inférieur ou égal à 107 dB(A).

Sans préjudice de ce qui précède, les organisateurs d'épreuves et les promoteurs des séries qui y participent doivent garantir, en matière de niveau sonore, l'application du règlement technique des séries qu'ils alignent.

4.2. Incentives :

- Catégorie A_I : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 110 dB(A).
- Catégorie B_I : au minimum 1 véhicule dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 103 dB(A) et inférieur ou égal à 107 dB(A).
- Catégorie C_I : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 103 dB(A).
- Catégorie After six : exclusivement des véhicules dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 95 dB(A)

V. CONTRÔLES

Le respect des limites de bruit définies au point IV est assuré selon les modalités suivantes :

5.1 Les personnes désignées pour effectuer les contrôles (en statique et en dynamique) :

a) Pour les épreuves :

- Les Responsables techniques désignés par l'Autorité sportive ;
- Le(s) Directeur(s) de course, désignés par l'Organisateur de l'épreuve.

b) Pour les Incentives :

- Les personnes désignées par l'Organisateur ;
- Le Staff 'Sécurité' du circuit ou toute personne désignée par la direction du Circuit.

5.2. Quand les contrôles ont-ils lieu :

a) Pour les épreuves

- Au moment du contrôle technique du véhicule automoteur (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par le véhicule automoteur pendant les essais libres, les essais officiels et les courses (contrôle en dynamique).

b) Pour les Incentives :

- Avant la montée du véhicule automoteur sur la piste du circuit (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par le véhicule automoteur (contrôle en dynamique).

5.3. Comment les contrôles sont-ils réalisés :

Le relevé des mesures des niveaux sonores induits par les véhicules automoteurs a lieu dans les conditions suivantes :

- La chaîne de mesures sonométriques répond aux exigences fixées par les normes CEI651 et CEI804 pour les appareils de classe I.
- La chaîne de mesure est calibrée à échéance régulière au moyen d'un calibre certifié, les écarts devant toujours rester inférieurs à 0,5 dB.
- La mesure de bruit est obligatoirement effectuée à l'extérieur des véhicules automoteurs.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode statique c'est-à-dire avant la montée du véhicule automoteur ou de la moto sur la piste du circuit, elle est réalisée conformément à la norme ISO 5130. Le microphone est obligatoirement placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45°, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé. Il est obligatoirement équipé de sa bonnette anti-intempéries de classe I.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode dynamique c'est-à-dire en bord de la piste du circuit pendant le passage des véhicules automoteurs, elle est réalisée selon les modalités fixées par le permis unique du 4 octobre 2011.

Lors des Track-Day, un numéro est obligatoirement apposé par les soins du promoteur sur la portière droite du véhicule automoteur (40 X 20 cm par chiffre).

VI. AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

6.1. Les épreuves :

6.1.1 Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.a), les Responsables visés au point 5.1.a) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), ne sont pas respectés, ils interdisent l'accès à la piste au véhicule automoteur. Le véhicule est autorisé à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, le véhicule ne peut prendre définitivement part à l'épreuve.

6.1.2. Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.a), le véhicule automoteur ne respecte pas, à trois reprises consécutives, les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), le(s) Directeur(s) de course visé(s) au point 5.1.a) exclu(en)t des essais libres, officiels ou de la course le véhicule automoteur en infraction. Il en est fait mention dans le registre d'épreuve tel que visé au point 8.2, tenu par l'Organisateur et remis à la Direction directement après l'épreuve.

6.2. Les Incentives :

6.2.1. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. ne sont pas respectés, elles interdisent l'accès à la piste au véhicule automoteur.

Le véhicule est autorisé à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, le véhicule ne peut prendre définitivement part à l'incentive.

6.2.2. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. sont respectés, elles apposent sur le pare-brise du véhicule un autocollant spécifique permettant d'identifier les véhicules ayant passé avec succès le contrôle.

6.2.3 Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.b), réalisé pendant des incentives de catégorie B₁ ou C₁, les personnes visées au point 5.1.b) constatent un dépassement des niveaux sonores maximum de bruit visés au point 4.2., ils arrêtent le véhicule automoteur et font procéder à un contrôle en statique

Si le véhicule automoteur respecte la norme lors du contrôle en statique, il est autorisé à reprendre la piste. Toutefois, au cas où il est constaté que le véhicule automoteur dépasse à trois reprises, les seuils supérieurs de l'indicateur de bruit de la catégorie concernée lors du contrôle en dynamique, un avertissement est adressé au pilote concerné. Lorsque le nombre de dépassements est de 5, le véhicule est exclu de l'activité. Les avertissements et les exclusions sont intégrées dans le registre visé au point 8.1

VII. PENALITES FINANCIERES

7.1. Les épreuves :

7.1.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des épreuves définis au point 3.5. ou la dérogation visée au point 3.6., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

Le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier à dater de la notification visée ci avant.

Le non-paiement dans le délai entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

7.1.2. En cas d'infraction dûment constatée par le Circuit, par rapport au niveau sonore maximum du règlement technique d'une série et lorsqu'après trois avertissements, l'organisateur / le promoteur n'aura pas pris les mesures nécessaires pour faire arrêter les contrevenants, le Circuit retiendra sur la caution (montant : 5.000 €), un montant de 250 € htva/voiture en dépassement, par session d'entraînement, d'essai ou de course, sans préjudice pour le Circuit d'exclure le véhicule contrevenant.

7.2. Les Incentives :

7.2.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des incentives définies au point 3.5., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

7.2.2. Dans les trente jours calendrier de la fin de l'incentive, la Direction communique à l'Organisateur, par lettre recommandée, une copie du registre visé au point 8.1. reprenant la date, l'heure, les circonstances et les niveaux de bruit dépassés qui ont justifié une exclusion du véhicule automoteur en même temps qu'une invitation à acquitter le montant de la pénalité financière.

Le montant de la pénalité financière est fixé comme suit :

1. le dépassement entraîne le passage de la journée de la catégorie C en catégorie B ou de la catégorie B en catégorie A : différence au tarif entre les catégories ;
2. le dépassement entraîne le passage de la catégorie C en catégorie A : différence au tarif entre les catégories.

La pénalité est appliquée, pour les incentives, lorsque 10 exclusions sur la journée ont été consignées au registre visé au point 8.2.

7.2.3. Le paiement des montants précités doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier.

Le non-paiement dans le délai précité entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

VIII. REGISTRE

8.1. Les épreuves

8.1.1. Un registre d'épreuve dont le modèle figure en annexe 1 du présent règlement, est tenu par chaque Organisateur d'épreuve sportive. Il est remis à la Direction dès la fin de l'épreuve.

8.1.2. Ce document doit comprendre :

- la date,
- le type d'épreuves,
- le nom et les coordonnées de l'Organisateur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué,
- le nom du pilote,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

8.2. Les Incentives

8.2.1. Il est tenu dans les locaux du « Race Control » du Circuit, un registre dont le modèle figure en annexe 2 du présent règlement, dans lequel sont consignés, pour chaque incentive, chaque avertissement et chaque exclusion visés au VI.

8.2.2. Ce registre comprend :

- la date,
- le type de incentive,
- le nom et les coordonnées du promoteur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué lequel doit être indiqué sur les portières droites du véhicule (40 X 20 cm par chiffre)
- le nom du pilote,
- chaque dépassement des niveaux sonores autorisés en dynamique ayant été constaté sur la journée,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

Ce registre est obligatoirement et exclusivement complété par le Staff sécurité du Circuit ou par toute autre personne désignée par lui.

IX. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. La Société du Circuit de Spa-Francorchamps souhaite rencontrer la demande du voisinage de voir les nuisances sonores se réduire et en tout état de cause d'atteindre pour les incentive de catégories C_i, un niveau continu équivalent pondéré A du bruit particulier du circuit, sur toute une période d'une heure (heure glissante) $L_{A,eq,part,1h}$, inférieur ou égal à **54 dB(A)** aux points de mesures fixés par le permis unique du 4 octobre 2011 en son article 5. En collaboration avec les Fédérations internationales et les Autorités sportives nationales ainsi que celle des Organismes, l'objectif est de tendre vers une réduction progressive du bruit à l'émission des différentes séries se produisant dans le cadre des épreuves.

Dans cette optique, les Organismes d'épreuves présenteront à la Direction, leur projet de timing des essais et des courses un mois au minimum avant la manifestation. Ils veillent à répartir harmonieusement les séries en fonction de leur niveau sonore et évitent de placer la série la plus bruyante à 9 h 00 du matin.

En même temps que le projet de timing, ils fournissent, pour chaque série composant le timing de la manifestation, l'attestation dont le modèle figure en annexe 3 du présent règlement et faisant partie intégrante de ce dernier (le niveau sonore y repris ne pouvant, en aucun cas, dépasser celui du règlement technique correspondant à la série concernée).

L'attestation est signée par l'Organisme lui-même s'il organise la série ou par l'Organisme et le promoteur si la série est organisée par un tiers promoteur.

9.2. La Direction se réserve le droit d'arrêter tout entraînement, essai, course, ou l'incentive au cours desquels, les véhicules dépassent le niveau sonore fixé contractuellement

9.3. Sans préjudice des réglementations communales en la matière, le tir de feux d'artifice et l'organisation de concerts en plein air doivent faire l'objet d'une autorisation de la Direction du circuit. Ils sont interdits en dehors des compétitions nationales ou internationales et au-delà de 23h00.

9.4. Par rapport à la prévention des pollutions dues aux écoulements d'huile, graisse et autres produits polluants sur le tarmac des paddocks, un état des lieux de ceux-ci sera effectué avant et après chaque manifestation. Chaque pollution de sol constatée de manière irréfutable (photo à l'appui), sera consignée dans l'état des lieux de sortie et fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de **5€ HTVA par dm²** de pollution constatée. Cela est valable également pour les camions, camionnettes, véhicules d'assistance. Au cas où le promoteur autorise ses participants à s'installer ailleurs que dans les stands notamment pour y travailler sur les véhicules, **il doit imposer l'utilisation de couvertures ad hoc à placer en dessus desdits véhicules afin d'éviter toute souillure d'essence ou d'huiles sur le sol.**

Annexe 1 : modèle registre d'épreuve

Annexe 2 : modèle registre d'incentive

Annexe 3 : modèle attestation dB

ATTESTATION

Denomination de la série/ type de voitures :

Durée de roulage d'essais et de course prévue pour la série :

• L'organisateur :

.....

(nom et adresse de l'Organisateur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

Et

• Le promoteur :

.....

(Si l'Organisateur n'est pas le Promoteur, le nom et l'adresse du Promoteur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

D'une part, déclarent par la présente nous engager, lors de la manifestation du .../.../..., à respecter scrupuleusement, pour la série/type de voitures précité, le niveau sonore maximum de bruit (choisir a/ ou b/ ci-après, puis indiquer le niveau maximum de dB)

a/ mesuré en dynamique à 15 mètres de la ligne médiane de la piste dedB

Ou

b/ mesuré au pot d'échappement en statique¹, dedB ;

.....
.....
.....
.....
.....

D'autre part, ils autorisent la Direction du Circuit de Spa-Francorchamps ou toute autre personne désignée par elle, à exclure de la manifestation, tout véhicule ne respectant pas ce niveau sonore ².

Fait à, le

Signature de l'Organisateur et du Promoteur précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».

¹ Si le niveau sonore est pris au pot d'échappement, le microphone est placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45 °, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé.
² Si le Promoteur n'est pas l'Organisateur, il appartient à l'Organisateur de faire respecter le niveau sonore et en cas de non-respect, d'exclure le véhicule ou la moto. La Direction du Circuit ne procède à cette exclusion que si l'Organisateur reste en défaut de la faire.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR « MOTOS 2022 »
DU CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS**
Annexe obligatoire à toute convention de mise à disposition des installations du circuit

X. CHAMPS D'APPLICATION

1.1. Le présent règlement d'ordre intérieur, lequel s'inscrit dans le cadre de l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps, a pour objet de :

- 5° fixer les dates et les heures de mise à disposition du circuit ;
- 6° fixer les limites maxima de bruit à ne pas dépasser par les motos utilisant le circuit de Spa-Francorchamps ;
- 7° définir la manière dont le respect de ces limites de bruit est assuré ;
- 8° déterminer les sanctions à appliquer en cas de non-respect.

1.2. Il s'applique à toute personne physique ou morale ayant obtenu l'autorisation d'utiliser les installations du circuit, du fait de cette seule utilisation.

1.3. Il peut être modifié, sans préjudice des législations et réglementations en vigueur et des dispositions du permis unique, exigé en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

XI. DEFINITIONS

Au sens du présent règlement, on entend par :

$L_{A,eq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure.
Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den}(1an)$: Indicateur de bruit jour-soir-nuit (une année) tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

$L_{A,max}(15m)$: Niveau sonore maximum individuel des véhicules, en circulation sur la piste, mesuré à 15 mètres de l'axe de la piste. Les mesures sont effectuées en $L_{Aeq,1s}$.

- **Compétition nationale ou internationale** : course de compétition moto figurant aux calendriers officiels, de l'ASN, de la FIM ou de la FMB ;
- **Épreuve** : Course, y compris une succession d'essais qualificatifs et d'entraînements se déroulant pendant trois jours consécutifs maximum, soit les jeudi, vendredi et samedi ou les vendredi, samedi et dimanche, à l'exception d'une épreuve annuelle se déroulant sur quatre jours ;
- **Incentive** : activités non visées aux 1^{er} et 2^{ème} tirets, se déroulant journallement ou plusieurs jours consécutifs.

FIM : Fédération internationale de motocyclisme.

ASN : Autorité Sportive Nationale.

La Direction : la Direction du circuit de Spa-Francorchamps ou son délégué.

L'Organisateur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe.

Le promoteur : toute personne physique ou morale ayant obtenu de la Direction, l'autorisation d'utiliser les installations du circuit de manière directe ou indirecte.

XII. HORAIRES ET LIMITATIONS D'EXPLOITATION

3.1. L'exploitation du circuit est autorisée du 16 mars au 14 novembre dans le respect des autorisations obtenues.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, aucune activité n'est organisée pendant deux week-ends.

Aucune activité de sports moteurs n'est autorisée pendant les deux semaines qui précèdent l'épreuve annuelle de Formule 1 et jusqu'au week-end suivant inclus.

Par dérogation à ce qui précède, si le Grand Prix de Formule 1 devait être organisé en dehors de la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre, un seul week-end de cette période serait exempt de toute activité.

3.2. Les épreuves sont limitées à :

- 19 journées par an pour la catégorie A_E ;
- 36 journées par an pour la catégorie B_E ;
- 15 journées par an pour la catégorie C_E.

3.3. Lorsqu'une activité de catégorie A_E, B_E, A_I ou B_I se déroule sur au moins trois jours consécutifs, la journée d'activité suivante est une journée d'incentive C_I.

3.4. Les incentives des catégories A_I et B_I sont limitées à 30 journées par an dont, au maximum, 15 journées pour la catégorie A_I.

3.5. Les activités respectent l'horaire suivant :

Cat.	Horaire d'exploitation	
	Jours ouvrables	WE et jours fériés
Compétition nationale ou internationale de catégories A_E, B_E et C_E	09h00 – 18h00	09h00 – 18h00
Autres épreuves A_E, B_E et C_E / Incentive A_I et B_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 18h00
Incentive C_I	09h00 – 12h00 et 13h00 – 20h00	09h00 – 12h00 et 13h00 – 19h00

Par activités, on entend le début de l'épreuve ou de l'incentive, en ce compris les essais libres ou officiels ainsi que les « tours de chauffe ».

Par dérogation à l'horaire précité, le passage de bus touristiques et de parades de véhicules immatriculés et homologués pour la circulation routière, et circulant à faible allure derrière une voiture de sécurité (safety car) peut être autorisé par le Circuit à son entière discrétion, lors de journées de type **A**, **B** et **C** entre 12h00 et 13h00 (les conditions « *bruit* » de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatifs au permis d'environnement sont d'application durant cette période).

3.6. Une demande de dérogation aux horaires des épreuves définis au point 3.5 peut être sollicitée auprès de la Direction en même temps que la demande d'utilisation du circuit. Elle doit être dûment motivée et mentionner, notamment et expressément, de quel type de véhicule et de quel niveau sonore il s'agit.

A sa libre appréciation et aux conditions qu'elle détermine, la Direction accorde ou refuse la demande de dérogation, en tenant compte du fait que seules 10 épreuves par an peuvent être organisées en dehors de l'horaire d'exploitation défini au point 3.5., dont 5 épreuves jusqu'à maximum 22h00. Aucune épreuve ne peut se prolonger au-delà de 18h00 le dimanche.

En tout état de cause, la dérogation porte sur une seule course de l'épreuve et est valable uniquement pour la course qui en fait l'objet, ainsi que pour les essais libres et qualificatifs de cette course uniquement.

XIII. LIMITATION DES NUISANCES SONORES

Les épreuves et les incentives sont réparties chacune en trois catégories définies en fonction du $L_{A,max}(15m)$ des véhicules en circulation :

4.1. Epreuves :

- Catégorie A_E : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 118 dB(A).
- Catégorie B_E : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 107 dB(A) et inférieur ou égal à 118 dB(A).
- Catégorie C_E : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est inférieur ou égal à 107 dB(A).

Sans préjudice de ce qui précède, les organisateurs d'épreuves et les promoteurs des séries qui y participent doivent garantir, en matière de niveau sonore, l'application du règlement technique des séries qu'ils alignent.

4.2. Incentives :

- Catégorie A_I : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 110 dB(A).
- Catégorie B_I : au minimum 1 moto dont $L_{A,max}(15m)$ est supérieur à 100 dB(A) et inférieur ou égal à 104 dB(A).
- Catégorie C_I : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 100 dB(A).
- Catégorie After six : exclusivement des motos dont $L_{A,max}(15m)$ est égal ou inférieur aux véhicules autorisés à rouler sur route ouverte et, en tout cas, inférieur ou égal à 92 dB(A).

XIV. CONTRÔLES

Le respect des limites de bruit définies au point IV est assuré selon les modalités suivantes :

5.1 Les personnes désignées pour effectuer les contrôles (en statique et en dynamique):

a) Pour les épreuves :

- Les Responsables techniques désignés par l'Autorité sportive ;
- Le(s) Directeur(s) de course, désignés par l'Organisateur de l'épreuve.

b) Pour les Incentives :

- Les personnes désignées par l'Organisateur ;
- Le Staff 'Sécurité' du circuit ou toute personne désignée par la direction du Circuit.

5.2. Quand les contrôles ont-ils lieu :

a) Pour les épreuves

- Au moment du contrôle technique de la moto (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par la moto pendant les essais libres, les essais officiels et les courses (contrôle en dynamique).

b) Pour les Incentives :

- Avant la montée de la moto sur la piste du circuit (contrôle en statique).
- Lors de chaque tour de piste du circuit par la moto (contrôle en dynamique).

5.3. Comment les contrôles sont-ils réalisés :

Le relevé des mesures des niveaux sonores induits par les motos a lieu dans les conditions suivantes :

- La chaîne de mesures sonométriques répond aux exigences fixées par les normes CEI651 et CEI804 pour les appareils de classe I.
- La chaîne de mesure est calibrée à échéance régulière au moyen d'un calibre certifié, les écarts devant toujours rester inférieurs à 0,5 dB.
- La mesure de bruit est obligatoirement effectuée à l'extérieur des véhicules automoteurs.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode statique c'est-à-dire avant la montée du véhicule automoteur ou de la moto sur la piste du circuit, elle est réalisée conformément à la norme ISO 5130. Le microphone est obligatoirement placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45°, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé. Il est obligatoirement équipé de sa bonnette anti-intempéries de classe I.
- Lorsque la mesure de bruit a lieu en mode dynamique c'est-à-dire en bord de la piste du circuit pendant le passage des motos, elle est réalisée selon les modalités fixées par le permis unique du 4 octobre 2011.

Lors des Incentives, un numéro est obligatoirement apposé par les soins du promoteur sur le carénage ou le réservoir de la moto du côté droit (15 cm x 7 cm par chiffre).

XV. AVERTISSEMENT ET EXCLUSION

6.1. Les épreuves :

6.1.1 Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.a), les Responsables visés au point 5.1.a) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), ne sont pas respectés, ils interdisent l'accès à la piste à la moto.

La moto est autorisée à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, la moto ne peut prendre définitivement part à l'épreuve.

6.1.2. Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.a), la moto ne respecte pas, à trois reprises consécutives, les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. (tant en fonction des catégories qu'en fonction des règlements techniques), le(s) Directeur(s) de course visé(s) au point 5.1.a) exclu(en)t des essais libres, officiels ou de la course la moto en infraction. Il en est fait mention dans le registre d'épreuve tel que visé au point 8.2, tenu par l'Organisateur et remis à la Direction directement après l'épreuve.

6.2. Les Incentives :

6.2.1. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. ne sont pas respectés, elles interdisent l'accès à la piste à la moto.

La moto est autorisée à se représenter une seconde fois.

A défaut de respecter les limites de bruit, la moto ne peut prendre définitivement part à l'incentive.

6.2.2. Si, lors du contrôle en statique visé au point 5.2.b), les personnes visées au point 5.1.b) constatent que les niveaux sonores maximum de bruit à ne pas dépasser visés au point 4.1. sont respectés, elles apposent sur la moto un autocollant spécifique permettant d'identifier les motos ayant passé avec succès le contrôle.

6.2.3 Si, lors du contrôle en dynamique visé au point 5.2.b), réalisé pendant des incentives de catégorie B_i ou C_i, les personnes visées au point 5.1.b) constatent un dépassement des niveaux sonores maximum de bruit visés au point 4.2., ils arrêtent la moto et font procéder à un contrôle en statique

Si la moto respecte la norme lors du contrôle en statique, il est autorisé à reprendre la piste. Toutefois, au cas où il est constaté que la moto dépasse à reprises, les seuils supérieurs de l'indicateur de bruit de la catégorie concernée lors du contrôle en dynamique, un avertissement est adressé au pilote concerné. La moto sera exclue durant la demi-journée en cours. Les avertissements et les exclusions sont intégrés dans le registre visé au point 8.1

6.2.4 Une procédure spécifique est d'application (**convention d'organisation** article 4.2.1.2)

Objectifs :

- Identifier rapidement les auteurs d'éventuelles infractions
- Diminuer les dépassements sonors aux sonomètres « piste »

1) Contrôle statique dans les paddocks : 2 personnes : missions :

1. Lecture du sonomètre
2. Lecture du compte-tours
3. Vérification présence db killer si pot pas d'origine

2) Contrôle dynamique au race control : 1 personne : missions :

- 1) Vérifier les valeurs officielles à l'écran
- 2) Vérifier la présence des numéros à la bonne place
- 3) Communiquer les infractions et donner les instructions pour l'arrêt du contrevenant
- 4) Tenir à jour le registre

5) Sortie Pitlane : 2 personnes : missions :

1. Entonnoir pour espacer les départs, éviter l'effet grappe les premiers tours
2. Contrôle de l'apposition des numéros sur la moto : Dimension et emplacement
3. Contrôle de l'apposition du sticker DB
4. Contrôle de l'apposition du sticker briefing sur le casque
5. Contrôle du nombre de motos en piste

6) Poste commissaire nr. 2 : 1 personne : mission :

1. Arrêter le motard contrevenant

7) Divers

1. Briefing obligatoire et apposition d'un sticker sur le casque
2. Non arrêt immédiat du motard au Drapeau noir → ROUGE PARTOUT
3. Un drapeau noir : exclusion pour la demi-journée

XVI. PENALITES FINANCIERES

7.1. Les épreuves :

7.1.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des épreuves définis au point 3.5. ou la dérogation visée au point 3.6., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

Le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier à dater de la notification visée ci avant.

Le non-paiement dans le délai entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

7.1.2. En cas d'infraction dûment constatée par le Circuit, par rapport au niveau sonore maximum du règlement technique d'une série et lorsqu'après trois avertissements, l'organisateur / le promoteur n'aura pas pris les mesures nécessaires pour faire arrêter les contrevenants, le Circuit retiendra sur la caution (montant : 5.000 €), un montant de 250 € htva/voiture en dépassement, par session d'entraînement, d'essai ou de course, sans préjudice pour le Circuit d'exclure la moto contrevenante.

7.2. Les Incentives :

7.2.1. La Direction communique, par lettre recommandée, à l'Organisateur qui ne respecte pas les horaires des incentives définies au point 3.5., le montant de la pénalité financière dont il est redevable et fixé à 500 euros par minute de dépassement

7.2.2. Dans les trente jours calendrier de la fin de l'incentive, la Direction communique à l'Organisateur, par lettre recommandée, une copie du registre visé au point 8.1. reprenant la date, l'heure, les circonstances et les niveaux de bruit dépassés qui ont justifié une exclusion de la moto en même temps qu'une invitation à acquitter le montant de la pénalité financière.

Le montant de la pénalité financière est fixé comme suit :

3. le dépassement entraîne le passage de la journée de la catégorie C en catégorie B ou de la catégorie B en catégorie A : différence au tarif entre ces catégories ;
4. le dépassement entraîne le passage de la catégorie C en catégorie A : différence au tarif entre ces catégories.

La pénalité est appliquée, pour les incentives, lorsque 10 exclusions sur la journée ont été consignées au registre visé au point 8.2.

7.2.3. Le paiement des montants précités doit intervenir dans un délai de trente jours calendrier.

Le non-paiement dans le délai précité entraîne d'office l'exigibilité d'un intérêt de retard calculé au taux légal.

XVII. REGISTRE

8.1. Les épreuves

8.1.1. Un registre d'épreuve dont le modèle figure en annexe 1 du présent règlement, est tenu par chaque Organisateur d'épreuve sportive. Il est remis à la Direction dès la fin de l'épreuve.

8.1.2. Ce document doit comprendre :

- la date,
- le type d'épreuves,
- le nom et les coordonnées de l'Organisateur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué,
- le nom du pilote,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

8.2. Les Incentives

8.2.1. Il est tenu dans les locaux du « Race Control » du Circuit, un registre dont le modèle figure en annexe 2 du présent règlement, dans lequel sont consignés, pour chaque incentive, chaque avertissement et chaque exclusion visés au VI.

8.2.2. Ce registre comprend :

- la date,
- le type de l'incentive,
- le nom et les coordonnées du promoteur,
- le nom et les coordonnées de la personne ayant réalisé les contrôles en statique et en dynamique,
- l'identification de chaque véhicule ayant été exclu : la marque du véhicule et/ou le numéro attribué lequel doit être indiqué sur le carénage ou le réservoir de la moto (15 cm x 7 cm par chiffre),
- le nom du pilote,
- chaque dépassement des niveaux sonores autorisés en dynamique ayant été constaté sur la journée,
- tout dépassement de l'horaire d'exploitation.

Ce registre est obligatoirement et exclusivement complété par le Staff sécurité du Circuit ou par toute autre personne désignée par lui.

XVIII. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. La Société du Circuit de Spa-Francorchamps souhaite rencontrer la demande du voisinage de voir les nuisances sonores se réduire et en tout état de cause d'atteindre pour les incentives de catégories C₁, un niveau continu équivalent pondéré A du bruit particulier du circuit, sur toute une période d'une heure (heure glissante) $L_{A,eq,part,1h}$, inférieur ou égal à **54 dB(A)** aux points de mesures fixés par le permis unique du 4 octobre 2011 en son article 5. En collaboration avec les Fédérations internationales et les Autorités sportives nationales ainsi que celle des Organisateur, l'objectif est de tendre vers une réduction progressive du bruit à l'émission des différentes séries se produisant dans le cadre des épreuves.

Dans cette optique, les Organisateur d'épreuves présenteront à la Direction, leur projet de timing des essais et des courses un mois au minimum avant la manifestation. Ils veillent à répartir harmonieusement les séries en fonction de leur niveau sonore et évitent de placer la série la plus bruyante à 9 h 00 du matin.

En même temps que le projet de timing, ils fournissent, pour chaque série composant le timing de la manifestation, l'attestation dont le modèle figure en annexe 3 du présent règlement et faisant partie intégrante de ce dernier (le niveau sonore y repris ne pouvant, en aucun cas, dépasser celui du règlement technique correspondant à la série concernée).

L'attestation est signée par l'Organisateur lui-même s'il organise la série ou par l'Organisateur et le promoteur si la série est organisée par un tiers promoteur.

9.2. La Direction se réserve le droit d'arrêter tout entraînement, essai, course, ou incentives au cours desquels, les véhicules dépassent le niveau sonore fixé contractuellement

9.3. Sans préjudice des réglementations communales en la matière, le tir de feux d'artifice et l'organisation de concerts en plein air doivent faire l'objet d'une autorisation de la Direction du circuit. Ils sont interdits en dehors des compétitions nationales ou internationales et au-delà de 23h00.

9.4. Par rapport à la prévention des pollutions dues aux écoulements d'huile, graisse et autres produits polluants sur le tarmac des paddocks, un état des lieux de ceux-ci sera effectué avant et après chaque manifestation. Chaque pollution de sol constatée de manière irréfutable (photo à l'appui), sera consignée dans l'état des lieux de sortie et fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de **5€ HTVA par dm²** de pollution constatée. Cela est valable également pour les camions, camionnettes, véhicules d'assistance. Au cas où le promoteur autorise ses participants à s'installer ailleurs que dans les stands notamment pour y travailler sur les véhicules, **il doit imposer l'utilisation de couvertures ad hoc à placer en dessus desdits véhicules afin d'éviter toute souillure d'essence ou d'huiles sur le sol.**

Annexe 1 : modèle registre d'épreuve

Annexe 2 : modèle registre d'incentive

Annexe 3 : modèle attestation dB

ATTESTATION

Dénomination de la série/ type de motos :

Durée de roulage d'essais et de course prévue pour la série :

• L'organisateur :

.....
.....

(nom et adresse de l'Organisateur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

Et

• Le promoteur :

.....
.....

(Si l'Organisateur n'est pas le Promoteur, le nom et l'adresse du Promoteur et de la personne habilitée à le représenter s'il s'agit d'une société),

D'une part, déclarent par la présente nous engager, lors de la manifestation du .../.../..., à respecter scrupuleusement, pour la série/type de motos précité, le niveau sonore maximum de bruit (choisir a/ ou b/ ci-après, puis indiquer le niveau maximum de dB)

a/ mesuré en dynamique à 15 mètres de la ligne médiane de la piste dedB

Ou

b/ mesuré au pot d'échappement en statique³, dedB ;

.....
.....
.....
.....

D'autre part, ils autorisent la Direction du Circuit de Spa-Francorchamps ou toute autre personne désignée par elle, à exclure de la manifestation, tout véhicule ne respectant pas ce niveau sonore ⁴.

Fait à, le

Signature de l'Organisateur et du Promoteur précédée de la mention « *Lu et approuvé* ».

³ Si le niveau sonore est pris au pot d'échappement, le microphone est placé à une distance d'un mètre du pot d'échappement, à 45 °, le moteur tournant à 75 % du régime maximum autorisé.
⁴ Si le Promoteur n'est pas l'Organisateur, il appartient à l'Organisateur de faire respecter le niveau sonore et en cas de non-respect, d'exclure le véhicule ou la moto. La Direction du Circuit ne procède à cette exclusion que si l'Organisateur reste en défaut de la faire.

Annexe 4

Contrôle du respect des valeurs limites des véhicules en mouvement mesurés à 15 mètres de l'axe de la piste aux lieux-dits « Stand », résultats des mesures aux stations permanentes de « Meiz » et « Pierris »

Les contrôles sonores prévus aux articles 5 et 12 du chapitre consacré à l'environnement sonore dans le permis unique et les décisions sur recours en vigueur ont été effectués toute l'année 2022.

Ces mesures ont été communiquées au fur et à mesure sur le site www.francorchamps-acoustique.be.

Ci-après, le rapport du dB Manager sur les anomalies constatées dans les mesures publiées sur le site Francorchamps Acoustique et les explications justifiant les valeurs hors norme.

Rapport sur les anomalies théoriques relevées parmi les mesures sonores enregistrées aux sonomètres des STANDS, du PIERRIS et de MEIZ et publiées sur le site www.francorchamps-acoustique.be

Suite à la demande de Madame Petitjean lors des réunions du Comité d'accompagnement du Circuit de Spa-Francorchamps, voici les relevés, les observations, les justifications et les explications des dépassements dB répertoriés sur le site francorchamps-acoustique.be en 2022.

Sur 17568 mesures, 573 mesures sont en dépassements soit 3,26 %

On entend par dépassements : plus de 53 dB aux deux sonomètres riverains appelés MEIZ et PIERRIS, plus de 103 dB pour les journées incentive voitures en catégorie C, plus de 100 dB pour les journées incentive motos en catégorie C, plus de 107 dB pour les journées incentive en catégorie B enregistrés au sonomètre du circuit appelé STAND. Pour 2022, les mesures des journées Epreuves sont toutes aux normes dB à respecter sauf lors des 24H de SPA, un drapeau noir noté au Registre.

Les 573 mesures en dépassements ont été divisées en trois catégories ci-annexées :

1. Les mesures en dépassements dB au circuit et en dépassements dB chez les riverains lors d'une même journée : Sur 389 mesures en dépassements cumulées riverains et circuit, 112 mesures sont en dépassements circuit et riverains dans la même tranche horaire mais les explications et justifications démontrent qu'il n'y pas cause à effet entre le circuit et les riverains. 93 mesures sont en dépassements riverains alors que le circuit est aux normes dB autorisées. Le solde concerne les mesures en dépassements dB au circuit sans dépassement dB chez les riverains, elles sont justifiées et en application avec le R.O.I.
2. Les mesures en dépassements dB au circuit sans dépassement dB chez les riverains : 101 mesures circuit en dépassement, elles sont toutes justifiées, en ordre de l'application du R.O.I. et sans aucune incidence sur les riverains.
3. Les mesures en dépassements dB chez les riverains sans dépassement dB au circuit : 83 mesures en dépassement chez les riverains alors que le circuit est bien aux normes dB autorisées.

Ci-annexés les trois séries avec explications, justifications et copies des mesures concernées via le site francorchamps-acoustique.be.

Thierry de Bonhome, dB Manager au Circuit de Spa-Francorchamps.

1. DEPASSEMENTS dB AU CIRCUIT AVEC DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS

16/03 :

11H = 103.7 dB max au STAND et 54 dB aux PIERRIS pour seulement 46.5 dB à MEIZ.
13H = 55 dB aux PIERRIS pour seulement 102.7 dB max au STAND et 45.6 dB à MEIZ
14H = 103.8 dB max au STAND et 55.6 dB aux PIERRIS pour seulement 46.7 dB à MEIZ.
15H = 103.8 dB max. au STAND et 54.5 dB aux PIERRIS pour seulement 46.7 dB à MEIZ.
16H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 52.3 dB aux PIERRIS et 46.4 dB à MEIZ
LOTUS UK : Aucun dépassement, aucun avertissement dB noté au Registre de ce 16 mars.
Il s'agit de cumuls suite au trafic en piste.

19/03 :

09H = 104.6 dB max au STAND et 54.7 dB aux PIERRIS pour seulement 46.7 dB à MEIZ.
10H = 104.8 dB max au STAND et 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 48.2 dB à MEIZ.
11H = 103.7 dB max au STAND et 55.2 dB aux PIERRIS pour seulement 47.1 dB à MEIZ.
14H = 106.2 dB max au STAND et 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 49.4 dB à MEIZ.
15H = 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 102.4 dB max au STAND et 49.4 dB à MEIZ.
16H = 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 101.7 dB max au STAND et 52 dB à MEIZ.
17H = 106.1 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 49.6 dB à MEIZ
18H = 96.3 dB max au STAND pour seulement 51.9 dB aux PIERRIS et 48.1 dB à MEIZ
21H = 53.9 dB à MEIZ pour seulement 72.7 dB max au STAND et 46 dB aux PIERRIS
BRULEURS DE GOMMES et PARADES : Journée difficile, beaucoup de voitures spéciales inscrites à l'incentive et à l'exposition dans le paddock. Tranche 9H : drapeau noir à la BMW 77 qui est à 106 dB à 9H15, drapeau noir à la BMW 56 qui est à 107 dB à 9H33, drapeau noir à la Porche 51 qui est à 105 dB à 9H46. Tranche 11H : drapeau noir à la Lambo 90 qui est à 105 dB à 11H13, drapeau noir à la Porsche 95 qui est à 105 dB à 11H25, drapeau noir et EXCLUSION de la BMW 56 qui est à 105 dB à 11H40, drapeau noir et EXCLUSION de la Lambo 90 qui est à 105 dB à 11H45. Tranche 14H : drapeau noir à la Golf 96 qui est à 106 dB, drapeau noir à la Lambo 84 qui est à 110 dB à 14H36. Tranche 15H : drapeau noir et EXCLUSION de la Golf 96 qui est à 104 dB à 15H21, drapeau noir à la Lambo 31 qui est à 104 dB à 15H22. Tranche 17H, drapeau noir à la Nissan 21 qui est à 108 dB à 17H10. Tranche 16H, il s'agit du bruit de la PARADE. Pour MEIZ pas de soucis pendant la journée et le dépassement de 21H n'est pas imputable au circuit. Pour PIERRIS, les dépassements dB sont continus pendant la journée alors qu'au circuit on est bon à 15H et 16H. En fait il s'agit de la traversée de Francorchamps par les voitures « tunées » des BDG dont la police souhaitait la Bienvenue par panneaux lumineux précisant que BDG WELCOME mais BURN et DRIFT + PV ... ce panneau évoluera dans la journée par BDG WELCOME mais BURN et DRIFT = RETRAIT DE PERMIS ... Vu la situation des normes dB bien dépassées, le client sera mis à l'amende pour les deux jours 19 et 20 mars tel que prévu dans le R.O.I. Des dispositions seront prises à l'avenir pour octroyer des journées appropriées au niveau de la catégorie Incentive de type B. Il y aura également plainte de Monsieur Debled au sujet des dépassements dB de ces deux journées.

20/03 :

11H = 54.1 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND et 48.4 dB à MEIZ
13H = 106.5 dB max au STAND pour seulement 51.9 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ
14H = 54.4 dB aux PIERRIS pour seulement 103 dB max au STAND et 50 dB à MEIZ
15H = 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 102.6 dB max au STAND et 47.5 dB à MEIZ
16H = 105 dB max au STAND et 54.7 dB aux PIERRIS pour seulement 47.8 dB à MEIZ
18H = 101.7 dB max au STAND pour seulement 50.7 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ
BRULEURS DE GOMMES et PARADES : 8 drapeaux noirs dont 3 Exclusions ce jour.
Tranche 9H : drapeau noir à la Nissan 178 qui est à 104 dB à 9H16 drapeau noir à la Nissan 177 qui est à 104 dB à 9H44. Tranche 10H : drapeau noir à la Peugeot 69 qui est à 106 dB à 10H49. Tranche 11H, drapeau noir et EXCLUSION de la Nissan 178 qui est à 105 dB à 11H38. A' chaque fois des shifters. Tranche 13H, drapeau noir à l'Audi numéro 200 qui est à 104 dB à 13H55. Tranche 14H, drapeau noir et EXCLUSION de l'Audi 200 qui est à 104 dB à 14H08, drapeau noir à la Peugeot numéro 55 qui est à 109 dB à 14H12. Tranche 16H, drapeau noir et EXCLUSION de la Peugeot 69 qui est à 106 dB à 16H06. Les dépassements dB aux PIERRIS sont bien le fruit de nuisances de la traversée du village de Francorchamps par ces voitures très spéciales qui viennent en exposition vu les résultats dB continus alors qu'au circuit et à MEIZ on est OK. Tranche 18H, c'est suite à la Parade et sans incidence néfaste pour les riverains. Quant aux dépassements élevés au circuit, sanction a été donnée à l'organisateur comme déjà stipulé lors des explications de la journée du 19 mars.

22/03 :

09H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 50.5 dB aux PIERRIS et 47.1 dB à MEIZ
11H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 48.3 dB aux PIERRIS et 52.1 dB à MEIZ
16H = 53.4 dB à MEIZ pour seulement 102.6 dB max au STAND et 49.6 dB aux PIERRIS.
KATEYAMA : Aucun avertissement dB noté au Registre, les dépassements dB des tranches 9H et 11H au STAND sont le résultat de cumuls et shifters sans incidence sur les riverains. Pour le dépassement dB à MEIZ à 16H, il ne s'agit pas du circuit.

26/03 :

09H = 108 dB max au STAND et 55.4 dB aux PIERRIS pour seulement 46.8 dB à MEIZ
11H = 107.7 dB max au STAND et 54 dB aux PIERRIS pour seulement 47 dB à MEIZ
CURBSTONE, Journée B : Tranche 9H, drapeau noir à la LMP DKR numéro 54 qui est à 109 dB à 9H10. Pour la tranche 11H, les 107.7 dB sont le fruit de cumuls. Les dépassements dB aux PIERRIS sont dans la logique des retombées sonores d'une journée Incentive de type B.

03/04 :

10H = 104.6 dB max au STAND pour seulement 44.7 dB aux PIERRIS et 52.5 dB à MEIZ
11H = 104.1 dB max au STAND et 53.9 dB à MEIZ pour seulement 46.1 dB aux PIERRIS
14H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ
15H = 105.4 dB max au STAND pour seulement 45.6 dB aux PIERRIS et 50.6 dB à MEIZ
16H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS et 51.9 dB à MEIZ
SUBARU : 4 drapeaux noirs dont 1 EXCLUSION pour l'incentive. A' 11H40, arrêt de la Porsche Cup 91 qui est à 106 dB. A' 15H07, arrêt de la Silvia n° 131 qui est à 112 dB (shifter), à 16H19 arrêt de la Nissan 149 qui est à 105 dB. A' 16H50 arrêt et EXCLUSION de la Nissan n°149 qui est à 105 dB. Vu l'écart de 7 dB voire 8 dB entre PIERRIS et MEIZ à 11H, il s'agit de nuisances sonores locales à MEIZ et non imputables au circuit. Tout est noté au Registre.

04/04 :

11H = 55 dB à MEIZ pour seulement 95.4 dB max au STAND

12H = 56.3 dB à MEIZ pour seulement 65.4 dB max au STAND

13H = 55.1 dB à MEIZ pour seulement 96.1 dB max au STAND

14H = 55.1 dB à MEIZ pour seulement 97.5 dB max au STAND

18H = 100.3 dB max au STAND pour seulement 42.3 dB aux PIERRIS et 48.4 dB à MEIZ

PORSCHE et AFTER SIX REV TEAM : Aucun drapeau noir noté au Registre en journée, pour les dépassements dB à MEIZ, on constate une constante de 55 à 56 dB même lorsqu'il n'y a pas de dépassements dB au circuit, il s'agit donc de bruit ambiant à MEIZ et non pas émanant du circuit. Pour la tranche 18H, ils s'agit du début de l'After Six, les dépassements dB au STAND sont provoqués par 7 voitures arrêtées sous drapeaux noirs dont 2 EXCLUSIONS sans incidence néfaste pour les riverains, tout est noté au Registre.

06/04 :

10H = 53.1 dB à MEIZ pour seulement 99.4 dB au STAND

18H = 104.6 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 47 dB à MEIZ

PORSCHE et AFTER SIX MARC DUEZ : A' 10H, le bruit aux PIERRIS est en dépassement et l'écart avec MEIZ est de 6 dB supérieur, donc non imputable au circuit qui est à 99.4 dB max. Pour la tranche 18H, il s'agit de l'After Six, EXCLUSION d'entrée de la Lambo 106 à 18H05, elle est à 107 dB (shifter). Puis 3 drapeaux noirs dont une deuxième EXCLUSION notés au Registre.

18/04 :

09H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ

13H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 48.8 dB aux PIERRIS et 41.3 dB à MEIZ

15H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 48 dB aux PIERRIS et 43.4 dB à MEIZ

16H = 53.1 dB aux PIERRIS pour seulement 102 dB max au STAND et 42.5 dB à MEIZ

PUBLIC DRIVING EXPERIENCE : A' 16H il y a bien un dépassement aux PIERRIS mais non imputable au circuit puisque 102 dB max au STAND. Les dépassements dB au STAND sont le fruit de 5 avertissements-drapeaux noirs, sans incidence sur les riverains. 9H40, arrêt de la Mitsu Evo blanche qui est à 104 dB. 10H43, arrêt de la Honda Integra blanche qui est à 104 dB ; 11H05, arrêt de la Nissan GTR noire qui est à 104 dB. 15H07, arrêt de la Porsche orange qui est à 105 dB. 16H10, arrêt de la Lambo grise qui est à 104 dB.

19/04 :

06H = 62 dB aux PIERRIS pour seulement 67.9 dB max au STAND

09H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 49.3 dB aux PIERRIS et 53 dB à MEIZ

10H = 106.5 dB max au STAND pour seulement 50.2 dB aux PIERRIS et 44.4 dB à MEIZ

11H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 47.7 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ

13H = 104.1 dB max au STAND pour seulement 51 dB aux PIERRIS et 50.4 dB à MEIZ

14H = 105.2 dB max au STAND et 57 dB à MEIZ pour seulement 53.8 dB aux PIERRIS

18H = 99.5 dB max au STAND et 53.8 dB aux PIERRIS pour seulement 46.8 dB à MEIZ

19H = 100 dB max au STAND pour seulement 49.1 dB aux PIERRIS et 43.8 dB à MEIZ

CURBSTONE et AFTER SIX CURBSTONE : On a bien 19 dépassements dB dont 2 EXCLUSIONS et 4 ROUGE PARTOUT notés au Registre. Pour le dépassement dB à 6H aux PIERRIS, il s'agit d'un problème local alors qu'au circuit on ne roule pas. Au Registre sont notés les avertissements et exclusions suivantes : Tranche 9H, drapeaux noirs aux Porsche numéros 165, 164, 207, 210, 211, 164 suivi directement d'un ROUGE PARTOUT puisque trop de voitures fautives en piste. Tranche 10H, drapeaux noirs à la BMW n°219 qui est à 109 dB, à la Porsche n°007 qui est à 104 dB, à la R8 n°203 qui est à 109 dB, à la BMW n°219 qui est à 109 dB, à la R8 n°203 qui est à 106 dB, à la Porsche n°207 qui est à 105 dB suivi d'un deuxième ROUGE PARTOUT puisque trop de voitures fautives en piste.

Tranche 11h, cumuls et passages à moins de quinze mètres. Tranche 13H, drapeaux noirs à la Cupra n°216 qui est à 106 dB, à la Porsche n°43 qui est à 105 dB, à la BMW n°219 qui est à 109 dB donc EXCLUE, à la Cupra n°216 qui est à 106 dB donc EXCLUE, à la Porsche n°43 qui est à 106 dB s'en suit un troisième ROUGE PARTOUT puisque trop de voitures fautives en piste. Tranche 14H, drapeau noir à la Porsche n°160 qui est à 104 dB, drapeau noir et EXCLUSION de la Cupra n°216 qui est à 107 dB suivi d'un quatrième ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la Cupra 216. Toutes ces applications strictes du R.O.I. ont permis de maintenir des normes dB chez les riverains sous les 53 dB à l'exception de la tranche 14H à MEIZ dont la différence avec PIERRIS est de 3.2 dB supérieurs. Alors que le reste de la journée MEIZ est systématiquement inférieur aux PIERRIS, il pourrait donc s'agir d'un bruit ambiant à MEIZ à 14H non imputable au circuit. AFTER SIX CURBSTONE : 4 avertissements – drapeaux noirs appliqués dans la tranche 18H et 3 drapeaux noirs dont 2 EXCLUSIONS appliqués dans la tranche 19H notés au Registre.

26/04 :

11H = 111.3 dB max au STAND pour 58.1 dB à MEIZ et seulement 46.7 dB aux PIERRIS
16H = 108.4 dB max au STAND et 57.7 dB à MEIZ pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS
KR MOTORSPORT, JOURNEE « B » : Trois voitures en dépassements dB notées au Registre. Drapeaux noirs : 11H42 la Lambo n° A est à 110 dB. A' 13H46, la Porsche Cup Castrol est à 108 dB. A' 16H31, la Porsche Cup n°69 est à 109 dB. Pour MEIZ les dépassements sont aux normes dB d'une journée de type « B » tandis que PIERRIS reste sous les 53 dB malgré l'incentive « B ».

28/04 :

10H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 48.7 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ
19H = 54.5 dB max aux PIERRIS pour seulement 88.2 dB max au STAND
FAYMONVILLE et AFTER SIX BAPTEMES CIRCUIT : Première remarque, le dépassement dB aux PIERRIS 18H n'est pas imputable au Circuit. Tranche 10H, trois drapeaux noirs, à 9H27 à la Porsche n° 283 qui est à 104 dB, à 10H53 drapeau noir à la Porsche n°96 qui est à 104 dB dyn à 10H53, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche n°283 qui est à 106 dB, mais sans incidence sur les riverains.

29/04 :

09H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 50.8 dB aux PIERRIS et 51.7 dB à MEIZ
10H = 106.7 dB max au STAND pour seulement 47.7 dB aux PIERRIS et 46.4 dB à MEIZ
11H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ
13H = 54.1 dB à MEIZ pour seulement 102 dB max au STAND
14H = 53.9 dB à MEIZ pour seulement 102.1 dB max au STAND
15H = 55.7 dB à MEIZ pour seulement 102.4 dB max au STAND
16H = 103.1 dB max au STAND et 54.1 dB à MEIZ pour seulement 50.5 dB aux PIERRIS
17H = 53.7 dB à MEIZ pour seulement 101.2 dB max au STAND
18H = 98.4 dB max au STAND pour seulement 50.5 dB à MEIZ et 51.1 dB aux PIERRIS
19H = 100.9 dB max au STAND pour seulement 49.5 dB à MEIZ et 48.1 dB aux PIERRIS
RMA et AFTER SIX JOSE CLOSE : Il est difficile de dire que le bruit chez les riverains à MEIZ de 13H à 17H est provoqué par le circuit, alors qu'aux PIERRIS et au circuit tout est OK, ce n'est pas les 103.1 dB du circuit qui ont provoqués 54.1 dB à MEIZ à 16H. Il n'y a aucun avertissement-drapeau noir noté au registre de l'après-midi, par contre en matinée, il y a eu 7 voitures arrêtées sous drapeau noir : à 9H31 la Ferrari 30 est à 107 dB, à 9H55 la Midjet 72 est à 107 dB, à 10H42 la Porsche 8 est à 108 dB, à 10H50 la Porsche 7 est à 105 dB, à 10h52 la Porsche 9 est à 105 dB, à 10H59 la Radical 7 est à 107 dB et à 11h10 la Porsche 56 est à 105 dB. Elles sont toutes répertoriées au Registre mais c'est sans incidence néfaste envers les riverains. AFTER SIX JOSE CLOSE : 6 avertissements-drapeaux noirs dont 3 EXCLUSIONS notés au Registre. 100 dB à 18H24 pour la Porsche 132. Tranche 19H, 5 avertissements dont 3 EXCLUSIONS notamment l'Audi n°142 qui est à 101 dB à 19H42.

30/04 :

09H = 107.8 dB max au STAND pour seulement 45.2 dB aux PIERRIS et 49.7 dB à MEIZ
10H = 103.8 dB max au STAND et 55.6 dB à MEIZ pour seulement 48.4 dB aux PIERRIS
11H = 55.8 dB à MEIZ pour seulement 101 dB max au STAND et 47.2 dB aux PIERRIS
13H = 103.8 dB max au STAND et 55.7 dB à MEIZ pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS
14H = 103.1 dB max au STAND et 55.4 dB à MEIZ pour seulement 47.2 dB aux PIERRIS
15H = 53.4 dB à MEIZ pour seulement 101.4 dB max au STAND et 47.8 dB aux PIERRIS
17H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 47.2 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ
RMA : Il n'y a que 2 avertissements-drapeaux noirs notés au Registre : 9H07, drapeau noir à la Lambo grise qui est à 107 dB et à 9H11, drapeau noir à la Lambo noire qui est à 106 dB. Pour le reste ce sont des cumuls et passages à moins de quinze mètres du sonomètre STAND (103.8 dB max). De la journée, pas d'incidence négative vers les riverains des PIERRIS. Pour MEIZ, il y a une constante de bruit alors qu'au circuit on est OK à 11H et 15H et une différence entre PIERRIS de 7 à 8 dB.

01/05 :

09H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 42.6 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ
10H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 45.3 dB aux PIERRIS et 52 dB à MEIZ
18H = 54.4 dB aux PIERRIS pour seulement 74.5 dB max au STAND
19H = 54 dB aux PIERRIS pour seulement 71.1 dB max au STAND
SKYLIMIT : Première remarque, il se passe quelque chose aux PIERRIS en soirée vu que le bruit chez les riverains des PIERRIS n'est pas imputable au circuit puisqu'au circuit, tranche 18H et 19H, il n'y avait pas d'activités. Tranche 9H : drapeau noir à la Lotus n°60 qui est à 104 dB. Tranche 10H : drapeau noir à la Renault RS n°36.

02/05 :

07H = 65.1 dB aux PIERRIS pour seulement 75.1 dB au STAND
09H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 48.8 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ
10H = 105.1 dB max au STAND pour seulement 45.2 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ
11H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 46.5 dB aux PIERRIS et 52.8 dB à MEIZ
13H = 105.5 dB max au STAND et 58 à MEIZ pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS
14H = 104.4 dB max au STAND et 53.5 à MEIZ pour seulement 48 dB aux PIERRIS
15H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS et 52.7 dB à MEIZ
16H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS et 52.9 dB à MEIZ
17H = 102.9 dB max au STAND pour seulement 49.5 dB aux PIERRIS et 51.2 à MEIZ
DG SPORT MOTOS : Journée moto chargée, l'organisateur a fait le plein, il y a donc beaucoup de cumuls et shifter. Pour le registre on a mis 22 drapeaux noirs dont 2 EXCLUSIONS et 1 ROUGE PARTOUT. Tranche 7H, le bruit aux PIERRIS n'est pas imputable au circuit. Tranches 13H et 14H, difficile de dire que le bruit à MEIZ est le fruit du circuit vu l'écart de 10 dB entre PIERRIS et MEIZ et la comparaison des mesures à 10H et à 13H, des pics à 105 dB au STAND donnent 46.9 dB de moyenne à MEIZ à 10H pour 58 dB de moyenne à MEIZ à 13H. Pour l'application du R.O.I. on a au Registre : Tranche 9H, arrêt des motos 73 et 267. Tranche 10H, arrêt des motos 220 et 131 ainsi que l'EXCLUSION de la 73. Tranche 11H, arrêt des motos 163, 293 et 114. Tranche 13H, arrêt des motos 31, 112, 321, 179, 203 et 240. Tranche 14H, arrêt des motos 313 et 234 avec EXCLUSION de la 203. Tranche 15H, arrêt des motos 90 et 116 avec EXCLUSION de la 31. Tranche 16H, arrêt de la moto numéro 70 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la 70.

09/05 :

12H = 56.2 dB aux PIERRIS pour seulement 72.3 dB max au STAND
18H = 97 dB max au STAND pour seulement 44.3 dB aux PIERRIS et 41.6 dB à MEIZ
PORSCHE ACO et AFTER SIX P.Y.ROSOUX : A' 12H le bruit aux PIERRIS n'est pas imputable au circuit donc ambiant vu qu'au circuit on est à peine à 72.3 dB max. Pour la tranche 18H on a bien mis un drapeau noir à la Lotus n° 186 qui est à 98 dB dyn à 18H20 sans incidence chez les riverains.

10/05 :

08H = 57.6 dB aux PIERRIS pour seulement 67 dB max au STAND

09H = 106 dB max au STAND pour seulement 48.1 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

10H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 48.6 dB aux PIERRIS et 47 dB à MEIZ

NJS : Tranche 9H Drapeau noir à la Porsche n°26 qui est à 106 dB à 9H18 et drapeau noir à la De Tomaso n° 21 qui est à 106 dB à 9H31, sans incidence chez les riverains. Tranche 10H Effet cumulés. Concernant le dépassement aux PIERRIS à 8H, il est non imputable au circuit, il s'agit de bruit ambiant.

11/05 :

12H = 54.4 dB à MEIZ pour seulement 65.5 dB max au STAND

18H = 98 dB max au STAND pour seulement 48.4 dB aux PIERRIS et 50.6 dB à MEIZ

19H = 96.6 dB max au STAND pour seulement 46.6 dB aux PIERRIS et 49.2 dB à MEIZ

NJS et AFTER SIX REV TEAM : Le dépassement à MEIZ dans la tranche 12H est non imputable au circuit. AFTER SIX REV TEAM : Drapeau noir à la BMW 24 qui est à 99 dB à 18H14. Drapeau noir à la Golf 35 qui est à 98 dB à 18H22. Drapeau noir à la Porsche GT3 orange qui est à 96 dB à 18H32. EXCLUSION de la BMW 24 qui est à 98 dB à 19H05. EXCLUSION de la Golf 35 qui est à 99 dB à 19H09.

16/05 :

10H = 104.1 dB max au STAND pour seulement 48.7 dB aux PIERRIS et 46.3 dB à MEIZ

13H = 55.6 dB aux PIERRIS et 53.7 dB à MEIZ pour seulement 103 dB max au STAND

15H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 43.7 dB aux PIERRIS et 50.7 dB à MEIZ

RSR : Première remarque le bruit aux PIERRIS et à MEIZ à 13H n'est pas imputable au circuit. Autre remarque le bruit du circuit n'a aucune influence négative sur les riverains puisqu'aucun dépassement enregistré à MEIZ et PIERRIS de 10H à 15H. Au Registre : Aucun avertissement - drapeau noir noté ce 16 mai. Il s'agit de cumulés et passages à moins de quinze mètres suite au trafic en piste.

23/05 :

05H = 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 78.1 dB max au STAND

11H = 103.8 dB max au STAND et 54.9 dB aux PIERRIS pour seulement 47.7 dB à MEIZ

14H = 53.7 dB aux PIERRIS pour seulement 100.2 dB max au STAND

18H = 99 dB max au STAND pour seulement 52.6 dB aux PIERRIS et 48.9 à MEIZ

19H = 98.4 dB max au STAND pour seulement 49.8 dB aux PIERRIS et 49.6 dB à MEIZ

PISTEN et AFTER SIX JOSE CLOSE : 3 dépassements dB notés au Registre, drapeau noir à la Lambo 213 qui est à 104 dB à 11H03, drapeau noir à la Caterham 8 qui est à 105 dB à 11H17. Pour les dépassements dB aux PIERRIS, il s'agit de bruits ambiants vu les mesures aux autres sonomètres. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à la Porsche 99 qui est à 96 dB à 18H26 et drapeau noir à la Porsche 159 qui est à 100 dB à 19H27. Le tout sans influence néfaste envers les riverains.

26/05 :

05H = 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 78.1 dB max au STAND

10H = 108.2 dB max au STAND pour seulement 43.1 dB aux PIERRIS et 50.6 dB à MEIZ

PURESPORT JOURNEE « B » : Un dépassement dB noté au Registre, drapeau noir à la Lambo grise qui est à 112 dB à 10H48. Quant à la tranche 5H, Il s'agit du bruit ambiant aux PIERRIS.

28/05 :

04H = 53.8 dB aux PIERRIS pour seulement 68.5 dB max au STAND.

10H = 107.1 dB max au STAND et 54.2 dB à MEIZ pour seulement 47.9 dB aux PIERRIS

11H = 54.8 dB à MEIZ pour seulement 100.7 dB au STAND

14H = 103.1 dB max au STAND et 55.2 dB à MEIZ pour seulement 48.3 dB aux PIERRIS

15H = 54.2 dB à MEIZ pour seulement 100.7 dB max au STAND

16H = 54.5 dB à MEIZ pour seulement 101.6 dB max au STAND

17H = 55.8 dB à MEIZ pour seulement 100.1 dB max au STAND

JOURNEE CIRCUIT.FR : Un seul dépassement avertissement noté au Registre : 9H42, drapeau noir à la Peugeot numéro 25 qui est à 104 dB. Tranche 10H, c'est un coup de shifter sans incidence négative envers les riverains. Pour les dépassements dB à MEIZ, c'est local puisque PIERRIS aux mêmes tranches horaires est environ 7 dB inférieur et qu'au circuit les mesures sont bonnes.

29/05 :

12H = 53.3 dB à MEIZ pour seulement 71.7 dB max au STAND.

13H = 106.1 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 51.9 à MEIZ

14H = 53.6 dB à MEIZ pour seulement 102.3 dB max au STAND

SKYLIMIT : Les dépassements dB à MEIZ ne sont pas imputables au circuit. Le dépassement dB au circuit à 13H, drapeau noir à la Honda numéro 53 qui est à 107 dB à 13H20, c'est sans incidence sur les riverains.

09/06 :

15H = 55 dB à MEIZ pour seulement 102 dB max au STAND

18H = 97.9 dB max au STAND pour seulement 41.4 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

19H = 96.1 dB max au STAND pour seulement 40.8 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

NJS et AFTER SIX REV TEAM : De la journée aucun dépassement au circuit pour le client NJS. Le dépassement dB à MEIZ n'est pas imputable au circuit. AFTER SIX REV TEAM : Au Registre : Tranche 18H, 5 drapeaux noirs dont une EXCLUSION. Tranche 19H, 2 drapeaux noirs dont une EXCLUSION. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

11/06 :

05H = 54.7 dB à MEIZ pour seulement 72.1 dB max au STAND.

09H = 103 dB max au STAND pour seulement 47 dB à MEIZ et PIERRIS en panne de 0H à 24H

10H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 47.1 dB à MEIZ et 44.6 dB aux PIERRIS

11H = 101.8 dB max au STAND pour seulement 47.7 dB à MEIZ et 50 dB aux PIERRIS

13H = 102.4 dB max au STAND pour seulement 46.3 dB à MEIZ et 49 dB aux PIERRIS

14H = 102.7 dB max au STAND pour seulement 47 dB à MEIZ et 51.5 dB aux PIERRIS

15H = 101.9 dB max au STAND pour seulement 47.6 dB à MEIZ et 51.4 dB aux PIERRIS

16H = 108.8 dB max au STAND pour seulement 46.3 dB à MEIZ et 50.8 dB aux PIERRIS

DG SPORT MOTOS : Première remarque, le dépassement dB aux PIERRIS à 5H n'est pas imputable au circuit, deuxième remarque les dépassements au STAND n'ont aucun impact négatif envers les riverains. Pour la journée MOTO, 9 dépassements dB dyn dont 2 EXCLUSIONS notés au Registre. Tranche 9H, drapeau noir à la moto n° 134. Tranche 10H, drapeaux noirs aux motos n° 196 et n°142. Tranche 11H, drapeau noir à la moto n° 32. Tranche 13H, drapeau noir à la moto n° 322. Tranche 14H, drapeaux noirs aux motos 322 et 108 toutes deux EXCLUES. Tranche 15H, drapeau noir à la moto n°108 qui est EXCLUE. Tranche 16H, drapeau noir à la moto n°85 qui a explosé son moteur.

12/06 :

04H = 53.4 dB aux PIERRIS pour seulement 76.6 dB max au STAND

05H = 57.1 dB à MEIZ pour seulement 68.2 dB max au STAND

09H = 105.3 dB max au STAND pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ

10H = 106.5 dB max au STAND pour seulement 45 dB aux PIERRIS et 45.6 dB à MEIZ

11H = 105.7 dB max au STAND pour seulement 43.8 dB aux PIERRIS et 45.5 dB à MEIZ

12H = 100.9 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 51.8 dB à MEIZ

13H = 104.6 dB max au STAND pour 44.8 dB aux PIERRIS et 51.4 dB à MEIZ

14H = 104.2 dB max au STAND pour seulement 45.8 dB aux PIERRIS et 50 dB à MEIZ

15H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 50.3 dB à MEIZ

16H = 105.3 dB max au STAND pour seulement 46.1 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ

17H = 53.3 dB à MEIZ pour seulement 101.8 dB au STAND

18H = 102.3 dB max au STAND pour seulement 44 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

SPA ITALIA et PARADE : Le dépassement dB à MEIZ et PIERRIS à 4H, 5H et 17H ne sont pas imputables au circuit. Tranches 12H et 18H sont le fruit de PARADES au circuit sans incidence négative envers les riverains. Pour le circuit, tranche 9H, deux drapeaux noirs, motos 135 et 126. Tranche 10H, deux drapeaux noirs, motos 152 et 124. Tranche 14H, drapeau noir à la moto 17 et drapeaux noirs aux Lambo 272 et 274 ainsi qu'à la Ferrari 293. Tranche 15H, drapeau noir à la Lambo 273 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la Lambo 273, drapeau noir à la Lambo 276, drapeau noir à la Lambo 274 qui est EXCLUE. Tranche 16H, drapeaux noirs aux motos 333 et 152 cette dernière est EXCLUE, drapeaux noirs aux Lambos 276, 273 et 272 toutes EXCLUES. Tranche 17H, drapeau noir à la moto 67. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

13/06 :

05H = 55 dB à MEIZ pour seulement 65.4 dB max au STAND

13H = 54 dB à MEIZ pour seulement 102.1 dB max au STAND

14H = 54 dB à MEIZ pour seulement 102.4 dB max au STAND

15H = 53.2 dB à MEIZ pour seulement 101.2 dB max au STAND

16H = 55.1 dB à MEIZ pour seulement 102.4 dB max au STAND

17H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 44.4 dB aux PIERRIS et 51.6 dB à MEIZ

19H = 96.7 dB max au STAND pour seulement 42.1 dB aux PIERRIS et 47.5 dB à MEIZ

GOLDTRACK et AFTER SIX CURBSTONE : Les CINQ dépassements dB à MEIZ ne sont pas imputables au circuit. Un seul drapeau noir au circuit à 17 pour la Porsche n°91 qui est à 106 dB sans incidence sur les riverains. AFTER SIX CURBSTONE : tranche 19H, 4 avertissements – drapeaux noirs notés au Registre dont 3 ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir.

14/06 :

04H = 54.6 dB dyn aux PIERRIS pour seulement 79.3 dB max au STAND

05H = 57.4 dB à MEIZ pour seulement 78.9 dB max au STAND

09H = 106.1 dB max au STAND pour seulement 48.1 dB aux PIERRIS et 43 dB à MEIZ

10H = 107.9 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 44.4 dB à MEIZ

11H = 104.6 dB max au STAND pour seulement 47 dB aux PIERRIS et 44.9 dB à MEIZ

13H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 43.5 dB à MEIZ

15H = 104.9 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 48.5 dB à MEIZ

17H = 103.5 dB max au STAND et 53.6 dB à MEIZ pour seulement 47.7 dB aux PIERRIS

18H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 45.5 dB aux PIERRIS et 48.3 dB à MEIZ

CURBSTONE et AFTER CURBSTONE : Les dépassements à 4H et 5H aux PIERRIS et à MEIZ ne sont pas le fruit du circuit. Au circuit à 9H10, drapeau noir à la Porsche n°119. A' 10H30, drapeau noir à la Porsche n°140 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la Porsche 140, sans incidence sur les riverains. Tranche 17H, dépassement à MEIZ, vu la différence de 6 dB avec PIERRIS et les 103.5 dB max au circuit suite aux cumuls, il s'agit de bruits ambiants à MEIZ. L'AFTER SIX CURBSTONE, Tranche 18H, 5 drapeaux noirs à 5 Porsche notés au Registre. Le tout sans incidence sur les riverains.

16/06 :

05H = 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 78.4 dB max au STAND

13H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 51.8 dB à MEIZ

PISTEN : A' nouveau le bruit aux PIERRIS à 5H n'est pas le fruit du circuit. Aucun avertissement dB et drapeau noir noté au Registre du 16 juin. Les 103.3 dB à 13H sont le fruit d'un cumul sans incidence négative envers les riverains.

20/06 :

02H = 53.2 dB à MEIZ pour seulement 74.9 dB max au STAND

09H = 104 dB max au STAND pour seulement 50.5 dB aux PIERRIS et 50.5 dB à MEIZ

SKYLIMIT : Le dépassement dB à MEIZ à 2 H n'est pas imputable au circuit. Au Registre, un seul drapeau noir, à la Porsche numéro 50 qui est à 104 dB sans incidence sur les riverains.

27/06 :

05H = 57.7 dB à MEIZ pour seulement 78.9 dB max au STAND

09H = 104 dB max au STAND pour seulement 45.7 dB à MEIZ et PIERRIS en panne

10H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

13H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 47.5 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

14H = 104.8 dB max au STAND pour seulement 51.8 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

16H = 103.8 dB max au STAND pour seulement 52 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

17H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 45.8 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

18H = 97.4 dB max au STAND pour seulement 43.7 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

19H = 97.6 dB max au STAND pour seulement 46.4 dB à MEIZ et PIERRIS en panne.

TINSEAU et AFTER SIX RSR : A' nouveau le dépassement dB à MEIZ à 5H n'est pas imputable au circuit. Pour le circuit à 10H, 16H et 17H il s'agit d'effets cumulés. A' 9H14, drapeau noir à une Porsche GT4 grise qui est à 104 dB dyn. A' 14h41, drapeau noir à une Porsche GT4 grise qui est à 106 dB dyn. AFTER SIX RSR : Tranche 18H, effets cumulés. Tranche 19H, 4 drapeaux noirs et un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la Porsche numéro 14 notés au Registre.

28/06 :

05H = 55.7 dB à MEIZ pour seulement 77.4 dB max au STAND

06H = 53.7 dB à MEIZ pour seulement 72.9 dB max au STAND

07H = 53.4 dB à MEIZ pour seulement 78.2 dB max au STAND

13H = 53.8 dB à MEIZ pour seulement 100 dB max au STAND et 50.4 dB aux PIERRIS

18H = 96.5 dB max au STAND pour seulement 43.1 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

19H = 97.5 dB max au STAND pour seulement 43.5 dB aux PIERRIS et 41.6 dB à MEIZ

RSR et AFTER SIX GRENZ ECHO : D'office les dépassements dB bruits à MEIZ à 5H, 6H, 7H et 13H ne sont pas imputables au circuit. Pour le circuit, AFTER SIX : deux drapeaux noirs – avertissement dB notés au Registre, sans incidence sur les riverains.

29/06 :

05H = 57.3 dB à MEIZ pour seulement 79.2 dB max au STAND

10H = 105 dB max au STAND pour seulement 510.9 dB aux PIERRIS et 49.1 dB à MEIZ

15H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 50.1 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

16H = 60.9 dB aux PIERRIS pour seulement 100.9 dB au STAND et 48.1 dB à MEIZ

17H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

18H = 96.3 dB max au STAND pour seulement 40 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ

19H = 96.2 dB max au STAND pour seulement 38.5 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

RSR et AFTER SIX MARC DUEZ : A' nouveau ce bruit incompréhensible à 5H à MEIZ non imputable au circuit. Pour la tranche de 16H, le bruit aux PIERRIS n'est pas le fruit du circuit mais bien local. Au circuit, drapeau noir, à 10H17 pour la Lotus n°81 qui est à 107 dB dyn. Drapeau noir à 10h26 à la Porsche n° 108 qui est à 104 dB dyn. Drapeau noir à la Pagani n°500 qui est à 106 dB dyn. AFTER SIX MARC DUEZ : Aucun avertissement – drapeau noir noté au Registre, il s'agit de cumulés et passages à moins de quinze mètres du sonomètre STAND sans incidence néfaste pour les riverains.

30/06 :

09H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 42.8 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ
10H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 48.3 dB à MEIZ
11H = 101.4 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 48.6 dB à MEIZ
13H = 103 dB max au STAND et 54.5 dB à MEIZ pour seulement 42.7 dB aux PIERRIS
14H = 102.3 dB max au STAND pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS et 52.6 dB à MEIZ
15H = 102.9 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 50.4 dB à MEIZ
16H = 102.2 dB max au STAND et 53.2 dB à MEIZ pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS
DG SPORT MOTOS et After Six : Cinq dépassements dB dont une EXCLUSION notés au
Registre. Tranche 9H, arrêt des motos 320, 231 et 310. Tranche 10H, arrêt de la moto 318.
Tranche 15H, arrêt et EXCLUSION de la moto 320. Les autres sont le fruit de cumuls et
shifters. Les deux dépassements à MEIZ sont avec une différence de 11 dB et 6 dB
supérieurs à PIERRIS pour des mesures au STAND de 103 dB max donc difficilement
imputables au circuit.

01/07 :

08H = 66.8 dB aux PIERRIS pour seulement 84.3 dB max au STAND
09H = 102.3 dB max au STAND pour seulement 44.6 dB aux PIERRIS et 43.3 dB à MEIZ
10H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 47.8 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ
11H = 106.9 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB aux PIERRIS et 47.6 dB à MEIZ
13H = 101.5 dB max au STAND pour seulement 45.9 dB aux PIERRIS et 48.9 dB à MEIZ
14H = 101.1 dB max au STAND pour seulement 45.2 dB aux PIERRIS et 49.2 dB à MEIZ
16H = 101.4 dB max au STAND pour seulement 44.2 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ
DG SPORT MOTOS : Dépassement dB aux PIERRIS à 8H est non imputable au circuit. Six
drapeaux noirs dont un ROUGE PARTOUT notés au Registre. Tranche 9H, arrêt de la moto
320. Tranche 10H, arrêt de la moto 218. Tranche 11H, arrêt de la moto 113. Tranche 13H,
arrêt de la moto 307 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la
307. Arrêt de la moto 152. Tranche 16H, arrêt de la moto 88. Le tout sans aucune incidence
négative envers les riverains.

04/07 :

05H = 53.9 dB à MEIZ pour seulement 48.1 dB max au STAND.
09H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 49.4 dB aux PIERRIS et 43.6 dB à MEIZ
10H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 45.4 dB aux PIERRIS et 47.1 dB à MEIZ
11H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 44.2 dB aux PIERRIS et 43.3 dB à MEIZ
13H = 102.9 dB max au STAND pour seulement 44.6 dB aux PIERRIS et 47.9 dB à MEIZ
14H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 52 dB à MEIZ
15H = 101.7 dB max au STAND pour seulement 45.9 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ
16H = 102.6 dB max au STAND pour seulement 48 dB aux PIERRIS et 50 dB à MEIZ
17H = 101.6 dB max au STAND pour seulement 46.2 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ
18H = 97.1 dB max au STAND pour seulement 43.3 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ
19H = 98.2 dB max au STAND pour seulement 41.1 dB aux PIERRIS et 45.3 dB à MEIZ
DG SPORT MOTOS et AFTER SIX JOSE CLOSE : Le bruit à MEIZ à 5H n'est pas le fruit du
circuit. Au Registre, sept dépassements dB dont une EXCLUSION notés ce 4 juillet. Tranche
9H, arrêts des motos 87, 231 et 194. Tranche 10H, arrêts des motos 86 et 231 cette dernière
est EXCLUE. Tranche 13H, arrêt de la moto 15. Tranche 14H, arrêt de la moto 188. Les
dépassements au circuit à 11H, 15H, 16H et 17H sont le fruit d'effets cumuls et shifters sans
incidence sur les riverains. AFTER SIX JOSE CLOSE : Tranche 18H, arrêt de deux Porsche.
Tranche 19H, arrêt de deux Porsche (la n°296 est EXCLUE) et une Audi R8.

05/07 :

05H = 54.5 dB à MEIZ pour seulement 66.8 dB max au STAND

09H = 110.4 dB max au STAND pour seulement 42.6 dB aux PIERRIS et 44.8 dB à MEIZ

10H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 43.2 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

11H = 109.5 dB max au STAND pour seulement 44.7 dB aux PIERRIS et 48 dB à MEIZ

13H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 42.7 dB aux PIERRIS et 50.5 dB à MEIZ

14H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS et 52.5 dB à MEIZ

17H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 41.7 dB aux PIERRIS et 50.4 dB à MEIZ

18H = 96.1 dB max au STAND pour seulement 43.3 dB aux PIERRIS et 50.1 dB à MEIZ

PISTEN et AFTER SIX CURBSTONE : A' 5H, le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit.

Au Registre, 9 drapeaux noirs dont 4 EXCLUSIONS. Tranche 9H, 3 drapeaux noirs à 9H50 aux Lotus numéros 54, 53 et 55 toutes à 110 dB dyn. suivi directement d'un ROUGE PARTOUT pour les arrêter toutes les trois. Tranche 10H, EXCLUSIONS des 3 Lotus numéros 53, 54 et 55 qui sont à 108 dB à 10H50. Tranche 11H, drapeau noir à la Lambo 31 qui est à 110 dB (shifter). Tranche 13H, EXCLUSION de la Lambo 31 qui est à 104 dB. Tranche 14H, drapeau noir à la Porsche numéro 8 qui est à 104 dB dyn. Tranche 17H, effet cumul suite au trafic. AFTER SIX CURBSTONE : Effet cumul, aucun dépassement dB noté au registre. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains.

06/07 :

13H = 107.4 dB max au STAND et 56.7 dB aux PIERRIS pour seulement 44.1 dB à MEIZ

16H = 109.2 dB max au STAND et 56.1 dB aux PIERRIS pour seulement 45.1 dB à MEIZ

CURBSTONE JOURN22 « B » : Les dépassements dB au circuit à 13H et 16H sont le fruit de cumuls. Il n'y a aucun dépassement dB noté au Registre du 6 juillet.

11/07 :

05H = 57.2 dB à MEIZ pour seulement 74.6 dB max au STAND

09H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 45.5 dB à MEIZ

10H = 104.6 dB max au STAND pour seulement 43.7 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

11H = 102.3 dB max au STAND pour seulement 42.7 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

13H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 45.6 dB aux PIERRIS et 50.1 dB à MEIZ

14H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 42 dB aux PIERRIS et 47 dB à MEIZ

15H = 101.3 dB max au STAND pour seulement 42 dB aux PIERRIS et 48.5 dB à MEIZ

16H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 43.5 dB aux PIERRIS et 50.2 dB à MEIZ

17H = 102.8 dB max au STAND pour seulement 42.8 dB aux PIERRIS et 47 dB à MEIZ

18H = 96.8 dB max au STAND pour seulement 42.2 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

19H = 96.2 dB max au STAND pour seulement 41 dB aux PIERRIS et 46 dB à MEIZ

BMC MOTOS et AFTER SIX REV TEAM : Le bruit à MEIZ à 5h n'est pas imputable au circuit. Tranche 9H, arrêts des motos 28 et 155. Tranche 10H, arrêts des motos 126, 2, 3, 59 et 4. Tranche 11H, arrêts des motos 130, 3 et 155, cette dernière est EXCLUE. Tranche 13H, arrêts des motos 48, 50 et 3, cette dernière est EXCLUE. Tranches 14H, 15H, 17H, effets cumulés. Le tout sans incidence sur les riverains. AFTER SIX REV TEAM : Tranche 18H, 4 drapeaux noirs. Tranche 19H, 1 drapeau noir.

12/07 :

05H = 55.3 dB à MEIZ pour seulement 78.9 dB max au STAND

09H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 50.3 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ

10H = 102.5 dB max au STAND pour seulement 51.1 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ

11H = 101.3 dB max au STAND pour seulement 48.5 dB aux PIERRIS et 41.9 dB à MEIZ

13H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 48.7 dB aux PIERRIS et 41.4 dB à MEIZ

14H = 102.6 dB max au STAND pour seulement 46 dB aux PIERRIS et 41.2 dB à MEIZ

16H = 105 dB max au STAND pour seulement 44.9 dB aux PIERRIS et 41.4 dB à MEIZ

18H = 99 dB max au STAND pour seulement 40.6 dB aux PIERRIS et 40.1 dB à MEIZ

BMC MOTOS et AFTER SIX MARC DUEZ : Comme d'habitude, le dépassement de MEIZ à 5H n'est pas imputable au circuit. A nouveau comme la veille, les riverains sont OK pendant la journée moto BMC. Pour le Registre : Tranche 9H, il s'agit de la moto n°152 arrêtée sous drapeau noir à 9H15. Tranche 14H, arrêts des motos 2 et 3 toutes deux EXCLUES. Tranche 16H, arrêts des motos 234 et 48, cette dernière est EXCLUE. Pour le reste il s'agit de shifters, d'effets cumulés et passages à moins de quinze mètres du sonomètre, suite au trafic. AFTER SIX MARC DUEZ : Tranche 18H, 4 drapeaux noirs – avertissements notés au Registre.

13/07 :

07H = 54.9 dB à MEIZ pour seulement 75.3 dB max au STAND

10H = 106 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 40.9 dB à MEIZ

13H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 45.7 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ

17H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 44.9 dB aux PIERRIS et 51.8 dB à MEIZ

18H = 96.2 dB max au STAND pour seulement 46.7 dB aux PIERRIS et 48.9 dB à MEIZ

RMA et AFTER SIX JOSE CLOSE : Tranche 7H, le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit. A 10H42, drapeau noir à la Lotus verte qui est à 110 dB suite aux coups de shifters. 13H08, drapeau noir à la Ferrari rouge qui est à 105 dB. 16H32, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 112 qui est en dépassement de 104 dB pour la deuxième fois et suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de cette Porsche. Le tout est sans incidence négative sur les riverains. AFTER SIX JOSE CLOSE : Drapeau noir à la BMW numéro 333 qui est à 98 dB à 18H16.

18/07 :

05H = 53.7 dB à MEIZ pour seulement 71 dB max au STAND

06H = 53.6 dB à MEIZ pour seulement 65.2 dB max au STAND

11H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 48.1 dB aux PIERRIS et 40.2 dB à MEIZ

13H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS et 40.9 dB à MEIZ

14H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 42.7 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

18H = 59.9 dB aux PIERRIS pour seulement 85.2 dB max au STAND

TC Ltd et AFTER SIX BAPTEMES CIRCUIT : Manifestement les dépassements dB riverains à MEIZ et PIERRIS à 5H, 6H et 18H ne sont pas imputables au circuit. Un seul dépassement dB noté au Registre de ce 18 juillet, à 13H55 arrêt de la Porsche numéro 39 qui est à 106 dB. Pour le reste les légers dépassements sont le fruit de cumulés sans incidence néfaste sur les riverains.

29/07 :

17H = 119.2 dB max au STAND pour 67 dB à MEIZ et seulement 51 dB aux PIERRIS

18H = 118.2 dB max au STAND pour 61.9 dB à MEIZ et seulement 45.8 dB aux PIERRIS

24H de SPA Epreuve « B » : Tranche 17H, les 119.2 dB max au STAND sont le fruit des cumulés et passage à moins de quinze mètres du sonomètre de la file de gauche lors du départ de la course SRO 30^{ième} Anniversaire. Tranche 18H, course SRO 30^{ième} Anniversaire, les 118.2 dB enregistrés au sonomètre STAND sont le fruit des cumulés et passages à moins de quinze mètres du sonomètre notamment provoqués par les cinq voitures GT numéros 8, 53, 88, 99 et 176 toutes cinq mesurées à 118 dB dyn. en individuelles donc conformes au Permis Unique et au R.O.I.

30/07 :

13H = 122.1 dB max au STAND pour 53.3 dB à MEIZ et seulement 44.9 dB aux PIERRIS

14H = 119.4 dB max au STAND pour 64.8 dB à MEIZ et seulement 50.6 dB aux PIERRIS

24H de SPA Epreuve « B » : Tranche 13H, les 122.1 dB max au STAND sont le fruit des cumulés et passage à moins de quinze mètres du sonomètre de la file de gauche lors du départ de la course SRO 30^{ième} Anniversaire. Tranche 14H, course SRO 30^{ième} Anniversaire, comme la veille, même constat, les 119.4 dB enregistrés au sonomètre STAND sont le fruit des cumulés provoqués par les cinq voitures numéros 8, 53, 88, 99 et 176 toutes à 118 dB dyn en individuelles, photos à l'appui.

04/08 :

09H = 106 dB max au STAND pour seulement 45.6 dB à MEIZ et 49.4 dB aux PIERRIS
13H = 106 dB max au STAND pour seulement 49.1 dB à MEIZ et 41.7 dB aux PIERRIS
16H = 103.6 dB max au STAND et 54.3 dB à MEIZ pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS
17H = 53.1 dB à MEIZ pour seulement 100.6 dB max au STAND et 41.3 dB aux PIERRIS
CURBSTONE : 9H04, Drapeau noir à la LMP3 numéro 29 qui est à 109 dB. 9H34, Drapeau noir et EXCLUSION de la même LMP3 numéro 29 qui est à 106 dB dyn. 13H29, drapeau noir à la LMP3 numéro 13 qui est à 109 dB dyn. 13H36, drapeau noir à la LMP3 numéro 14 qui est à 105 dB dyn. Tranche 16H, effet cumul pour le circuit et MEIZ est à 10 dB supérieur à PIERRIS donc non imputable au circuit, MEIZ reste en dépassement dB la tranche 17H alors qu'au circuit tout est OK.

11/8 :

09H = 56.6 dB aux PIERRIS pour seulement 71.5 dB max au STAND
11H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 44.2 dB à MEIZ et 50.9 dB aux PIERRIS
RSR : Le dépassement dB de 9H chez les riverains de PIERRIS n'est pas imputable au circuit. Aucun dépassement dB noté au Registre ce 11 aout, le dépassement de la tranche 11H au STAND est le fruit de cumuls mais sans incidence sur les riverains.

12/08 :

09H = 104.8 dB max au STAND pour seulement 51.3 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ
10H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 51 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ
11H = 103.4 dB max au STAND pour seulement 51.9 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ
13H = 106.2 dB max au STAND et 53.1 dB aux PIERRIS pour seulement 44.8 dB à MEIZ
14H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 50.8 dB aux PIERRIS et 46.6 dB à MEIZ
15H = 101.6 dB max au STAND pour seulement 51.4 dB aux PIERRIS et 43.8 dB à MEIZ
16H = 102.9 dB max au STAND pour seulement 52.3 dB aux PIERRIS et 44.2 dB à MEIZ
17H = 101.2 dB max au STAND pour seulement 49.5 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ
DG SPORT MOTOS : Pour la tranche 9H, arrêts des motos 198, 256 et 278. Tranche 10H, arrêts des motos 60, 176 et 10. Tranche 11H, arrêts des motos 276 et 138. Pour la tranche 13H, arrêts des motos 258 et 256, cette dernière est EXCLUE, à noter que le dépassement dB aux PIERRIS à 53.1 dB est supérieur de 9 dB par rapport à MEIZ, un tel écart démontre que ce n'est pas la faute du circuit. Tranche 14H, arrêt et EXCLUSION de la moto 258. Tranche 15H, arrêt de la moto 275. Tranche 17H, arrêts des motos 4 et 178.

13/08 :

09H = 107.5 dB max au STAND pour seulement 50.8 dB aux PIERRIS et 43.4 dB à MEIZ
10H = 102 dB max au STAND pour seulement 46.9 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ
11H = 101.8 dB max au STAND pour seulement 52 dB aux PIERRIS et 45.8 dB à MEIZ
13H = 104 dB max au STAND et 53.1 dB aux PIERRIS pour seulement 43.9 à MEIZ
14H = 104 dB max au STAND pour seulement 51.5 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ
15H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 51.5 dB aux PIERRIS et 43.1 dB à MEIZ
16H = 104.9 dB max au STAND pour seulement 50 dB aux PIERRIS et 43.1 dB à MEIZ
17H = 101.6 dB max au STAND pour seulement 48.7 dB aux PIERRIS et 41.5 dB à MEIZ
DG SPORT MOTOS : Tranche 9H, arrêts des motos 119, 216, 219, 256 et 221. Tranche 10H, arrêt de la moto 98. Tranche 11H, effets cumuls et shifters. Tranche 13H, effets cumuls et comme la veille même heure aux PIERRIS il y a un dépassement dB à 53 ?1 dB qui est 10 dB supérieur à MEIZ donc non imputable au circuit. Tranche 14H, effet cumuls et shifters, sans incidence sur les riverains. Tranche 15H, arrêt et EXCLUSION de la moto 256, arrêt de la moto 66. Tranche 16H, trop de dépassements dB à 16H20 donc ROUGE PARTOUT, session A est annulée, idem pour la session B qui suit. Ensuite arrêts des motos 10, 44 et 98, cette dernière est EXCLUE.

25/08 :

15H = 119.5 dB max au STAND, 56.7 dB aux PIERRIS et 55.3 dB à MEIZ

16H = 57.9 dB à MEIZ et 55.6 dB aux PIERRIS pour seulement 94.2 dB max au STAND

17H = 120.4 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB aux PIERRIS et 52.5 dB à MEIZ

20H = 55.3 dB à MEIZ pour seulement 79.1 dB max au STAND

21H = 66.6 dB à MEIZ pour seulement 79.2 dB max au STAND

22H = 59.6 dB à MEIZ pour seulement 86.3 dB max au STAND

23H = 59 dB à MEIZ pour seulement 88.8 dB max au STAND

GP F1 : Les mesures dB à 15H et 17H sont le fruit des tours – démos des anciennes F1 de Caira, évènements montés par Spa GP. Les dépassements dB à MEIZ en soirée ne sont pas le fruit du circuit en tant que tel mais le bruit ambiant des Parkings –Campings publics aux Combes.

26, 27 et 28 aout : GPF1, 24 dépassements dB tranche horaire chez les riverains de MEIZ pendant les nuits non imputables au roulage sur le circuit. 6 dépassements dB tranche horaire chez les riverains des PIERRIS pendant les nuits non imputables au roulage sur le circuit.

14/09 :

09H = 104 dB max au STAND pour seulement 47.7 dB aux PIERRIS et 41.4 dB à MEIZ

10H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 17.1 dB aux PIERRIS et 41.5 dB à MEIZ

13H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 45.1 dB aux PIERRIS et 41.7 dB à MEIZ

15H = 103.5 dB max au STAND et 53.5 dB à MEIZ pour seulement 41.9 dB aux PIERRIS

CURBSTONE : tranches 9H et 10H, deux drapeaux noirs à la Marcos numéro 66 qui est à 106 dB puis 104 dB. Le reste c'est l'effet cumuls et shifters. La différence entre MEIZ et PIERRIS à 15h, laisse présumer de bruit ambiant à MEIZ non imputable au circuit.

15/09 :

10H = 108.2 dB max au STAND pour seulement 39.8 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

15H = 108.4 dB max au STAND pour seulement 41.6 dB aux PIERRIS et 47.4 dB à MEIZ

19H = 57.1 dB aux PIERRIS pour seulement 64.7 dB max au STAND

LARS ROLNER JOURNEE « B » : Les 108 dB max sont le fruit de shifters de la Porsche bi-turbo de L. Rolner sans incidence néfaste sur les riverains que du contraire, les dB enregistrés chez les riverains sont sous les 48 dB pour une incentive de type « B ». A' 19H, le bruit aux PIERRIS n'est pas imputable au circuit.

17/09 :

10H = 101.7 dB max au STAND pour seulement 51.7 dB à MEIZ et 44.2 dB aux PIERRIS

11H = 101.9 dB max au STAND pour seulement 51.8 dB à MEIZ et 46.5 dB aux PIERRIS

13H = 101.6 dB max au STAND et 53.3 dB à MEIZ pour seulement 49.7 dB aux PIERRIS

14H = 53.1 dB à MEIZ pour seulement 100 dB max au STAND et 50.5 dB aux PIERRIS

15H = 53.9 dB à MEIZ pour seulement 100.7 dB max au STAND et 50.2 dB aux PIERRIS

16H = 101.7 dB max au STAND et 54.4 dB à MEIZ pour seulement 49.5 dB aux PIERRIS

17H = 101.7 dB max au STAND pour seulement 49.8 dB à MEIZ et 45.7 dB aux PIERRIS

DG SPORT MOTOS : Au Registre dB, tranche 11H, arrêt de la moto 304 ; Tranche 13H, arrêt de la moto 102. Tranche 15H, arrêts des motos 12 et 71. Tranche 17H, arrêt et EXCLUSION de la moto 102. Le reste ce sont des effets cumuls et shifters. Les dépassements dB à MEIZ sont constants de 13H à 16H alors qu'aux PIERRIS tout est OK et qu'au circuit on est OK à 14H et 15H. Il s'agit dès lors de bruits ambiants à MEIZ non imputables au circuit.

19/9 :

13H = 55.4 dB à MEIZ pour seulement 102.4 dB max au STAND et 43.8 dB aux PIERRIS
14H = 111.3 dB max au STAND et 53.3 dB à MEIZ pour seulement 42.9 dB aux PIERRIS
15H = 54.3 dB à MEIZ pour seulement 102.9 dB max au STAND et 42.8 dB aux PIERRIS
16H = 104 dB max au STAND et 55.2 dB à MEIZ pour seulement 43.6 dB aux PIERRIS
18H = 97.1 dB max au STAND pour seulement 44.8 dB à MEIZ et 48 dB aux PIERRIS
PISTEN et AFTER SIX P.Y. ROSOUX : Aucun dépassement dB noté au Registre de ce 19 septembre pour Pisten. Les 111 dB enregistrés sont le fruit d'un coup de shifter de la Ligier numéro 35 qui est bien à 103 dB dyn max à l'échappement. A' nouveau de 13H à 16H, les dépassements dB à MEIZ sont très éloignés de ceux des PIERRIS qui sont OK. A' noter qu'au circuit on est sous les 103 dB à 13H et 15H alors qu'à MEIZ on reste au-dessus des 53 dB. Difficile de dire que le bruit à MEIZ est le fruit du circuit. AFTER SIX P.Y ROSOUX : tranche 18H, drapeaux noirs à la Porsche noire et verte qui est à 98 dB à 18H13 et 97 dB à 18H24, sans incidence négative sur les riverains.

03/10 :

09H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 41.8 dB aux PIERRIS et 39 dB à MEIZ
11H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 44.4 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ
12H = 59.8 dB à MEIZ pour seulement 71.6 dB max au STAND
13H = 103.5 dB max au STAND pour seulement 47.9 dB aux PIERRIS et 43.5 dB à MEIZ
14H = 104.3 dB max au STAND pour seulement 44.5 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ
17H = 103.1 dB max au STAND pour seulement 42.3 dB aux PIERRIS et 42.6 dB à MEIZ
CIRCUIT DAY : Au Registre, drapeau noir à 9H48 à la Ford Mustang n°20 qui est à 107 dB. Drapeau noir à 11H49 à la Ferrari n°338 qui est à 105 dB. Drapeau noir à 14H13 à la Ferrari n°338 qui est à 104 dB. Drapeau noir à l'Ultima n°345 qui est à 104 dB. Le reste est le fruit de cumuls et passages à moins de quinze mètres du sonomètre. Le tout sans incidence néfaste envers les riverains. Tranche 12H, le bruit à MEIZ n'est pas imputable au circuit.

05/10 :

09H = 104 dB max au STAND pour seulement 50.1 dB aux PIERRIS et 43.4 dB à MEIZ
11H = 104.7 dB max au STAND pour seulement 52.8 dB aux PIERRIS et 45.8 dB à MEIZ
14H = 53.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.4 dB max au STAND et 51.6 dB à MEIZ
15H = 106 dB max au STAND et 53.1 dB aux PIERRIS et 54,2 dB à MEIZ
JOSE CLOSE : Au Registre : tranche 9H, il y a drapeau noir à 9H43 pour la Silhouette VW Scirocco n°2 qui est à 104 dB. Drapeau noir à 15H54 pour la Lambo n°615 qui est à 108 dB elle a été arrêtée directement ce qui n'a pas pu influencer une hausse de dB moyens supérieure à 53 dB chez les riverains. Pour la tranche 11H, il s'agit de cumuls sans incidence sur les riverains. Pour 14H, le dépassement dB aux PIERRIS est non imputable au circuit.

11/10 :

09H = 105.5 dB max au STAND et 53.2 dB aux PIERRIS pour seulement 53 dB à MEIZ
10H = 105.5 dB max au STAND pour seulement 53 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ
11H = 103.6 dB max au STAND pour seulement 47.5 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ
12H = 53.9 dB aux PIERRIS pour seulement 75.1 dB max au STAND
16H = 104.4 dB max au STAND pour seulement 48.9 dB aux PIERRIS et 44.6 dB à MEIZ
CURBSTONE : Au Registre, le Team Aston Martin nous pose de multiples problèmes de bruit jusqu'à être EXCLU de la journée. Cela a posé différents problèmes jusqu'à des échanges de mail avec échanges de photos « constat d'infraction » vu que le team voulait porter plainte voire se faire rembourser etc. Quoiqu'il en soit, nous avons appliqué les sanctions prévues par le Permis à savoir : Drapeau noir à 10H37 pour l'Aston n°221 qui est à 106 dB. Drapeau noir à 10h49 pour l'Aston n°119 qui est à 109 dB. Drapeau noir à 11H10 pour l'Aston n°221 qui est à 106 dB. Drapeau noir et EXCLUSION de l'Aston n°221 qui est à 105 dB. Drapeau noir et EXCLUSION à 13H30 de l'Aston n°119 qui est à 105 dB. Tranche 16H, effets cumuls sans incidence sur les riverains de même que le dépassement dB à 12H aux PIERRIS ne peut être imputable au circuit.

17/10 :

10H = 54 dB aux PIERRIS pour seulement 101.9 dB max au STAND

11H = 103.9 dB max au STAND pour seulement 52.3 dB aux PIERRIS et 43.4 dB à MEIZ

17H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 40.7 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ

TINSEAU : Le seul dépassement-avertissement dB noté au Registre de ce 17 octobre est un drapeau noir à 17H15 pour la Lambo noire qui est à 105 dB. Tranche 11H, effets cumulés. Le tout, sans incidence néfaste sur les riverains. Tranche 10H, dépassement aux PIERRIS non imputable au circuit.

19/10 : /

10H = 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 102.8 dB max au STAND

11H = 107.3 dB max au STAND pour seulement 52.5 dB aux PIERRIS et 45.7 dB à MEIZ

13H = 104.5 dB max au STAND pour seulement 53 dB aux PIERRIS et 45.6 dB à MEIZ

14H = 105.3 dB max au STAND et 55.4 dB aux PIERRIS pour seulement 46.4 dB à MEIZ

15H = 106.7 dB max au STAND pour seulement 52.2 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

16H = 105.9 dB max au STAND pour seulement 52.4 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

17H = 105.8 dB max au STAND pour seulement 51.1 dB aux PIERRIS et 49.3 dB à MEIZ

RSR : Au Registre un seul avertissement-dépassement dB noté. A' 17H42, drapeau noir à la Lambo numéro 60 qui est à 107 dB. Tranche 11H, il est noté au rapport dB shifter à 107 dB à 11H15. Pour le reste, il faut remarquer qu'à MEIZ tout est OK 49.3 dB max ce jour malgré tous les dépassements dB au circuit. Aux PIERRIS, la tranche 10H n'est pas imputable au circuit et la tranche 14H à 55.4 dB est de 9 dB supérieurs à l'autre sonomètre riverain, donc il s'agit de bruit ambiant et non imputable au circuit. Pour les dépassements au circuit, il y a 70 voitures en piste en permanence donc effets cumulés et passages à moins de quinze mètres du sonomètre sans incidence sur les sonomètres riverains.

NOVEMBRE : ERREURS sur le site « francorchamps-acoustique.be » il n'y a pas eu de correction des heures malgré le changement d'heure.

De ce fait, les tranches 12H à partir du 01/11 jusqu'au 14/11 indiquent des dépassements dB alors qu'il s'agit des tranches 11H en réalité.

02/11 :

08H Réel = 57.1 dB à MEIZ pour seulement 78.6 dB max au STAND

09H = 110.1 dB max au STAND et 57.5 dB à MEIZ pour seulement 47.3 dB aux PIERRIS

10H = 111.1 dB max au STAND et 55.2 dB à MEIZ pour seulement 49.6 dB aux PIERRIS

MOTOPARK, INCENTIVE « B » : Tranche 9H, Drapeau noir à la F3 numéro 66 qui est à 111 dB à 9H50. Drapeau noir à la F3 numéro 53 qui est à 108 dB à 9H51. Drapeau noir à la F3 numéro 45 qui est à 112 dB à 9H55 suivi d'un ROUGE PARTOUT puisqu'il y a trop de monoplaces

F3

Groupe

2 qui sont en dépassements dB, il y a encore les F3 numéros 57 et 56 qui sont à 110 dB dyn. On appelle l'organisateur au race control pour convoquer en pitlane les team manager des F3 afin de remédier aux problèmes de bruit. Malgré l'incentive de type B à 107 dB dyn maxis, les teams ont confondu statique et dynamique. Tranche 10H, Drapeaux noirs au deux F2 numéros 59 et 60 qui sont à 112 dB à 10H25.

06/11 :

10H = 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 102.3 dB max au STAND

11H = 55.1 dB aux PIERRIS pour seulement 103 dB max au STAND

13H = 104.2 dB max au STAND et 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 44.9 dB à MEIZ

14H = 54.6 dB aux PIERRIS pour seulement 102.1 dB max au STAND

DRIVERS DAY : Manifestement il y a une constante au niveau des dépassements dB aux PIERRIS, les dépassements de 10H, 11H et 14H ne sont pas imputables au circuit. La tranche 13H, trois drapeaux noirs aux trois Porsche du même team, les numéros 16, 17 et 18 sont arrêtées à 13H17, les 55.7 dB aux PIERRIS sont le fruit du bruit ambiant vu la constante de dépassements dB sur place et l'écart de 10 dB avec MEIZ.

10/11 :

15H = 103.3 dB max au STAND pour seulement 50.1 dB aux PIERRIS et 46.5 dB à MEIZ

16H = 103.3 dB max au STAND et 53.5 dB aux PIERRIS pour seulement 43.8 dB à MEIZ

R.S.R. : Aucun avertissement - dépassement dB noté au Registre de ce 10 novembre, les légers dépassements à 103.3 dB sont le fruit de cumuls suite au trafic des 70 voitures en piste. Difficile d'imputer le circuit pour les 53.5 dB aux PIERRIS vu la différence de 10 dB avec MEIZ.

12/11 :

15H = 104.6 dB max au STAND pour seulement 52.3 dB aux PIERRIS et 47.7 dB à MEIZ

16H = 105.4 dB max au STAND et 56.6 dB aux PIERRIS pour seulement 44.5 dB à MEIZ

SKYLIMIT : Drapeau noir à la Porsche numéro 12 qui est à 106 dB à 15h03 ; Drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 12 qui est à 106 dB à 16H07. Vu l'écart de 11 dB entre MEIZ et PIERRIS à 16H, le bruit à PIERRIS n'est pas imputable au circuit.

13/11 :

09H = 54.3 dB aux PIERRIS pour seulement 102.7 dB max au STAND

10H = 54.5 dB aux PIERRIS pour seulement 102.4 dB max au STAND

13H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 51.6 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

15H = 103.7 dB max au STAND pour seulement 52.4 dB aux PIERRIS et 46.3 dB à MEIZ

16H = 103.5 dB max au STAND et 53.3 dB aux PIERRIS pour seulement 43.8 dB à MEIZ

SKYLIMIT : Un seul avertissement – dépassement dB noté au Registre de ce 13 novembre, drapeau noir à la Porsche numéro 3 qui est à 104 dB dyn à 16H16. Les dépassements PIERRIS ne sont pas imputables au circuit.

14/11 :

10H = 54.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.3 dB max au STAND

11H = 108.2 dB max au STAND et 55.7 dB aux PIERRIS pour seulement 43.8 dB à MEIZ

13H = 53.9 dB aux PIERRIS pour seulement 102.3 dB max au STAND

15H = 107.8 dB max au STAND et 54 dB aux PIERRIS pour seulement 45.6 dB à MEIZ

16H = 105.4 dB max au STAND pour seulement 48.8 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

LOTUS UK : Drapeau noir à la Lotus 41 qui est à 105 dB à 11H38. Drapeau noir et EXCLUSION de la Lotus 41 qui est à 111 dB (shifter) à 15H46. Le reste ce sont des cumuls suite au trafic

2. DEPASSEMENTS dB AU CIRCUIT SANS DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS

21/03 :

10H = 103.2 dB max au STAND pour 44.7 dB à MEIZ et 48.6 dB aux PIERRIS

SKYLIMIT : Drapeau noir à la Jaguar numéro 14 à 10H18 et drapeau noir à la BMW numéro 12 à 11H toutes deux à 104 dB dyn. C'est noté au Registre.

24/03 :

15H = 103.3 dB max au STAND pour 49.1 dB à MEIZ et 45.7 dB aux PIERRIS

16H = 103.6 dB max au STAND pour 49.1 dB à MEIZ et 46.3 dB aux PIERRIS

DR MOTORS : 15H et 16H : Il s'agit d'effets cumuls sans incidence sur les riverains. A' 13H28, drapeau noir à la Porsche GT3 numéro 21 qui est à 104 dB dyn.

27/03 :

09H = 106.3 dB max au STAND pour 45.5 dB à MEIZ et 48.8 dB aux PIERRIS

10H = 103.6 dB max au STAND pour 42.6 dB à MEIZ et 50.9 dB aux PIERRIS

13H = 103.9 dB max au STAND pour 45.3 dB à MEIZ et 48.5 dB aux PIERRIS

15H = 103.9 dB max au STAND pour 44.5 dB à MEIZ et 51.8 dB aux PIERRIS

ROADBOOK : A' 9H05 : drapeau noir à la Maserati numéro 40 qui est à 105 dB. A' 9H40, drapeau noir à la Peugeot 904 numéro 34 qui est à 106 dB. A' 9H52, drapeau noir à la Porsche 911 numéro 54 qui est à 107 dB. A' 10H16, drapeau noir à la Ford GT 40 numéro 60 qui est à 105 dB. A' 10H55, drapeau noir à la Ford GT 40 numéro 65 qui est à 105 dB. A' 11H11, drapeau noir à la Lotus numéro 17 qui est à 104 dB. A' 11H34, drapeau noir à la Porsche numéro 72 qui est à 105 dB. A' 13H10, drapeau noir et EXCLUSION de la Ford GT40 numéro 65 qui est à 106 dB. A' 15H38, drapeau noir et EXCLUSION de la Lotus numéro 17 qui est à 104 dB.

28/03 :

15H = 103.6 dB max au STAND pour 47.5 dB aux PIERRIS et 50 dB à MEIZ

16H = 103.2 dB max au STAND pour 44.1 dB aux PIERRIS et 52.7 dB à MEIZ

JOURNEE CIRCUIT FR : Les dépassements dB de ce jour sont le fruit de cumuls et passages à moins de quinze mètres du sonomètre Stand sans incidence négative sur les riverains. Aucun dépassement dB noté au Registre.

17/04 :

14H = 107.5 dB max au STAND pour 49.9 dB aux PIERRIS et 42.8 dB à MEIZ

PORSCHE CLUB FRANCORCHAMPS, Journée « B » : 11H25, drapeau noir à la Porsche numéro 186 qui est à 108 dB. A' 14H45, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 186 qui est à 110 dB dyn. sans incidence sur les riverains.

30/05 :

09H = 102 dB max au STAND pour 43.3 dB aux PIERRIS et 45.2 dB à MEIZ

10H = 101.9 dB max au STAND pour 43.2 dB aux PIERRIS et 46.1 dB à MEIZ

11H = 101.3 dB max au STAND pour 46.4 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ

13H = 102.3 dB max au STAND pour 47.9 dB aux PIERRIS et 49.3 dB à MEIZ

14H = 102.7 dB max au STAND pour 48.3 dB aux PIERRIS et 47.4 dB à MEIZ

15H = 102.1 dB max au STAND pour 46.6 dB aux PIERRIS et 50.5 dB à MEIZ

16H = 102.7 dB max au STAND pour 47.2 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ

17H = 101.4 dB max au STAND pour 44.8 dB aux PIERRIS et 51.2 dB à MEIZ

DG SPORT - MOTOS : 10H20, drapeau noir à la moto 18 qui est à 103 dB. 13H10, drapeau noir à la moto numéro 1 qui est à 103 dB. 14H45, drapeau noir et EXCLUSION de la moto numéro 1 qui est à 103 dB. 14H50, drapeau noir à la moto 146 qui est à 104 dB. 16H25, drapeau noir à la moto 33 qui est à 103 dB. Pour le reste, il s'agit de cumuls et passages à moins de quinze mètres suite au trafic.

07/06 :

15H = 104 dB max au STAND pour 45 dB aux PIERRIS et 48 dB à MEIZ

NJS : Pour la tranche 15H, les 104 dB sont le fruit de passage à moins de quinze mètres du sonomètre, sans incidence sur les riverains.

10/06 :

09H = 104.2 dB max au STAND pour 49.9 dB aux PIERRIS et 44.2 dB à MEIZ

10H = 103.2 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 43.6 dB à MEIZ

13H = 103.1 dB max au STAND pour 50.8 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ

14H = 103.5 dB max au STAND pour 51.6 dB aux PIERRIS et 44.2 dB à MEIZ

15H = 103.1 dB max au STAND pour 51.5 dB aux PIERRIS et 45.2 dB à MEIZ

DG SPORT - MOTOS : 9H05, drapeau noir à la 48 qui est à 102 dB. 9H20, drapeau noir à la 200 qui est à 104 dB. 9H40, drapeau noir à la 295 qui est à 103 dB. 10H20, drapeau noir à la 85 qui est à 102 dB. 10H30, drapeau noir à la 156 qui est à 102 dB. 10H50, drapeau noir à la 239 qui est à 102 dB. 10H55, drapeau noir à la 304 qui est à 104 dB. 11H10, drapeau noir à la 140 qui est à 102 dB. 11H15, drapeau noir à la 141 qui est à 102 dB. 11H35, drapeau noir à la 49 qui est à 102 dB. 13H05, drapeau noir à la 165 qui est à 102 dB. 13H25, drapeau noir à la 142 qui est à 103 dB. 13H30, drapeau noir et EXCLUSION de la 141 qui est à 103 dB. 13H50, drapeau noir à la 149 qui est à 102 dB. 14H, drapeau noir et EXCLUSION de la 200 qui est à 104 dB. 16H45, drapeau noir et EXCLUSION de la 142 qui est à 102 dB. Ces dépassements n'engendrent pas de nuisance sonore chez les riverains.

23/06 :

09H = 103.3 dB max au STAND pour 48.1 dB aux PIERRIS et 45.4 dB à MEIZ

14H = 105 dB max au STAND pour 51.3 dB aux PIERRIS et 43.1 dB à MEIZ

16H = 103.4 dB max au STAND pour 48.9 dB aux PIERRIS et 41.9 dB à MEIZ

17H = 103.3 dB max au STAND pour 47.7 dB aux PIERRIS et 43.8 dB à MEIZ

ROADBOOK : 9H10, drapeau noir à la TVR numéro 47 qui est à 104 dB. 10H10, drapeau noir à l'AC Cobra numéro 20 qui est à 104 dB. 10H15, drapeau noir à la MG numéro 88 qui est à 104 dB. 10H20, drapeau noir à la GT 40 numéro 3 qui est à 104 dB. 11H05, drapeau noir au Proto numéro 12 qui est à 104 dB. 11H10, drapeau noir à la Porsche numéro 3 qui est à 104 dB. 13H05, drapeau noir à la Lotus numéro 54 qui est à 103,7 dB. 14H10, drapeau noir à la Mustang numéro 15 qui est à 107 dB. 14H20, drapeau noir à la Jaguar numéro 173 qui est à 105 dB. 16H20, drapeau noir à la BMW numéro 6 qui est à 105 dB. 17H10, drapeau noir à la Porsche numéro 99 qui est à 104 dB. 17H20, drapeau noir et EXCLUSION de la Mustang numéro 15 qui est à 104 dB.

14/07 :

09H = 103.7 dB max au STAND pour 41.8 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

10H = 104.1 dB max au STAND pour 45.2 dB aux PIERRIS et 46.9 dB à MEIZ

13H = 103.6 dB max au STAND pour 45.8 dB aux PIERRIS et 49.8 dB à MEIZ

LOTUS UK : Le dépassement dB de la tranche 9H est le fruit de cumuls. 10H30, drapeau noir à la Lotus numéro 5 qui est à 106 dB (shifter). 13H09, drapeau noir à la Lotus numéro 5 qui est à 105 dB (shifter).

19/07 :

09H = 109.1 dB max au STAND pour 51.6 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ

16H = 103.4 dB max au STAND pour 48.5 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ

18H = 99.8 dB max au STAND pour 48.3 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

19H = 97.1 dB max au STAND pour 43.7 dB aux PIERRIS et 41.9 dB à MEIZ

TC Ltd : Pour le dépassement de 9H, il s'agit de la FIAT Coupé n° 108 arrêtée sous drapeau noir à 9H15 et noté au Registre comme donnant des shifters à 117 dB. Sans incidence pour les riverains. Tranche 16H les 103.4 dB sont le fruit de passages à moins de quinze mètres du sonomètre.

AFTER SIX RSR SPA : Formule d'écolage en file avec changement de leader sous le sonomètre Stand. Cela provoque des pics à 98, 99 dB dyn au sonomètre Stand. Mais aucune voiture n'est au-dessus des 95 dB dyn mesuré à quinze mètres.

20/07 :

10H = 104.6 dB max au STAND pour 42 dB aux PIERRIS et 49.3 dB à MEIZ

13H = 105.2 dB max au STAND pour 49.7 dB aux PIERRIS et 45.6 dB à MEIZ

16H = 104.2 dB max au STAND pour 47 dB aux PIERRIS et 44.5 dB à MEIZ

RSR : Drapeau noir à la Porsche GT3 numéro 92 qui est à 107 dB dyn. à 11H20 (shifter).

Drapeau noir à la Lambo numéro 59 qui est à 108 dB dyn à 13H43 (shifter). Drapeau noir et

EXCLUSION de la Porsche GT3 numéro 92 qui est à 105 dB dyn à 13H55. Drapeau noir et

EXCLUSION de la lambo numéro 59 qui est à 108 dB dyn à 16H15.

28/07 :

14H = 118.9 dB max au STAND pour 49.6 dB à MEIZ et 0 dB aux PIERRIS

24H de SPA : 15H01, drapeau noir à la Porsche numéro 99 de la série SRO 30^{ième} Anniversaire, elle est notée au Registre Epreuve du 28 juillet selon l'article 6.1.2. du chapitre VI intitulé « Avertissement et Exclusion » dans le R.O.I. du Permis Unique.

08/08 :

15H = 103.7 dB max au STAND pour 46.9 dB aux PIERRIS et 52.1 dB à MEIZ

18H = 96.7 dB max au STAND pour 45.1 dB aux PIERRIS et 47.8 dB à MEIZ

19H = 97.4 dB max au STAND pour 42.7 dB aux PIERRIS et 47.6 dB à MEIZ

SEVEN IG : 15H les 103.7 dB sont le fruit de passages à moins de quinze mètres du sonomètre sans incidence néfaste pour les riverains. Aucun dépassement dB noté ce jour au Registre.

AFTER SIX JOSE CLOSE : 18H15, drapeau noir à la Porsche numéro 390 qui est à 96 dB dyn. 19H05, drapeau noir à la Porsche numéro 417 qui est à 96 dB. 19H35, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 417 qui est à 97 dB. 19H37, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 390 qui est à 96 dB suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la Porsche numéro 390.

10/08 :

10H = 105.3 dB max au STAND pour 51.9 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

13H = 103.2 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

14H = 103.9 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 42.3 dB à MEIZ

18H = 98.3 dB max au STAND pour 44 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

19H = 98.4 dB max au STAND pour 42.4 dB aux PIERRIS et 41.3 dB à MEIZ

PISTEN et AFTER SIX RSR : Aucun avertissement ou exclusion notés au Registre ce jour, les dépassements dB sont le fruit de cumuls et shifters. Pour l'After Six RSR, on est dans le cadre d'écolage en file avec changement de leader sous le sonomètre Stand donc mesurés à moins de quinze mètres du sonomètre Stand mais sans incidence néfaste pour les riverains.

05/09 :

13H = 105.3 dB max au STAND pour 45.2 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

14H = 103.5 dB max au STAND pour 46.2 dB aux PIERRIS et 41.3 dB à MEIZ

18H = 101.7 dB max au STAND pour 42.8 dB aux PIERRIS et 38.6 dB à MEIZ

19H = 97 dB max au STAND pour 43.5 dB aux PIERRIS et 41.1 dB à MEIZ

RSR : Tranche 13H, drapeau noir à l'Alfa numéro 33 qui est à 105 dB à 13H43 ; Pour la tranche 14H, effets cumulés, le tout sans incidence négative sur les riverains.

AFTER SIX José CLOSE : Soirée chargée au circuit, les dépassements dB sont le fruit de 8 drapeaux noirs dont 1 Exclusion. Tranche 18H : drapeau noir à la Porsche numéro 457 (96 dB), drapeau noir à la Porsche numéro 438 (96 dB), drapeau noir à la Porsche numéro 470 (97 dB), drapeau noir à la Maserati numéro 100 (96 dB), drapeau noir à la BMW (96 dB), drapeau noir à la Porsche numéro 450 (96 dB), drapeau noir à la Porsche numéro 449 (96 dB). Tranche 19H : Drapeau noir et Exclusion de la TVR Griffith grise (96 dB), drapeau noir à la Porsche GT3 grise (96 dB), drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 457 (96 dB). Tous ces dépassements sont sans incidence chez les riverains.

12/09 :

10H = 105 dB max au STAND pour 50.7 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ

11H = 104.7 dB max au STAND pour 52.5 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

13H = 104.2 dB max au STAND pour 52 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

14H = 104.8 dB max au STAND pour 51.7 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ

18H = 98.9 dB max au STAND pour 43.8 dB aux PIERRIS et 40.1 dB à MEIZ

19H = 100 dB max au STAND pour 47.8 dB aux PIERRIS et 41.8 dB à MEIZ

RMA : Tranche 10H et 13H, effets cumulés et passages à moins de quinze mètres du sonomètre STAND. Tranche 11H, drapeau noir à l'Aston n° 92 qui est à 104 dB dyn à 11H26 et pour la tranche 14H, drapeau noir à la Lambo n° 32 qui est à 108 dB à 14H24 (shifter).

AFTER SIX JOSE CLOSE : Changement de tactique chez Jose Close, ce dernier décide d'exclure directement les voitures en dépassement dB donc 1 dépassement est sanctionné directement par 1 EXCLUSION. A' 18H22, EXCLUSION de la BMW numéro 497 qui est à 96 dB. 18H28, EXCLUSION de la BMW numéro 483 qui est à 100 dB. 19H45, EXCLUSION de la Porsche numéro 480 qui est à 96 dB. 19H45, EXCLUSION de la BMW numéro 489 qui est à 101 dB.

13/09 :

13H = 103.3 dB max au STAND pour 45.6 dB aux PIERRIS et 41.1 dB à MEIZ

14H = 103.3 dB max au STAND pour 46.7 dB aux PIERRIS et 41.4 dB à MEIZ

RMA et After Six Curbstone : Tranches 13H et 14H, il s'agit d'effets cumulés, sans incidence néfaste pour les riverains. Aucun avertissement dB noté ce jour au Registre Incentive C.

16/09 :

13H = 101.3 dB max au STAND pour 44.1 dB aux PIERRIS et 50.5 dB à MEIZ

14H = 102.6 dB max au STAND pour 44.9 dB aux PIERRIS et 51.7 dB à MEIZ

DG SPORT MOTOS et After Six Rev Team : 13H05, drapeau noir à la moto 140 qui est à 104 dB. 13H30, drapeau noir à la moto 105 qui est à 106 dB. 14H15, drapeau noir à la moto 169 qui est à 104 dB. 14H20, drapeau noir à la moto 71 qui est à 105 dB. 14H40, drapeau noir et EXCLUSION de la moto 140 qui est à 104 dB. Sans incidence sur les riverains.

18/09 :

09H = 103.2 dB max au STAND pour 43.8 dB aux PIERRIS et 43.9 dB à MEIZ

16H = 104 dB max au STAND pour 44.8 dB aux PIERRIS et 50.7 dB à MEIZ

SPA ASIA : Journée AUTO – MOTOS. A' 9H05, drapeau noir à la moto numéro 4 qui est à 105 dB. A' 16H, drapeau noir à la Nissan Skyline 77 qui est à 105 dB. 16H05, drapeau noir à la Nissan GTR 41 qui est à 104 dB. 16H10, drapeau noir à la Toyota 72 qui est à 104 dB.

26/09 :

10H = 103.8 dB max au STAND pour 48.8 dB aux PIERRIS et 45.9 dB à MEIZ

11H = 105.2 dB max au STAND pour 50.7 dB aux PIERRIS et 46.2 dB à MEIZ

13H = 104.3 dB max au STAND pour 52.8 dB aux PIERRIS et 51.5 dB à MEIZ

RSR et After Six Jose Close : Tranche de 10H, les 103.8 dB max sont le fruit de cumuls.

Tranche 11H : Drapeau noir à la Porsche numéro 82 qui est à 106 dB à 11H07. Tranche

13H : Drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 82 qui est à 105 dB à 13H43.

27/09 :

18H = 97.9 dB max au STAND pour 43.4 dB aux PIERRIS et 41.2 dB à MEIZ

NJS et AFTER SIX MARC DUEZ : A' 18H34, Drapeau noir à la Toyota Supra numéro 32 qui est à 98 dB dyn.

28/09 :

18H = 98.7 dB max au STAND pour 42.7 dB aux PIERRIS et 42.1 dB à MEIZ

NJS et AFTER SIX REV TEAM : After Six, 4 drapeaux noirs dont 1 exclusion dans la tranche

18H. A' 18H12, drapeau noir à l'Audi numéro 26 qui est à 98 dB. A' 18H15, drapeau noir à la Porsche numéro 38 qui est à 98 dB. A' 18H40, drapeau noir à la Porsche numéro 46 qui est

à 96 dB. A' 18H44, drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche numéro 38 qui est à 98 dB.

29/09 :

11H = 105 dB max au STAND pour 48.1 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ

13H = 103.5 dB max au STAND pour 47.5 dB aux PIERRIS et 44.8 dB à MEIZ

14H = 103.8 dB max au STAND pour 41.7 dB aux PIERRIS et 49.6 dB à MEIZ

15H = 107.7 dB max au STAND pour 43.2 dB aux PIERRIS et 47.7 dB à MEIZ

16H = 104.4 dB max au STAND pour 44 dB aux PIERRIS et 46.5 dB à MEIZ

ROADBOOK et After Six Roadbook : Enormément de trafic ce qui provoque beaucoup de cumuls et passages à moins de quinze mètres du sonomètre. Il faudra mettre 13 drapeaux

noirs, dont 2 EXCLUSIONS. Tranche de 11H, une GT40, une Lotus et une AC Cobra.

Tranche 13H, une Lola. Tranche 14H, EXCLUSION d'une Lola, EXCLUSION d'une GT40 et

deux Jaguar. Tranche 15H, une GT40. Tranche 16H, une Porsche, une GT 40 et une TVR.

Pour l'AFTER SIX, il s'agit de PARADES de vieilles voitures, trois tours en file puis groupe suivant. Le tout sans incidence sur les riverains.

06/10 :

10H = 105.7dB max au STAND pour 41 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ

13H = 105.2 dB max au STAND pour 44.1 dB au PIERRIS et 47.8 dB à MEIZ

SKYLIMIT : Tranche 10H, effets cumuls. Tranche 13H : Drapeau noir à la Porsche numéro

107 qui est à 106 dB à 13H14 suivi d'un ROUGE PARTOUT pour non-respect du drapeau noir de la part de la Porsche numéro 107. 13H40, drapeau noir à la Scirocco Silhouette

numéro 2 qui est à 105 dB dyn. Le tout sans incidence négative sur les riverains.

12/10 :

10H = 103.1 dB max au STAND pour 51.5 dB aux PIERRIS et 47.4 dB à MEIZ

11H = 106.1 dB max au STAND pour 49 dB aux PIERRIS et 44.7 dB à MEIZ

15H = 103.6 dB max au STAND pour 47.9 dB aux PIERRIS et 42.9 dB à MEIZ

GOLDTRACK : A' 10H53, drapeau noir à la Lambo numéro 90 qui est à 104 dB. A' 11H10, drapeau noir à la Ferrari 458 jaune qui est à 104 dB. A' 11H33, drapeau noir à la Ferrari 458

jaune qui provoque des coups de shifters à 113 dB. A' 11H45, drapeaux noirs : la Lambo numéro 90 et une Porsche sont à 105 et 104 dB. A' 11H46, drapeau noir à la Ferrari 458

numéro 101 qui est 105 dB. Tranche 15H, les 103.6 dB max sont le fruit de cumul avec passage à moins de quinze mètres du sonomètre STAND.

13/10 :

10H = 103.6 dB max au STAND pour 46.3 dB aux PIERRIS et 45 dB à MEIZ

13H = 106.1 dB max au STAND pour 47.5 dB aux PIERRIS et 43.4 dB à MEIZ

14H = 103.2 dB max au STAND pour 46.1 dB aux PIERRIS et 43.7 dB à MEIZ

GOLDTRACK : Tranche 10H, drapeau noir à la Lambo numéro 90 qui est à 105 dB à 10H11. Tranche 13H et 14H, il s'agit d'effets cumulés sans incidence sur les riverains.

18/10 :

10H = 104.2 dB max au STAND pour 42.1 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

11H = 103.5 dB max au STAND pour 44.3 dB aux PIERRIS et 42 dB à MEIZ

13H = 103.1 dB max au STAND pour 43.4 dB aux PIERRIS et 47.9 dB à MEIZ

14H = 103.2 dB max au STAND pour 42.1 dB aux PIERRIS et 47.3 dB à MEIZ

15H = 103.3 dB max au STAND pour 42.6 dB aux PIERRIS et 47.5 dB à MEIZ

16H = 105.5 dB max au STAND pour 43.1 dB aux PIERRIS et 48.6 dB à MEIZ

19H = 100.5 dB max au STAND pour 41.4 dB aux PIERRIS et 41.7 dB à MEIZ

RSR : Un seul avertissement dB noté au Registre, à 11H24 drapeau noir à la Porsche GT3 numéro 69 qui est à 105 dB dyn. Pour le reste, il s'agit de cumulés, passages à moins de quinze mètres et shifters sans incidence négative envers les riverains, vu les chiffres relativement bas chez les riverains (max 48.9 dB). Pour les 100.5 dB max au STAND dans la tranche 19H c'est probablement un pic de bruit ambiant aux abords du circuit sans incidence sur les riverains, il n'y avait pas de roulage en piste (after six) ce soir-là.

20/10 :

11H = 103.1 dB max au STAND pour 51.8 dB aux PIERRIS et 45.5 dB à MEIZ

DSK : Aucun dépassement-avertissement dB noté au Registre du 20 octobre. Les 103.1 dB max enregistrés dans la tranche 11H sont le fruit d'un cumul et passage à moins de quinze mètres du sonomètre STAND sans incidence sur les riverains.

21/10 :

14H = 104.3 dB max au STAND pour 47.7 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

15H = 106.8 dB max au STAND pour 46.6 dB aux PIERRIS et 42.1 dB à MEIZ

MARC DUEZ : Tranche 15H, drapeau noir à la Renault 21 Turbo numéro 21 qui provoque des pics à 114 dB suite aux coups de shifters lors des changements de vitesses, c'est sans incidence négatives envers les riverains mais il a été décidé de l'arrêter. Probablement que le dépassement de la tranche 14H est provoqué par les shifters de la Renault 21 Turbo numéro 21, sans incidence sur les riverains (47.7 dB max aux PIERRIS).

28/10 :

15H = 108.1 dB max au STAND pour 49.3 dB aux PIERRIS et 48.7 dB à MEIZ

16H = 109.8 dB max au STAND pour 51.9 dB aux PIERRIS et 44.1 dB à MEIZ

2CVRT : Les dépassements des tranches 16H et 17H sont indignes d'une journée Incentive C mais heureusement les véhicules fautifs de la série BGDC qui devaient rouler le lendemain en course d'ouverture des 24H2CV ont immédiatement été arrêtés sous drapeaux noirs dont certains ont été EXCLUS. Cela a fait sujet à de longues discussions houleuses dans la race control suivi d'échanges de mail. Il a été conseillé à l'organisateur des 24H 2CV (le 2CVRT) de prendre les dispositions qui s'imposent pour la saison 2023. Le circuit a appliqué les consignes du Permis et du R.O.I. ce qui a donné des chiffres dB acceptables chez les riverains malgré les pics enregistrés au sonomètre STAND. Au Registre il est noté : Drapeau noir à 15H49 à la Porsche 12 qui est à 109 dB. Drapeau noir à 15H53 pour la Ford VdS numéro 2 qui est à 105 dB. Drapeau noir à 15H58 pour la Cupra 25 qui est à 105 dB. EXCLUSION de la Cupra 25 à 16H17, elle est à 104 dB. EXCLUSION de la Porsche 12 qui est à 105 dB à 16H35. Drapeau noir à 17H09 pour la Honda numéro 99 qui est à 109 dB. Drapeau noir à la Cupra 23 qui est à 104 dB à 17H30.

NOVEMBRE : ERREURS sur le site « francorchamps-acoustique.be », les tranches horaires n'ont pas été adaptées au changement d'heure. De ce fait la tranche horaire 12H doit devenir 11H. L'erreur donne l'impression que le circuit roule l'heure du midi entre 12H et 13H alors qu'en réalité il s'agit de la tranche 11H et non pas 12H.

05/11 :

11H réel = 106.3 dB max au STAND pour seulement 43.1 dB aux PIERRIS et 42.8 dB à MEIZ

13H = 105.3 dB max au STAND pour seulement 43.9 dB aux PIERRIS et 41.4 dB à MEIZ

14H = 106.3 dB max au STAND pour seulement 46.9 dB aux PIERRIS et 43.2 dB à MEIZ

15H = 107.6 dB max au STAND pour seulement 50.2 dB aux PIERRIS et 42.4 dB à MEIZ

DRIVING FUN : Tranche 11H, drapeau noir à la Porsche numéro 17 qui est à 107 dB à 11h32. Tranches 13H et 14H cumulées, drapeau noir à la même Porsche numéro 17 qui est à 107 dB à 13h59 avec des soucis de fermeture de soupapes «valves » d'échappements. Tranche 15H, Drapeau noir et EXCLUSION de la Porsche 17 qui est à nouveau à 107 dB dyn. Le tout sans impact négatif envers les riverains qui sont sous les 50 dB.

07/11 :

10H = 103.2 dB max au STAND pour seulement 49.1 dB aux PIERRIS et 44.3 dB à MEIZ

11H = 106 dB max au STAND pour seulement 52.5 dB aux PIERRIS et 48.3 dB à MEIZ

OPEN TRACK : Tranche 10h, effets cumuls et passages à moins de quinze mètres du sonomètre STAND. Tranche 11H, drapeau noir à la Porsche numéro 34. Le tout sans incidence néfaste pour les riverains.

08/11 :

11H : 103.2 dB max au STAND pour seulement 52.1 dB aux PIERRIS et 42.5 dB à MEIZ

OPEN TRACK : Aucun dépassement dB avertissement noté au Registre de ce 8 novembre, il s'agit d'effets cumuls sans incidence envers les riverains.

09/11 :

14H : 103.7 dB max au STAND pour seulement 46.6 dB aux PIERRIS et 48.6 dB à MEIZ

CIRCUIT.FR : Aucun dépassement dB avertissement noté au Registre de ce 9 novembre, il s'agit d'effets cumuls sans incidence sur les riverains.

3. DEPASSEMENTS dB CHEZ LES RIVERAINS SANS DEPASSEMENT dB AU CIRCUIT

17/03 :

11H = 53.2 dB à MEIZ pour 100.9 dB max au STAND

31/03 :

09H = 60 dB aux PIERRIS pour 102.4 dB max au STAND

10H = 62.5 dB aux PIERRIS pour 101.4 dB au STAND

11H = 57.3 dB aux PIERRIS pour 102 dB au STAND

12H = 57.8 dB aux PIERRIS pour 77.7 dB au STAND

01/04 :

13H = 54.6 dB à MEIZ pour 102.3 dB max au STAND

14H = 53.5 dB à MEIZ pour 101.2 dB max au STAND

15H = 53.1 dB à MEIZ pour 99.7 dB max au STAND

04/04 :

11H = 55 dB à MEIZ pour 97 dB max au STAND

12H = 56.3 dB à MEIZ et 53.8 dB aux PIERRIS pour 71.9 dB max au STAND

13H = 55.1 dB à MEIZ et 53.7 dB aux PIERRIS pour 92.1 dB max au STAND

14H = 55.1 dB à MEIZ pour 96.3 dB max au STAND

07/04 :

11H = 54.6 dB aux PIERRIS et 54.1 dB à MEIZ pour 96.6 dB max au STAND

12H = 56.9 dB aux PIERRIS et 58.3 dB à MEIZ pour 70.1 dB max au STAND

13H = 56.4 dB aux PIERRIS et 57 dB à MEIZ pour 97 dB max au STAND

14H = 57.5 dB aux PIERRIS et 55.3 dB à MEIZ pour 96.3 dB max au STAND

15H = 57.4 dB aux PIERRIS et 59.1 dB à MEIZ pour 97.5 dB max au STAND

16H = 59.1 dB aux PIERRIS et 58 dB à MEIZ pour 97 dB max au STAND

17H = 58.5 dB aux PIERRIS et 56.3 dB à MEIZ pour 89.1 dB max au STAND

18H = 62 dB aux PIERRIS et 58.3 dB à MEIZ pour 65.6 dB max au STAND

19H = 59.5 dB aux PIERRIS et 54.2 dB à MEIZ pour 65.6 dB max au STAND

20H = 55.6 dB aux PIERRIS et 55.9 dB à MEIZ pour 61.3 dB max au STAND

21H = 57.3 dB aux PIERRIS et 54.1 dB à MEIZ pour 61.7 dB max au STAND

22H = 54.6 dB aux PIERRIS et 53.9 dB à MEIZ pour 61.4 dB max au STAND

23H = 53.4 dB à MEIZ pour 59.7 dB max au STAND

09/04 :

15H = 54.3 dB à MEIZ pour 81.9 dB max au STAND

16H = 53.4 dB à MEIZ pour 76.2 dB max au STAND

11/04 :

10H = 53.8 dB aux PIERRIS pour 98.9 dB max au STAND

11H = 53.3 dB aux PIERRIS pour 101.9 dB max au STAND

14H = 53.8 dB aux PIERRIS pour 99.4 dB max au STAND

21/04 :

08H = 54.8 dB aux PIERRIS pour 74.3 dB max au STAND

15H = 55.6 dB aux PIERRIS pour 97.8 dB max au STAND

22/04 :

07H = 54 dB aux PIERRIS pour 79.3 dB max au STAND

27/04 :

12H = 53.4 dB aux PIERRIS et 54.6 dB à MEIZ pour 84.1 dB max au STAND

19/05 :

05H = 55,6 dB à MEIZ pour 81.9 dB max au STAND

14H = 54,1 dB aux PIERRIS pour 102 dB max au STAND

15H = 54.9 dB à MEIZ et 57.8 dB aux PIERRIS pour 98.4 dB max au STAND

27/05 :

05H = 53.3 dB aux PIERRIS pour 69 dB max au STAND

15H = 54.1 dB à MEIZ pour 102.2 dB max au STAND

19H = 53.8 dB aux PIERRIS pour 74.2 dB max au STAND

01/06 :

15H = 55.2 dB aux PIERRIS pour 82.9 dB max au STAND

15/06 :

08H = 54.1 dB à MEIZ pour 83.3 dB max au STAND

22/06 :

05H = 56.2 dB à MEIZ pour 76.6 dB max au STAND

12H = 64.1 dB aux PIERRIS pour 88.6 dB max au STAND

07/07 :

05H = 53.8 dB à MEIZ pour 70.8 dB max au STAND

10H = 53.9 dB à MEIZ pour 102.8 dB max au STAND

11H = 53.6 dB à MEIZ pour 102 dB max au STAND

14H = 55.4 dB à MEIZ pour 97.1 dB max au STAND

17H = 53.5 dB à MEIZ pour 96.6 dB max au STAND.

27/07 :

20H = 56.5 dB aux PIERRIS pour 84.4 dB max au STAND

09/08 :

08H = 57.5 dB aux PIERRIS pour 76.2 dB max au STAND

22/08 :

12H = 54.1 dB aux PIERRIS pour 97.8 dB max au STAND

16H = 58.8 dB à MEIZ pour 73.2 dB max au STAND

23/08 :

14H = 63.2 dB à MEIZ pour 78.4 dB max au STAND

24/08 :

12H = 55.7 dB à MEIZ pour 94.9 dB max au STAND

31/08 :

13H = 55.6 dB à MEIZ pour 82.9 dB max au STAND

07/09 :

00H = 56.8 dB à MEIZ et 56.4 aux PIERRIS pour 75.6 dB max au STAND

22/09 :

11H = 55.8 dB à MEIZ pour 89.7 dB max au STAND

12H = 56.9 dB à MEIZ pour 86.2 dB max au STAND

14H = 57 dB aux PIERRIS et 54.5 dB à MEIZ pour 78.3 dB max au STAND

15H = 57 dB aux PIERRIS et 54.5 dB à MEIZ pour 75.3 dB max au STAND

16H = 59.8 dB à MEIZ pour 88.7 dB max au STAND

24/10 :

19H = 53.5 dB à MEIZ pour 87.6 dB max au STAND

20H = 57.1 dB aux PIERRIS pour 76.2 dB max au STAND

Annexe 5



Bureau d'Ingénieurs Conseils en Acoustique et Traitement du Signal

CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS

CALCUL DU L_{den} ANNUEL

Année 2022

Table des matières

1.	INTRODUCTION	2
2.	PARAMETRES ACOUSTIQUES	2
3.	REGLEMENTATION	3
4.	STATIONS DE MESURES PERMANENTES	4
5.	PROGRAMME D'OCCUPATION DU CIRCUIT	6
6.	CALCUL DU L_{den} ANNUEL	6
7.	CONCLUSIONS	7
8.	ANNEXES	8

ATS sprl
R. P. M. Liège
TVA BE 0475 042 850
Fortis 240-0363547-92

Rue des Sept Collines, 1
4052 Beaufays - Belgique
eric.bruyere.ats@skynet.be
www.ats.be

T +32 (0) 4 368 40 28
F +32 (0) 4 367 60 94
GSM +32 496 22 57 23
GSM +32 496 22 57 28

1. INTRODUCTION

Conformément à la législation en vigueur, le Circuit de Spa-Francorchamps doit éditer un rapport d'activité annuel reprenant, entre autres, les résultats de mesures sonores effectuées aux stations permanentes localisées dans le voisinage.

Dans ce contexte, les gestionnaires du circuit ont sollicité le bureau ATS, agréé par la Région wallonne, afin d'analyser ces données et de calculer le niveau L_{den} annuel.

En résumé, ce rapport présente successivement :

- les paramètres acoustiques utilisés ;
- la réglementation wallonne en matière de bruit appliquée au circuit ;
- la localisation et les conditions des mesures ;
- le calcul du L_{den} annuel ;
- la conclusion.

2. PARAMETRES ACOUSTIQUES

Afin de ne pas répéter systématiquement les détails des rapports précédents, on rappellera que le niveau équivalent, défini par :

$$L_{Aeq} = 10 \log_{10} \left[\frac{1}{T} \int \frac{p_A^2}{p_0^2} dt \right] \text{ dBA}$$

est évalué en continu, par chacune des stations de mesure, avec une durée d'intégration T égale à 1 seconde.

Le L_{den} en dBA est calculé par la formule suivante :

$$L_{den} = 10 \cdot \log_{10} \left[\frac{1}{24} \left(12 \cdot 10^{\frac{L_d}{10}} + 4 \cdot 10^{\frac{L_e+5}{10}} + 8 \cdot 10^{\frac{L_n+10}{10}} \right) \right]$$

où : L_d est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 7h00 et 19h00 ;

L_e est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 19h00 et 23h00 ;

L_n est le niveau équivalent L_{Aeq} entre 23h00 et 7h00.

3. REGLEMENTATION

La réglementation régionale en vigueur est l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (publié au Moniteur belge le 01 octobre 2002 et modifié par l'AGW du 01/07/2010).

Le contexte réglementaire lié au circuit de Spa-Francorchamps est plus précisément :

- le permis unique n°D3200/63073/RGPED/2011/2/DP/am – PU & F0216/63073/PU3/2011.1/A31678 délivré le 4 octobre 2011 ;
- l'arrêté ministériel REC.PU/11.146 du 15 mars 2012 remplaçant certains volets des conditions particulières ;
- la modification de conditions d'exploitation particulières d'exploitation définies ci-avant (décision du fonctionnaire technique du 28 mars 2013).

Conditions particulières

$L_{Aeq,part,1h}$: le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A du bruit particulier lié au circuit, en décibels, déterminé pour un intervalle de temps de une heure. Les corrections pour bruit à caractère tonal ou impulsif ne s'appliquent pas aux niveaux mesurés dans le cadre des présentes conditions particulières.

$L_{den(1an)}$: indicateur de bruit jour-soir-nuit tel que défini à l'annexe 1 de la Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Un enregistrement des niveaux sonores dus à l'ensemble des activités exercées sur le circuit pendant une période d'un an calendrier est effectué à l'aide d'un sonomètre de classe 1 en mode "station permanente" dans le voisinage du circuit, à deux endroits spécifiques en zone d'habitat : l'un chemin de Pierris, n°18 à Francorchamps et l'autre à Meiz, n°59 à Stavelot. Le résultat de cet enregistrement est traduit en $L_{den(1an)}$.

La valeur limite $L_{den(1an)}$ est de :

- **54 dBA de 2015 jusque fin 2021** : aucune activité "sports moteurs" ne peut être organisée lorsque ce niveau est atteint pour l'année en cours ;
- **52 dBA à partir de 2022** : aucune activité "sports moteurs" ne peut être organisée lorsque ce niveau est atteint.

Cependant, l'exploitant prend toutes les mesures dont il a la maîtrise pour que le $L_{den(1an)}$ s'écarte des valeurs ainsi définies et tende à être sous la **valeur cible de 51 dBA à partir de 2022**.

4. STATIONS DE MESURES PERMANENTES

4.1. Localisation

Les stations de mesures permanentes sont positionnées de la manière suivante (voir figure 1) :

- PM1 : en bordure de la piste, face aux stands ;
- PM2 : Chemin des Pierris, 18 à 4970 Francorchamps. Dénommée 'PIERRIS' ;
- PM3 : Meiz, 59 à 4970 Stavelot. Dénommée 'MEIZ'.



Figure 1
Localisation des stations de mesures permanentes Oper@ (fond SPW).

4.2. Matériel de mesures

Les microphones sont installés sur un mât fixe à 4,0 m du sol. Le matériel spécialisé suivant est utilisé pour ces mesures (voir tableau 1) :

- 2 sonomètres - 01dB-Metravib - type Oper@ de classe 1 et conformes à la norme IEC 61672-1 (2002) ;
- le logiciel de post-traitement des données enregistrées - 01dB dBtrait et le tableur Excel.

Une calibration est assurée annuellement sur site avec le 1 calibre - 01dB - type CAL31 sn 87847, de classe 1 et conforme à la norme IEC 60942 (2003). L'écart mesuré en 2022 est inférieur ou égal à 0,5 dB.

Tableau 1
Matériel de mesures acoustiques : Stations permanentes en environnement (riverains)

Localisation	Sonomètre		Microphone		Dernière vérification
	Type	n° de série	Type	n° de série	
PM2 - PIERRIS	Oper@-EX	10324	MCE212	93922	17 mai 2022
PM3 - MEIZ	Oper@-EX	10323	MCE212	93921	17 mai 2022

Le positionnement des microphones, les mesures et leur traitement sont fiables et conformes aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 juillet 1973.

4.3. Grandeurs acoustiques

Les niveaux équivalents $L_{Aeq,1s}$ sont stockés en permanence sur chaque station (24 h/24 et 365 jours/an). Ces données sont utilisées pour calculer un niveau équivalent horaire ambiant $L_{Aeq,1h}$ (T = 1 heure).

L'indicateur L_{den} du bruit ambiant est calculé quotidiennement sur base des niveaux équivalents horaires, la journée complète s'étalant du jour J-1 à 23h00 au jour J à la même heure. L'indicateur du bruit particulier "circuit" est calculé en ne sélectionnant qu'une partie des niveaux équivalents horaires ambiants mesurés en fonction de l'activité du circuit de Spa-Francorchamps déterminée par le programme et sur base du niveau maximum horaire enregistré par la station permanente située en bordure de piste (PM1-STANDS).

Il est important de signaler que les niveaux équivalents horaires considérés pour le calcul du $L_{den(1a)}$ sont des valeurs sécuritaires :

- Tous les bruits environnants extérieurs au circuit n'ont pas été extraits de ces niveaux sonores ambiants ;
- Les conditions météorologiques n'ont pas été toujours favorables et strictement conformes aux normes de mesures. Ces conditions particulières participent donc à un bruit ambiant plus élevé que par temps très calme (bruit du vent dans la végétation ou de la pluie, ...).

5. PROGRAMME D'OCCUPATION DU CIRCUIT

Afin d'en améliorer la lisibilité, ce programme est fourni sous la forme d'un fichier annexe en format pdf intitulé « Calendrier_2022 ».

6. CALCUL DU L_{den} ANNUEL

Le tableau 2 reprend, pour l'année 2022, les niveaux L_{den} calculés mois par mois ainsi que le L_{den} annuel, obtenu par une moyenne énergétique des valeurs mensuelles pondérées par le nombre de jours, selon la formule suivante :

$$L_{den} \text{ annuel} = 10 \log_{10} \left(\sum n_i \cdot 10^{(L_{den,i}/10)} \right) - 10 \log_{10}(N)$$

où la somme porte sur les 12 mois de l'année, n_i est le nombre de jours du mois i , $L_{den,i}$ est le L_{den} du mois i et N est le nombre total de jours (soit 365 si aucune panne n'a affecté les stations de mesures).

Les évolutions temporelles du L_{den} quotidien de chaque station sont illustrées en annexe de ce rapport à partir du mois de mars et jusqu'au mois de novembre qui correspondent respectivement au début et à la fin des activités en 2022 (voir point 8).

Tableau 2
2022 - Calcul des indicateurs L_{den} mensuels et $L_{den(1an)}$ aux stations permanentes MEIZ et PIERRIS

CALCUL DU L_{den} ANNUEL EN 2022

	MEIZ		PIERRIS	
	jours	L_{den}	jours	L_{den}
janvier	31	0,0	31	0,0
février	28	0,0	28	0,0
mars	31	43,2	31	44,8
avril	30	46,7	30	48,3
mai	31	52,8	31	49,4
juin	30	47,6	26	55,2
juillet	31	52,8	31	56,6
août	31	51,1	31	46,6
septembre	29	49,5	30	48,4
octobre	31	49,0	31	50,6
novembre	30	38,4	30	43,7
décembre	31	0,0	31	0,0
ANNUEL		48,3		50,0



Lorsque le circuit est en activité, le niveau L_{den} mensuel du bruit particulier varie entre 38.4 et 52.8 dBA à la station MEIZ et entre 43.7 et 56.6 dBA à la station PIERRIS.

Sur l'ensemble de l'année 2022 (364 jours à MEIZ et 361 jours à PIERRIS), le niveau $L_{den(1\text{ an})}$ spécifique au circuit est de **48.3 dBA** à la station MEIZ et de **50.0 dBA** à la station PIERRIS.

7. CONCLUSIONS

Le Circuit de Spa-Francorchamps gère actuellement deux sonomètres de classe 1 en mode "station permanente" dans le voisinage du circuit, en zone d'habitat à MEIZ et à PIERRIS.

Le bureau ATS a été chargé d'effectuer le contrôle des stations ainsi que le traitement et l'analyse des mesures acoustiques. Il en ressort que ces installations et données sont fiables et conformes aux prescriptions légales.

Un calcul du L_{den} annuel du bruit particulier du circuit conduit à un niveau de 48.3 dBA pour la station MEIZ et de 50.0 dBA pour la station PIERRIS, soit des niveaux inférieurs à la valeur limite autorisée de 52 dBA en 2022 (et aussi à 51 dBA selon l'objectif de l'exploitant).

Il en résulte une conformité de l'établissement classé aux conditions particulières du permis d'environnement en matière sonore (article 12).

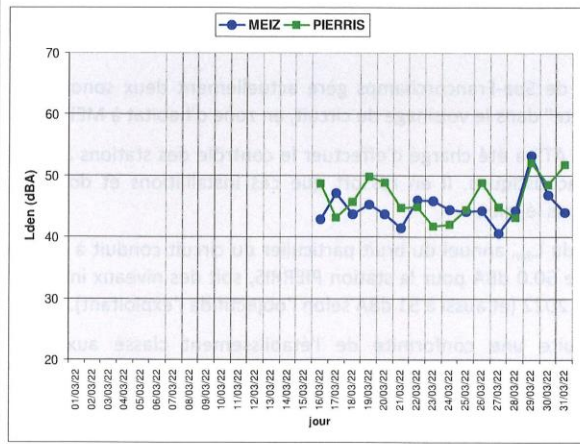
8. ANNEXES

MARS 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/03/2022	0,0	0,0
02/03/2022	0,0	0,0
03/03/2022	0,0	0,0
04/03/2022	0,0	0,0
05/03/2022	0,0	0,0
06/03/2022	0,0	0,0
07/03/2022	0,0	0,0
08/03/2022	0,0	0,0
09/03/2022	0,0	0,0
10/03/2022	0,0	0,0
11/03/2022	0,0	0,0
12/03/2022	0,0	0,0
13/03/2022	0,0	0,0
14/03/2022	0,0	0,0
15/03/2022	0,0	0,0
16/03/2022	42,8	48,7
17/03/2022	47,1	43,1
18/03/2022	43,7	45,7
19/03/2022	45,3	49,9
20/03/2022	43,7	48,9
21/03/2022	41,5	44,7
22/03/2022	46,0	44,9
23/03/2022	45,9	41,8
24/03/2022	44,5	42,0
25/03/2022	44,1	44,5
26/03/2022	44,3	48,9
27/03/2022	40,6	44,9
28/03/2022	44,3	43,2
29/03/2022	53,3	52,1
30/03/2022	46,9	48,5
31/03/2022	44,0	51,8

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	43,2	44,8

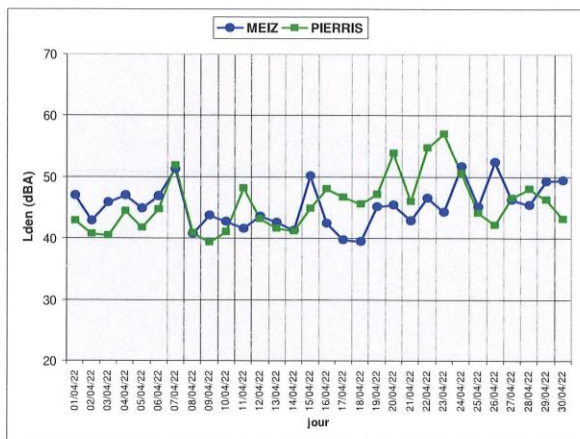


AVRIL 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/04/2022	47,1	42,9
02/04/2022	42,8	40,8
03/04/2022	45,8	40,4
04/04/2022	46,9	44,4
05/04/2022	44,8	41,8
06/04/2022	46,9	44,8
07/04/2022	51,3	51,9
08/04/2022	40,7	40,8
09/04/2022	43,7	39,3
10/04/2022	42,7	41,1
11/04/2022	41,6	48,1
12/04/2022	43,6	43,1
13/04/2022	42,6	41,6
14/04/2022	41,3	41,1
15/04/2022	50,2	44,8
16/04/2022	42,4	48,0
17/04/2022	39,8	46,7
18/04/2022	39,5	45,6
19/04/2022	45,1	47,2
20/04/2022	45,4	53,8
21/04/2022	42,8	46,0
22/04/2022	46,6	54,7
23/04/2022	44,3	56,9
24/04/2022	51,7	50,5
25/04/2022	45,1	44,1
26/04/2022	52,4	42,1
27/04/2022	46,3	46,6
28/04/2022	45,4	47,9
29/04/2022	49,2	46,3
30/04/2022	49,4	43,2

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	46,7	48,3

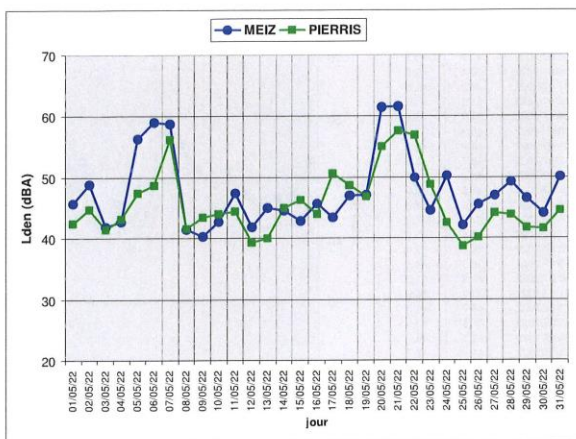


MAI 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/05/2022	45,8	42,5
02/05/2022	48,8	44,7
03/05/2022	41,9	41,5
04/05/2022	42,7	43,2
05/05/2022	56,3	47,4
06/05/2022	59,1	48,7
07/05/2022	58,8	56,2
08/05/2022	41,4	41,6
09/05/2022	40,3	43,4
10/05/2022	42,7	43,9
11/05/2022	47,4	44,5
12/05/2022	41,9	39,3
13/05/2022	45,0	40,1
14/05/2022	44,6	45,0
15/05/2022	42,9	46,3
16/05/2022	45,7	44,0
17/05/2022	43,4	50,6
18/05/2022	47,0	48,7
19/05/2022	47,1	46,9
20/05/2022	61,5	55,0
21/05/2022	61,7	57,7
22/05/2022	50,0	57,0
23/05/2022	44,6	48,9
24/05/2022	50,3	42,5
25/05/2022	42,1	38,8
26/05/2022	45,6	40,2
27/05/2022	46,9	44,2
28/05/2022	49,3	43,9
29/05/2022	46,6	41,7
30/05/2022	44,2	41,6
31/05/2022	50,2	44,6

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	52,8	49,4

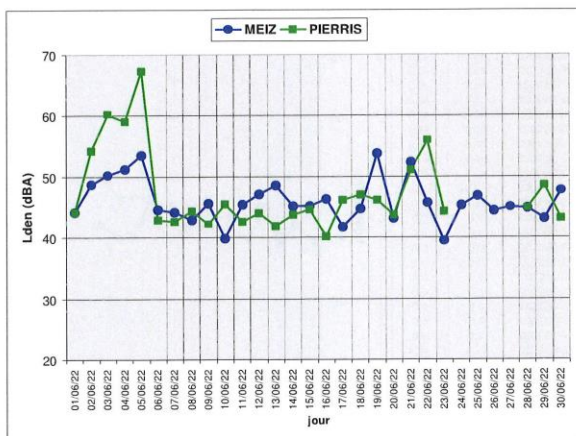


JUIN 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/06/2022	44,1	44,2
02/06/2022	48,7	54,2
03/06/2022	50,3	60,2
04/06/2022	51,3	59,0
05/06/2022	53,5	67,3
06/06/2022	44,6	42,9
07/06/2022	44,2	42,5
08/06/2022	42,8	44,3
09/06/2022	45,5	42,2
10/06/2022	39,9	45,5
11/06/2022	45,4	42,5
12/06/2022	47,1	44,0
13/06/2022	48,5	41,9
14/06/2022	45,1	43,8
15/06/2022	45,1	44,5
16/06/2022	46,3	40,2
17/06/2022	41,7	46,2
18/06/2022	44,8	47,0
19/06/2022	53,8	46,2
20/06/2022	43,2	43,7
21/06/2022	52,4	51,1
22/06/2022	45,7	56,0
23/06/2022	39,4	44,3
24/06/2022	45,3	NC
25/06/2022	46,8	NC
26/06/2022	44,4	NC
27/06/2022	44,9	NC
28/06/2022	44,8	44,9
29/06/2022	43,2	48,5
30/06/2022	47,6	43,2

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	47,6	55,2

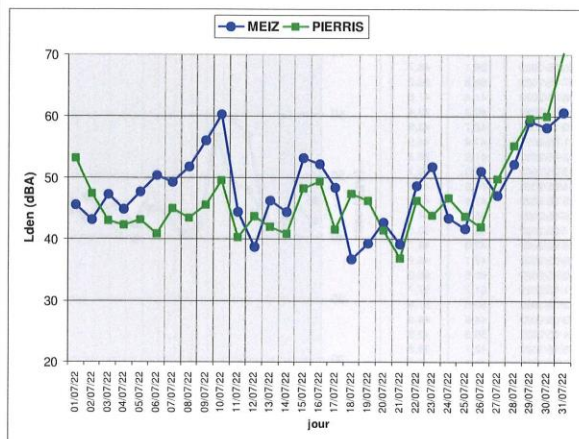


JUILLET 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/07/2022	45,6	53,3
02/07/2022	43,2	47,4
03/07/2022	47,3	43,0
04/07/2022	44,8	42,3
05/07/2022	47,7	43,1
06/07/2022	50,4	40,8
07/07/2022	49,2	45,0
08/07/2022	51,8	43,5
09/07/2022	56,0	45,5
10/07/2022	60,3	49,5
11/07/2022	44,4	40,3
12/07/2022	38,7	43,7
13/07/2022	46,2	42,1
14/07/2022	44,5	40,9
15/07/2022	53,3	48,3
16/07/2022	52,3	49,5
17/07/2022	48,4	41,6
18/07/2022	36,8	47,4
19/07/2022	39,3	46,2
20/07/2022	42,8	41,5
21/07/2022	39,2	36,9
22/07/2022	48,7	46,3
23/07/2022	51,8	43,9
24/07/2022	43,5	46,7
25/07/2022	41,8	43,7
26/07/2022	51,2	42,0
27/07/2022	47,1	49,9
28/07/2022	52,2	55,3
29/07/2022	59,3	59,6
30/07/2022	58,3	60,1
31/07/2022	60,6	70,3

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	52,8	56,6

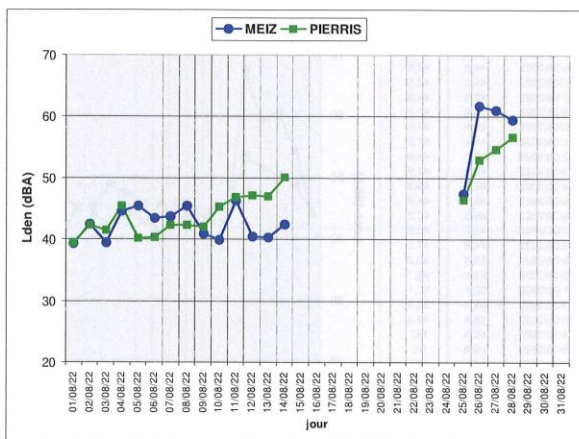


AOUT 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/08/2022	39,3	39,4
02/08/2022	42,4	42,3
03/08/2022	39,5	41,5
04/08/2022	44,6	45,4
05/08/2022	45,5	40,2
06/08/2022	43,4	40,3
07/08/2022	43,7	42,3
08/08/2022	45,4	42,3
09/08/2022	40,8	42,0
10/08/2022	39,9	45,4
11/08/2022	46,3	46,9
12/08/2022	40,5	47,1
13/08/2022	40,4	47,0
14/08/2022	42,5	50,0
15/08/2022	0,0	0,0
16/08/2022	0,0	0,0
17/08/2022	0,0	0,0
18/08/2022	0,0	0,0
19/08/2022	0,0	0,0
20/08/2022	0,0	0,0
21/08/2022	0,0	0,0
22/08/2022	0,0	0,0
23/08/2022	0,0	0,0
24/08/2022	0,0	0,0
25/08/2022	47,4	46,4
26/08/2022	61,8	53,0
27/08/2022	61,0	54,7
28/08/2022	59,5	56,6
29/08/2022	0,0	0,0
30/08/2022	0,0	0,0
31/08/2022	0,0	0,0

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	51,1	46,6

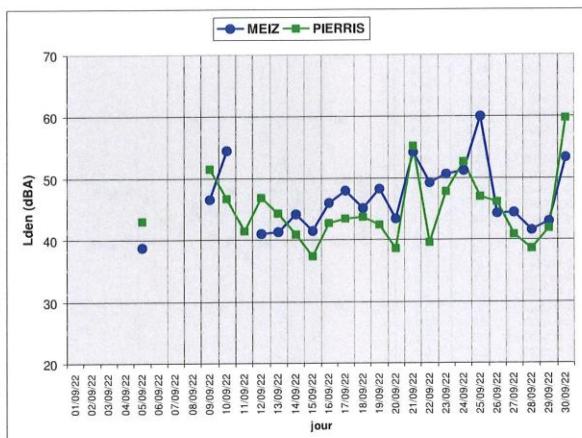


SEPTEMBRE 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/09/2022	0,0	0,0
02/09/2022	0,0	0,0
03/09/2022	0,0	0,0
04/09/2022	0,0	0,0
05/09/2022	38,8	43,0
06/09/2022	0,0	0,0
07/09/2022	0,0	0,0
08/09/2022	0,0	0,0
09/09/2022	46,6	51,5
10/09/2022	54,6	46,8
11/09/2022	NC	41,5
12/09/2022	41,0	46,9
13/09/2022	41,4	44,3
14/09/2022	44,2	40,9
15/09/2022	41,5	37,4
16/09/2022	46,0	42,7
17/09/2022	47,9	43,5
18/09/2022	45,1	43,8
19/09/2022	48,3	42,5
20/09/2022	43,4	38,6
21/09/2022	54,3	55,2
22/09/2022	49,2	39,6
23/09/2022	50,7	47,9
24/09/2022	51,3	52,7
25/09/2022	60,0	47,0
26/09/2022	44,3	46,1
27/09/2022	44,5	40,8
28/09/2022	41,6	38,6
29/09/2022	43,1	41,9
30/09/2022	53,4	59,8

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	49,5	48,4

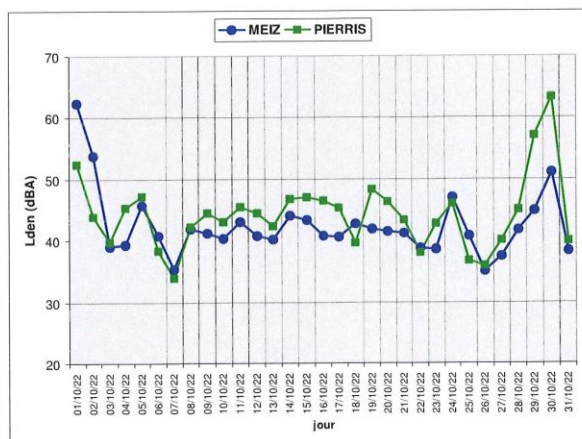


OCTOBRE 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/10/2022	62,3	52,4
02/10/2022	53,7	43,8
03/10/2022	39,1	39,8
04/10/2022	39,3	45,2
05/10/2022	45,8	47,1
06/10/2022	40,7	38,3
07/10/2022	35,3	33,9
08/10/2022	41,8	42,2
09/10/2022	41,1	44,5
10/10/2022	40,3	43,0
11/10/2022	43,0	45,4
12/10/2022	40,7	44,5
13/10/2022	40,2	42,4
14/10/2022	44,1	46,8
15/10/2022	43,3	47,0
16/10/2022	40,8	46,4
17/10/2022	40,5	45,3
18/10/2022	42,7	39,5
19/10/2022	41,8	48,2
20/10/2022	41,5	46,3
21/10/2022	41,2	43,2
22/10/2022	38,8	38,1
23/10/2022	38,7	42,8
24/10/2022	47,1	46,1
25/10/2022	40,7	36,8
26/10/2022	35,1	36,0
27/10/2022	37,5	40,1
28/10/2022	41,7	45,0
29/10/2022	44,8	57,1
30/10/2022	51,1	63,3
31/10/2022	38,3	39,8

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	49,0	50,6

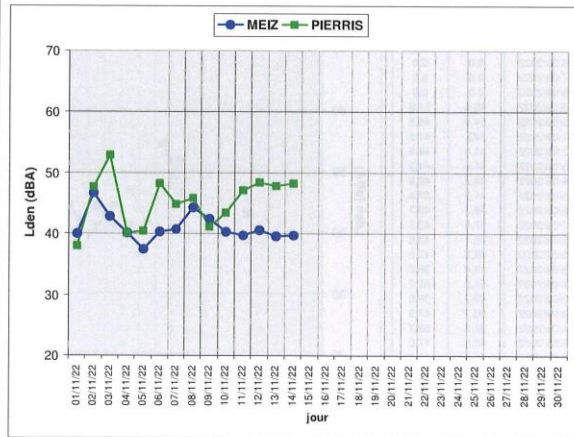


NOVEMBRE 2022

Evolution du L_{den} quotidien

Jour	MEIZ (partic.)	PIERRIS (partic.)
01/11/2022	40,1	38,0
02/11/2022	46,6	47,7
03/11/2022	42,8	52,9
04/11/2022	40,1	40,2
05/11/2022	37,4	40,4
06/11/2022	40,4	48,3
07/11/2022	40,7	44,9
08/11/2022	44,3	45,8
09/11/2022	42,4	41,2
10/11/2022	40,3	43,4
11/11/2022	39,7	47,2
12/11/2022	40,6	48,5
13/11/2022	39,6	47,8
14/11/2022	39,8	48,3
15/11/2022	0,0	0,0
16/11/2022	0,0	0,0
17/11/2022	0,0	0,0
18/11/2022	0,0	0,0
19/11/2022	0,0	0,0
20/11/2022	0,0	0,0
21/11/2022	0,0	0,0
22/11/2022	0,0	0,0
23/11/2022	0,0	0,0
24/11/2022	0,0	0,0
25/11/2022	0,0	0,0
26/11/2022	0,0	0,0
27/11/2022	0,0	0,0
28/11/2022	0,0	0,0
29/11/2022	0,0	0,0
30/11/2022	0,0	0,0

Mensuel	MEIZ	PIERRIS
	38,4	43,7



Annexe 6

Calendrier 2023.